collectif paroles

revue culturelle et politique
haïtienne
n° 16 — février/mars 1982

collectif paroles

revue culturelle et politique haïtienne
n° 16 — février/mars 1982

Éditeur
Les Éditions Collectif Paroles Inc.
Boîte postale 6
Station Outremont
Outremont (Québec)
Canada H2V 4M6

Rédacteur en chef
Claude Moïse
Rédactrice en chef adjointe
Marie-Josée Glémaud

Comité de rédaction
Yves Flavien
Marie-Josée Glémaud
Cary Hector
Claude Moïse
Daniel Holly
Émile Ollivier
Henri Piquion
Pierre Simon
Micheline Labelle

Collaborateurs
Gérard Baptiste
André Bellamy
Antoine Dodard
Serge Larose
Charles Manigat
Max Manigat
Charles Pierre-Jacques
Séverine Saget
Elder Thébaud

Graphisme/Illustration
Gérard Baptiste

Composition et montage
Composition Solidaire Inc.

Collectif Paroles Inc.
Boîte postale 6
Station Outremont
Outremont (Québec)
Canada H2V 4M6

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque d'Ottawa
1er trimestre 1982

Sommaire

La parole au lecteur

Éditorial

Haïti

Diaspora

Culture et société

• Lettre de Polynice

Chers Compatriotes,

D'abord je voudrais vous remercier d'avoir maintenu mon abonnement alors que pendant une année je n'avais pas encore acquitté les frais d'abonnement. C'est un signe de générosité à encourager.

Ensuite je voudrais vous féliciter pour la tenue culturelle et politique de « notre » Revue. C'est un effort pour vaincre notre médiocrité traditionnelle qui mérite d'être encouragé.

Ci-joint 42 $ pour acquitter l'abonnement passé et celui de l'année 1982.

Malgré les péripéties que nous affrontons en terre d'exil je nous souhaite de passer une bonne Fête de Noël et je souhaite en plus que l'année 82 soit plus propice pour le mouvement démocratique haïtien.

Patriotiquement
Polynice.
(Allemagne)

• Lettre de Paul Laraque

New York, le 6 janvier 1982.
Mon cher Claude,

Le but de ce billet est de signaler à l'attention de tes lecteurs que parmi les noms cités dans ton dernier article intitulé « Un an après le 28 novembre » (nº 14, octobre-novembre 1981), je suis le seul à n'être ni chef de parti ou de groupe ni candidat, à la présidence; ma situation est, par conséquent, essentiellement différente.

Dans la mesure de mes moyens et à l'échelle de ma propre vie, je tente de réduire l'écart entre pensée et action, poésie et liberté, rêve et révolution.

Fidèle à l'Accord de Panama, je me mets au service des forces patriotiques haïtiennes dont l'indispensable unité aboutira, par l'organisation de la lutte intérieure et la solidarité internationale, au renversement de l'infâme dynastie duvaliériste et à l'instauration d'un système pluraliste de gouvernement capable de garantir l'indépendance nationale, les libertés démocratiques et le développement économique du pays au profit de tous les secteurs qui y contribuent, particulièrement des masses travailleuses dont les intérêts et aspirations sont indissociables de ceux de la nation.

Sincèrement en la Patrie
Paul Laraque

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je souscris un abonnement à COLLECTIF PAROLES,
à partir du nº ______

6 numéros :	Canada	18 $	☐
	États-Unis/Haïti	18 $US	☐
	Autres pays	24 $US	☐
	Institutions	30 $	☐

Ci-joint, mandat ☐ ou chèque bancaire ☐

Nom ______________ Prénom ______________

Adresse ______________________________

____

• L'effet Sansaricq : mirages, jeux et fantasmes de « l'opposition »

Cary Hector

Dans le dernier numéro de *Collectif Paroles* (nº15, déc. 81-janv.-82), nous avons publié, en marge de l'éditorial, une brève notice relative à l'opération Sansaricq en cours alors que nous étions déjà sous presse. En l'espace de quelques jours, les secteurs les plus divers de notre diaspora nord-américaine se sont trouvés en état de commotion généralisée : « mobilisations », meetings, campagnes d'appui, collectes de fonds, émissions radiophoniques spéciales, etc. En effet, annoncée au vu et au su de tout le monde depuis environ deux mois et précédée elle-même d'une autre opération spectaculaire (« pluie de tracts » sur Port-au-Prince), l'entreprise du 9 janvier est venue raviver une tendance toujours latente mais longtemps en veilleuse dans l'opposition au régime duvaliériste : l'action « invasionniste » ou militariste à court terme comme solution « rapide », « définitive » à la question haïtienne.

Aujourd'hui, avec la fin brusque, en retour de flamme, de l'événement tant attendu, les « passions » s'apaisent, les vagues et remous immédiats s'affaissent ou s'évanouissent mais l'effet Sansaricq demeure. Mieux : pour être massif et iréel, l'espoir soulevé est mobilisable pour un temps et permet de promettre un recommencement... Jusqu'à quand ?

Il convient d'en prendre acte et date. Non pas avec le confort d'esprit que fournit le recul de l'événement lui-même ni encore moins, avec la posture de la raison post-mortem, toujours facile, trop facile, parce que gagnée sans épreuve réelle. Nous sommes d'avis, au *Collectif Paroles*, qu'il faut prendre acte et date selon une ligne claire, consistante et en accord avec nos prises de position antérieures et notre orientation globale. Nous ne prétendons à aucun monopole de vérité mais, tout en nous inscrivant dans notre propre ligne de pensée, nous réitérons notre volonté de dialogue et d'ouverture, en même temps que nous assumons les implications et conséquences de notre démarche critique.

L'effet Sansaricq

Point n'est besoin d'avoir une longue mémoire historique pour se rappeler d'autres « effets » à durée plus ou moins variable dans la diaspora politique : l'effet Colas, l'effet Magloire, l'effetClémar, l'effet Grégoire Eugène (opération-retour), etc. Or, l'effetSansaricq s'en distingue nettement, au moins pour les raisons suivantes :

— son caractère publicitaire et téméraire conséquent ;
— la réceptivité exceptionnelle des milieux de l'émigration dans le contexte hautement émotionnel du problème des réfugiés haïtiens aux États-Unis mais aussi face à l'impuissance organisationnelle d'une opposition divisée, atomisée, incapable d'action unitaire ;
— la conjoncture nationale d'un régime en proie à la faillite économique et financière, politiquement menacé par l'explosion du mécontentement populaire et plus que jamais isolé et honni sur le plan international.

Grâce à une telle conjonction de circonstances, l'opération du 9 janvier aura servi de *révélateur* d'une série de réactions de l'« opposition » : *mirages, jeux et fantasmes* qui, se modulant en-deçà ou au-delà de l'espoir authentique soulevé, invitent, une fois de plus, à mettre en perspective l'action politique en diaspora. De quoi s'agit-il ?

— D'abord d'un état d'esprit politique *immédiatiste* qui reflète un désir patriotique largement répandu « d'en finir avec ce régime ». Tout en exprimant notre respect d'un tel désir, nous ne saurions passer sous silence que l'état d'esprit qui le motive implique, dans le contexte du 9 janvier, la priorité à « l'action » d'abord et avant tout,

donc le refus ou le dédain de toute parole *raisonnée* sinon critique sur « l'action » qui va réaliser le désir ou l'espoir patriotique. Le temps, nous assure-t-on péremptoirement, ne serait plus à la parole...

— Or, paradoxalement, mais suscitée par ce même état d'esprit, se libère une parole politique oppositionnelle « déchaînée », délirante et proprement fantasmatique. On aura ainsi vu des porte-parole ou même des personnalités de l'opposition s'engager dans la surenchère verbale et l'auto-intoxication sans pouvoir faire état de faits certains, de données vérifiables ni d'informations cohérentes. Au contraire : « rumeurs » et « nouvelles » se créaient et se récréaient comme à qui mieux mieux et selon les moyens du bord.

— Enfin, quant à *l'empressement opportuniste* des appuis manifestes de groupes, mouvements ou secteurs diversement représentatifs de « l'opposition », loin d'exprimer une volonté politique authentiquement unitaire, il nous semble plutôt traduire le vieux réflexe politicien traditionnel, à savoir « ne pas rater le bateau » ... même si on n'a pas soi-même contribué à le mettre à flots.

De ce réflexe, il faut bien entendu distinguer et signaler le mouvement unitaire *spontané* de nombreuses gens, hommes et femmes patriotes, fatigués des querelles ésotériques de chapelles politiques mais aussi anxieux de regagner la terre natale après la longue, souvent trop longue, hibernation en terre d'émigration ou d'exil.

Cela dit et reconnu, l'unanimisme de circonstance des *appareils* politiques n'augure, en tout cas, rien de bon pour *l'action unitaire conséquente* i.e. de longue haleine.

Une double interrogation

Pour commencer, il serait tout à fait légitime, parce que politique, de questionner le bien-fondé de *toute opération du type Sansaricq*. Et il ne serait ici question, du moins au niveau où nous nous plaçons, ni de la personnalité de son promoteur ni de ses intentions explicites mais strictement et essentiellement des conditions et implications politiques de l'opération comme autant de *garanties pour le peuple haïtien*. Ce n'est, selon nous, ni le lieu ni, encore moins, le moment de le faire.

Mais, à moins de ne vouloir rien entendre politiquement, il faut se demander : quel intérêt politique stratégique *et* pressant le gouvernement Reagan aurait-il, à l'heure actuelle, à encourager, permettre ou tolérer — de surcroît à partir de son territoire —, une entreprise de renversement du gouvernement des Duvalier, alors que l'Amérique centrale se trouve en pleine dynamique d'explosion révolutionnaire ? Pourquoi les États-Unis, s'ils décidaient d'en découdre avec le jean-claudisme, ne susciteraient-ils pas plutôt, en toute discrétion et selon la tradition éprouvée, un coup d'État téléguidé avec l'armée comme rempart et garant d'un certain changement ... dans la continuité ?

Nos perspectives

Prendre position, engager le dialogue unitaire, le promouvoir et le consolider par des actes, telles est, nous semble-t-il, la ligne politique minimale en-deçà de laquelle toute conduite d'opposition peut allègrement sombrer dans le jeu, l'illusion et la dérision.

Nous, au *Collectif Paroles*, nous avons d'emblée soutenu, maintenu puis réitéré cette ligne maintes fois et en diverses occasions. Mais nous avons encore fait un pas de plus : dans l'éditorial de notre dernier numéro, nous avons non seulement balisé notre propre position politique et idéologique comme groupe de réflexion, d'animation et d'initiatives dans la diaspora mais aussi nous avons dégagé et soumis un ensemble de propositions concrètes à court et à moyen terme. Nous y renvoyons nos lecteurs et nous y reviendrons nous-mêmes pour discussion et approfondissement aussi longtemps que ce sera nécessaire.

S'il en était encore besoin, l'opération du 9 janvier aura révélé et confirmé un double déphasage politique : d'une part, au sein de la diaspora politique, d'autre part, entre celle-ci et l'intérieur. Et encore faudrait-il même repérer plusieurs niveaux dans ce double déphasage.

Pour aller à l'essentiel, disons qu'en diaspora est redevenu actif l'espace d'attentes et de comportements polarisants entre les activistes du court terme rédempteur et les tenants de l'action unitaire large, raisonnée et coordonnée. Quant au déphasage « intérieur-extérieur », il faut le comprendre non pas tant dans la polarisation d'initiatives ouvertes de déblocage contradictoires (de toute évidence, ce n'est pas le cas pour l'intérieur, à tout le moins depuis novembre 1980) mais dans l'évaluation volontariste du rapport de forces interne à partir d'une vision privilégiant l'extérieur.

En ce qui nous concerne, nous ne le répéterons pas assez : sauf accident de l'histoire, le déblocage de la situation haïtienne, *dans les conditions actuelles*, doit passer par l'action concertée de l'intérieur et de l'extérieur — l'initiative venant de l'intérieur — avec comme préalable la constitution de l'opposition en force réelle, non pas chimérique et tiraillée, mais unitaire, consolidée et éprouvée.

Nos lecteurs trouveront et apporteront eux-mêmes la réponse à la double interrogation soulevée plus haut. En fait, à nos yeux, celle-ci constitue, sur le fond, une invitation à une réflexion plus en profondeur aussi bien sur les conditions réalistes d'un déblocage durable de la situation haïtienne que sur la conjoncture nationale (intérieur et diaspora) et internationale (spécifiquement centre-américaine et caraïbéenne). Réflexion non pas entre chapelles politiciennes jalouses de leur territoire et clientèle mais entre interlocuteurs politiques animés par le souci unitaire de déboucher sur des conclusions pratiques et des engagements conséquents.

C.H.
27 février 1982

Lettre à un plus jeune

Henri Piquion

J'ai été comblé. Au moment où je me demandais si je t'avais écrit inutilement, ta réponse m'est arrivée, tes questions plutôt, car il y a en a toute une liste. Je ne répondrai pas à toutes aujourd'hui.

J'ai été comblé. Je le répète car on ne dit plus assez son plaisir. Les hommes ont pris l'habitude de se raidir contre leurs émotions, de cacher ce qu'ils considèrent être des aspects archaïques de la personnalité. Nous en sommes encore — nous en sommes revenus — à l'esprit et à la matière, et nous préférons parler de Raison, d'Intelligence, de Science en les opposant aux sentiments (la sentimentalité !), à la subjectivité, au vécu. Nous sommes des « évolués ».

Je me suis souvent demandé de quelle *fuite* notre adoration de la mesure « scientifique » était le symptôme. Fuite de nous-mêmes. Bond par-dessus nous-mémes qui nous permette en même temps de rester en avant de notre réalité comme pour lui faire face et d'être déjà au-delà de nous-mêmes. Ni vu ni connu, mais la morale est sauve, car à quoi servent toutes nos statistiques ? — analphabétisme, délinquance, sous-alimentation, mortalité infantile, sous-production vivrière, désespérance de vie, bref, mal-développement essentiel chronique — sinon de voiles pour nous cacher à nous-mêmes que le crétin analphabète, le meurt-de-faim sous alimenté, le tuberculeux mal soigné, ... c'est le voisin d'en face ou le fils d'un cousin pas trop éloigné.

Il s'agit bien de nous. La misère à chair humaine, nom chrétien et face haïtienne. C'est cette réalité que nous fuyons en abusant des rassurantes statistiques qui ont la vertu de parler de nous sans le faire, sans choquer. Si jamais nous nous laissons séduits par la magie des graphiques, le terme même d'Haïtien exprimera avant longtemps une catégorie abstraite à l'usage d'haïtianologues universitaires spécialisés dans l'étude en extériorité de l'essence profonde de la misère. Le rat aura inventé la dissection.

J'espère avoir ainsi expliqué l'expression « ni science ni art » dans laquelle tu n'as vu que « modestie fausse et feinte ». Ce n'est pas par modestie que j'entreprends de t'écrire pour te parler du pays. Ce n'est pas par modestie que je vais essayer de répondre à ta question qui porte sur le sens d'une « stratégie radicale et patiente ».

Il faut savoir ce qu'on veut, ce qui fait l'objet de notre attente patriotique, ce qui manque à notre bonheur. Il faut savoir si le pays dont il est question dans nos espoirs reproduira les conditions qui permettent depuis bientôt deux cents ans à un groupe de vampires sans vision nationale de s'abreuver du sang haïtien. Il faut savoir que dans ce pays à bâtir le travail du paysan ne servira plus à son esclavage mais à son épanouissement car il aura lui-même défini *avant* l'intervention nécessaire des experts ses priorités et ses besoins. Il faut le répéter sans cesse, l'Haïti de demain n'éduquera plus un dizième de ses enfants dans la tradition et en fonction des demandes des centres industrialisés d'Amérique du Nord et d'Europe. Il faut se le dire d'avance, ce pays que les Haïtiens feront, un jour ou l'autre, plutôt demain que plus tard, sera un pays d'égalité entre les hommes et les femmes, d'égalité des couches sociales devant la Justice, un pays où la vieillesse et la maladie ne seront pas abandonnées à la charité des religieuses venues d'ailleurs. Que les politiciens en devenir le sachent, dans ce pays de nos enfants la richesse nationale ne sera pas mesurée en termes de consommation de produits de luxe importés, mais en termes de plein emploi, de sécurité sociale, d'éducation, de santé, etc. L'Haïti en question ne sera pas la terre des « développementistes » à la pige ou des technocrates sans imagination ni culture nationale, ensevelis dans leurs officines sous des tonnes de dossiers répétant les mêmes solutions figées inapplicables et inadaptées, car la production économique sera d'abord une production sociale et « socialement nécessaire », c'est-à-dire une production visant à assurer la satisfaction des besoins humains de *tous* les Haïtiens. Il faut enfin l'annoncer aux puissances qui nous aident en nous offrant des armes, et à celles qui aimeraient bien les imiter, ce pays offrira son amitié à tous les peuples, et entretiendra des relations d'échange et de collaboration avec toutes les nations qui respecteront son indépendance et ses options. Ce sera un pays de liberté.

Il s'agit donc d'une « stratégie radicale et patiente », car il faut envisager l'élimination de toutes les racines pourries qui travestissent en gangrène la sève de notre sol culturel. Il s'agit surtout d'une pédagogie de patience.

H.P.
27 février 1982

• Haïti/République dominicaine : la tentation dominicaine

Leslie Péan

Les rapports haïtiano-dominicains ont connu des péripéties diverses qui ont jalonné l'histoire des deux peuples qui se partagent l'île d'Haïti, depuis la colonisation. Cette histoire alimentée de préjugés et de clichés laisse dans l'ombre, assez souvent, le jeu subtil et parfois brutal que se livrent les classes dirigeantes des deux pays au détriment d'une coopération fructueuse entre les peuples. De « l'impérialisme haïtien » à « l'anti-haïtianisme dominicain », de l'intégration à la domination, c'est plus d'un siècle d'histoire et de mystification qui condensent ces formules et que notre collaborateur Leslie Péan se charge de mettre à jour, dans une série de deux articles dont la publication débute ici ; il porte son regard plus particulièrement sur les rapports de domination-sujétion qui se développent entre les deux bourgeoisies d'un côté et de l'autre de la frontière. De nos jours, la tentation dominicaine est forte...

Introduction

À partir de l'accession de Rafael Leonidas Trujillo à la présidence de la République Dominicaine en 1930, les rapports de ce pays avec sa voisine, la République d'Haïti, vont être conçus de manière différente. La neutralité ne sera plus de mise dans les politiques suivies et vécues par ces pays. Plus concrètement, une fraction de l'oligarchie dominicaine représentée en l'occurence par le général Trujillo va jeter tout son poids dans la politique haïtienne pour contrôler, influencer et peut-être même déterminer les événements dans ce pays. L'ingérence devient permanente. Comme l'écrit Amaury Justo Duarte, le régime de Trujillo « fut le responsable de nombreux complots et coups d'État dans les pays voisins, agissant ainsi comme un vrai gendarme dans la région [1] ». Tenter de saisir cette réalité des rapports haïtiano-dominicains comme elle se présente dans l'ère post-trujilliste est l'objet de notre démarche.

Tout d'abord, c'est une réalité nouvelle car avant Trujillo, une certaine historiographie s'est évertuée à trouver un « impérialisme haïtien » pour alimenter la moulin anti-haïtien dans la conscience dominicaine. Pour les mêmes raisons et avec le bricolage usuel inventé par le racisme blanc pour « justifier » l'esclavage des noirs. Le soi-disant « impérialisme haïtien » renvoie au fait que durant la première moitié du 19e siècle, plus précisément en 1804, 1822, 1845, 1849, 1855, 1856, divers gouvernements haïtiens eurent à entreprendre des incursions en territoire voisin pour protéger l'indépendance d'Haïti. On mettra à l'actif de l'oncle Price-Mars [2] d'avoir clarifié les mobiles de ces invasions et contesté avec forces arguments les thèses des idéologies racistes dominicaines qui en découlent. En effet, d'autres gouvernements haïtiens dont celui de Geffrard vinrent en aide aux patriotes dominicains en lutte contre l'Espagne. L'interprétation est délibérément faussée quand la période 1804-1860 est privilégiée pour peaufiner la thèse d'une volonté de domination haïtienne.

Pareille approche donne l'aval à l'anti-haïtianisme qui galvaude à ciel ouvert dans les écrits des dirigeants et des chefs d'état dominicains. Du conseiller de Trujillo, Americo Lugo, en passant par Pena Battle, ex-ambassadeur dominicain en Haïti sous le gouvernement de Dumarsais Estimé (1946-1950) pour arriver à Joaquim Balaguer, idéologue trujilliste par excellence et ex-président réélu trois fois (1966-1978). Un tas d'images absurdes et puériles de l'Haïtien foisonne dans les écrits de ces auteurs [3]. Cette phraséologie anti-haïtienne est reprise dans la grande presse dominicaine et se perpétue malgré les efforts que réalisent depuis la dernière décade (1970-1980) un groupe encore restreint d'intellectuels dominicains [4] pour balayer ces balivernes.

De toute façon, de nos jours, une chose est claire. Si les prétentions haïtiennes au 19e siècle étaient d'annexer la République Dominicaine, maintenant la situation est renversée. La tentation de domination a changé de camp. D'autant plus que cette fois, et ce, depuis l'avènement de Trujillo, les raisons ne sont plus seulement politiques et stratégiques mais aussi économiques. Les solides préjugés anti-haïtiens trouvent donc ainsi une nouvelle mission qui est d'oblitérer la froide offensive marchande venue de l'Est. Préjugés dont l'inventaire quotidien indique le refus dominicain de consentir la paix à son adversaire congo qu'il méprise et insulte publiquement mais qu'au fond il aime bien. Pour pouvoir se rassurer lui-même

et penser qu'il s'en distingue. La République Dominicaine affiche un taux de chômage de 24 % et un taux de sous-emploi de 40 %. Situation malgré tout meilleure que celle d'Haïti.

L'émigration haïtienne des braceros pour travailler dans les bateys dominicains constitue l'essence de la question haïtiano-dominicaine depuis un demi-siècle. Dans les années 1970, des sociologues et économistes dominicains tels que Arismendi Diaz Santana, Frank M. Hernandez, Isis Duarte, Ramon A. Veras, Manuel A. Cocco, etc, des chercheurs comme André Corten, Maurice Lemoine ont bravé les interdits et les dangers pour révéler la situation de terreur et d'inquiétude permanente dans laquelle croupissent les milliers de travailleurs haïtiens dans l'industrie sucrière dominicaine. Toutefois ce qui reste encore dans l'ombre, c'est le support politique de cette opération de transfert de main d'oeuvre ainsi que la dynamique qu'elle génère dans les rapports entre les deux pays. Il s'agit de lever cette barrière sur ce qui se passe aujourd'hui pour que demain il ne soit trop tard.

Au fait, s'il reste encore des bornes à la frontière entre les deux pays, il n'y a aucune cessation dans le combat commencé en 1930 par l'oligarchie dominicaine sous le drapeau trujilliste. En retraçant quelques unes des escarmouches (à l'exception du travail d'ermite de l'ex-président d'Haïti Daniel Fignolé, l'histoire de la domination trujilliste en Haïti ne reçoit aucune attention des intellectuels, théoriciens et autres secteurs de la classe politique en Haïti) et en présentant un catalogue des rapports actuels, il apparaîtra que les coulisses dominicaines sont d'une grande vitalité dans l'agencement du présent haïtien. Coulisses dans lesquelles la raison sucrière est calme, magnanime et triomphante. À ce niveau, les positions exprimées par le gouvernement dominicain d'Antonio Guzman attestent manifestement d'une victoire définitive. La prochaine étape électorale dominicaine de 1982 risque d'être muette sur la réponse à délivrer au scandale des rapports entre les deux pays. Le choix du verdict se situe entre la tacite reconduction de ces rapports ou la remise en cause précisément des forces obscures et occultes qui maintiennent le désastreux contrat des braceros haïtiens bloquant l'instauration de rapports harmonieux de coopération et d'entraide entre les deux pays.

La filière trujilliste

Malgré des bribes d'information diffusées ça et là au cours de la période 1930-1980 sur la vassalisation de l'État haïtien par le dominicain, une discrétion est maintenue sur cette domination. Les élites respectives des deux pays ont une entente là-dessus. L'élite haïtienne donne toute sa collaboration à son homologue dominicain. L'enjeu : un contingent de travailleurs, les braceros haïtiens, à faire passer de l'autre côté de la frontière chaque année pour servir de main d'oeuvre bon marché pour la récolte de la canne à sucre. En effet le sucre est l'épine dorsale de l'économie dominicaine. Il représente 50 % des exportations et emploie 80 % de la main d'oeuvre du secteur industriel. L'élite dominicaine ne diffuse pas toutes les clauses de cet accord qui prévoit appui politique et pots de vin à ses congénères haïtiens. Pour ne pas les exposer à une critique nationaliste haïtienne qui tenterait alors de mettre fin à ce commerce...esclavagiste.

Derrière ce scénario, il y a, bien sûr, les forces du grand capital américain qui ont orienté la politique du big stick en Amérique Latine [6]. L'occupation simultanée d'Haïti (1915-1934) et de la République Dominicaine (1916-1924) par les marines américains a ouvert une autre période dans les rapports entre les élites de ces pays. Les besoins en main d'oeuvre bon marché des investisseurs américains dans l'industrie sucrière dominicaine ont dicté une politique de migration des paysans haïtiens vers les « ingenios » dominicains qui remonte à 1920 [7]. Le raisonnement est le suivant : il s'agit de trouver une force de travail libre capable de : 1) faire pression sur les salaires 2) faciliter la rentabilité des investissements 3) empêcher la montée du mouvement syndical dominicain dans le secteur du sucre. Boin et Ramia montrent que ces objectifs ont été atteints. Ils signalent une diminution des salaires dans le secteur de la canne à sucre d'un peso par jour en 1895 à 0.60 cents par jour en 1926. Dans le même temps, les salaires payés aux ouvriers haïtiens ne représentent que la moitié du salaire payé aux ouvriers dominicains soit 0.30 cents par jour [8]. Les forces d'occupation américaine ont donc mis en oeuvre les mécanismes. Les trois groupes qui contrôlaient l'industrie sucrière dominicaine Cuban Dominicana, la famille Vicini et la compagnie South Porto Rico Sugar ont vu leur taux de profit grimper grâce à l'utilisation des braceros haïtiens dans leurs plantations [9].

Après le départ des marines de la République Dominicaine et l'apparition du nationalisme trujilliste dont l'une des manifestations fut le rachat de douze compagnies sucrières américaines seules la « Central Romana » devenue propriété de la compagnie Gulf and Western en 1966 et trois autres centrales appartenant à des investisseurs privés dominicains échappèrent à la main basse de Trujillo sur l'industrie sucrière), les canaux mis en place par l'occupant américain vont continuer à fonctionner. Les paysans haïtiens conserveront le rôle qui leur a été assigné par le capital américain. Les élites des deux pays seront chargées d'exécuter le contrat qui leur a été imposé et dont la substance est le commerce des braceros. C'est donc à l'intérieur de ces limites qu'évoluent les rapports haïtiano-dominicains depuis lors.

En effet, il y a différence par rapport au 19e siècle. En 1895, Joseph Justin, un représentant authentique de la classe politique haïtienne s'étendait sur ce qu'il appelle « le péril dominicain » en ces termes : « La République Dominicaine est une épée de Damoclès, suspendue sur la tête des Haïtiens. Oui, c'est une lourde épée qui peut, d'un moment à l'autre, nous briser le crâne, si nous n'y prenons garde [10]. Ce ne sera plus le même langage et pas seulement du côté haïtien. Les rapports d'antagonisme du siècle passé, nés des invasions haïtiennes, de la non-résolution de la question frontalière et du racisme anti-noir quadrillant la pensée de l'élite dominicaine, ont été transformés en rapports d'alliance. Sous la pression du capital américain hégémonique dans les deux parties de l'île. Les oppositions des notables haïtiens ont cédé. Il est intéressant de souligner comment d'éminents penseurs haïtiens de la fin du siècle dernier jugent l'effort dominicain. De son exil à St. Thomas, réfléchissant sur la question de l'instruction publique, Anténor Firmin écrit : « La Dominicanie abandonne à Haïti ses errements routiniers, antidémocratiques, pour s'élancer dans la voie des nations progressistes [11] ». Cette opinion de Firmin n'est ni pessimiste ni cynique. Si la vision n'est pas apocalyptique, elle traduit la décadence haïtienne de l'époque face à l'évolution dominicaine. Un autre homme politique et écrivain haïtien de la même période, Alcius Charmant, partagera la thèse de Firmin en des termes similaires. Dans une lettre adressée au consul dominicain à Jacmel en 1911, Charmant écrit : « À la vérité, ce n'est pas aux seuls points de vue de l'immigration et de l'Instruction Publique que la République Dominicaine surpasse Haïti. Elle la laisse bien loin derrière elle dans le domaine de la civilisation moderne, bien loin dans la science économique et administrative, bien loin dans l'organisation du travail agricole et industriel, bien loin enfin dans tout ce qui

fait l'orgueil et l'honneur d'un peuple soucieux de son indépendance et de son rôle dans le concert des nations civilisées [12]. » Le vent a donc tourné. Sans être de connivence avec les racistes de l'autre côté de la frontière qui ne ratent aucune occasion pour démontrer l'infériorité de l'Haïtien, des penseurs haïtiens d'envergure déclarent tout haut leur fascination pour la capacité dominicaine. Ces déclarations sont des indices révélateurs d'un changement dans les rapports de force entre les deux pays que les événements à partir de 1930 vont prouver.

À partir de l'occupation américaine en 1915, les rapports entre les hommes politiques haïtiens et dominicains s'établissent, dans un premier temps, autour de la mise en question de la présence des marines dans leurs pays respectifs. Puis une fois les derniers marines partis d'Haïti, l'hégémonie dominicaine, en situation de maturation s'affirme. Depuis, feutré ou fort, l'écho dominicain est là. Omniprésent.

En effet, dans les années 1920 et plus spécialement en 1927, le leader nationaliste haïtien Joseph Jolibois ainsi que ses lieutenants Alphonse Henriquez, Perceval Thoby, etc, reçurent une aide inestimable des patriotes du parti nationaliste dominicain tels que Cesar Tolentino, Americo Lugo, et al. Les journaux dominicains tels que « La Opinion », « Alliancia Continental » et « El Mundo » firent campagne avec les nationalistes haïtiens pour exiger la libération d'Haïti de l'Occupation américaine. Mais, après le départ des marines, les rapports entre les deux pays changent du tout au tout. Le général Trujillo se rend à Port-au-Prince en 1934 et 1936 pour dicter au président haïtien Vincent le nouvel ordre régional. Il est peut-être significatif de remarquer que cette rencontre des deux chefs d'État n'a pas eu lieu à la frontière des deux pays comme celle de 1933. La seconde visite a lieu au moment précis où le leader nationaliste haïtien Jolibois disparaît en prison à partir d'une machination des plus sordides. Victime d'un complot dont la vérité est encore enfouie.

Pour rendre compte de la nature de ce nouvel ordre, nous avons sélectionné quelques faits dans les rapports entre les deux pays que nous présenterons de manière succinte en ayant soin de les inclure dans leur contexte.

Premier tableau : le massacre de 30 000 Haïtiens en 1937 en République Dominicaine

Suivant les conseils des idéologues racistes dominicains qui voient dans l'Haïtien un élément perturbateur à la « pureté raciale blanche » des Dominicains, le général Trujillo donne l'ordre de massacrer approximativement 30 000 Haïtiens vivant en République Dominicaine. Les causes de ce massacre seraient selon Trujillo l'invasion silencieuse des Haïtiens et la nécessité de mettre fin à l'émigration de « ce groupe ethnique aux origines obscures [13] ». Il n'y a aucune méprise dans la logique sordide de Trujillo. Une année plus tard en 1938, le général dominicain n'hésitera pas à proposer aux accords d'Évian l'envoi de 100 000 réfugiés européens pour s'établir dans son pays [14]. Le paradoxe dans cette affaire demeure la réaction de l'élite haïtienne qui ne rompt même pas les rapports diplomatiques avec Trujillo mais profite de l'incident pour empocher l'argent des réparations. Cet holocauste [15] débute l'ère des assassinats des travailleurs haïtiens en République Dominicaine. Le silence de l'élite haïtienne devant ce massacre est condensé dans la subjectivité de son président Sténio Vincent qui écrivait bien des années avant que « La République Dominicaine surpasse Haïti par une entente plus précise de ses intérêts, par ses efforts intelligents sur la question d'immigration [16] ». Ironique préfiguration ! En tant que représentant fidèle d'une bourgeoisie qui se plaît dans l'agiotage, la spéculation, Vincent, éminent orfèvre de la classe politique laissera planer l'incertitude sur le massacre, puis prendra des mesures répressives contre tous ceux qui tenteront d'en parler au Sénat ou dans la presse. Façon d'atténuer l'éclat et la dimension de l'événement tout en déployant sournoisement la capitulation par l'invocation de l'analogie du combat du pot de fer (la République Dominicaine) contre le pot de terre (Haïti) [17].

Deuxième image : la montée au pouvoir en Haïti d'Élie Lescot

Ex-ambassadeur d'Haïti en République Dominicaine et à Washington, Élie Lescot devient président d'Haïti en 1941 grâce aux manipulations directes exercées par Trujillo contre le gouvernement de son ex-protégé Sténio Vincent. Ce dernier est tout bonnement sommé par Trujillo de démissionner et de céder le pouvoir exécutif à Élie Lescot. Bientôt Trujillo ne s'entendant plus avec Lescot décide de l'embarasser. Ainsi sort officieusement en 1944 la correspondance échangée entre les deux hommes dans laquelle s'étalent les tractations, malentendus, et exigences qui ont abouti à l'arrivée au pouvoir de Lescot en Haïti. La correspondance va de 1937 à 1941. Trujillo livre des éléments permettant de construire la réalité derrière le mystère des rapports haïtiano-dominicains. Après avoir fait à sa façon l'histoire des rapports entre les deux pays, Trujillo dit à Lescot :

Vos aspirations présidentielles se brisaient contre le dessein de Vincent de continuer au pouvoir et vous me faites parvenir par l'entremise de Mr. Andres Pastoriza, ministre dominicain à Washington, des copies photographiques de toutes les lettres que le chef du pouvoir exécutif haïtien vous avait adressées et d'autres documents importants parmi lesquels se trouvait une lettre d'un haut fonctionnaire du Département d'État de Washington.

Cette remise de documents confidentiels est une preuve qui fait foi de la confiance que vous aviez déposée en moi et de la valeur décisive que vous reconnaissez à la coopération que vous aviez sollicitée de moi et que je vous avais offerte avec une véritable confiance en l'ami.

Le 11 avril 1939, vous me faites dans une longue et intéressante lettre, les déclarations ci-après : « Le moment est arrivé pour moi de faire appel aux offres que vous n'avez cessé de me faire dans le but de faciliter mon avènement à la Présidence de la République. »

Dans d'autres paragraphes de cet important document vous me dites : « J'ai chargé Gérard (le fils de Lescot) de solliciter de vous une audience pour qu'il aille personnellement vous soumettre mes plans et pour qu'il obtienne de vous l'appui économique et tout appui qu'il me soit indispensable pour triompher, — je sais d'une manière absolue que je peux compter sur vous de même que, de manière absolue vous pouvez compter sur moi —, « Fidélité et loyauté jusqu'à la mort est votre devise et c'est aussi la mienne. »

Une autre de vos lettres, celle écrite de Washington le 11 avril 1940 donne la clef de votre impatience et de votre désir de recevoir de moi l'aide pour précipiter les événements qui devaient rendre propice votre arrivée à la présidence de la République.

Vous dites dans ce document : « Je vous ai promis de venir à Port-au-Prince, mais vous savez très bien que je ne le ferai pas sans avoir reçu, auparavant une communication ou un conseil de vous, ce que depuis longtemps j'ai sollicité soit par la médiation de Pastoriza ou par celle de mon fils qui me dit avoir transmis à Santanita toutes les communications que je lui ai adressées. Il y a un fait, et c'est qu'en présence d'une semblable situation je ne peux pas rester indifférent, cela ne fera que profiter à mes adversaires, et d'autre part le fait de réaliser un voyage pour aller commencer une campagne présidentielle mérite votre indispensable appui. Par conséquent je ne compte que sur vous, mon cher et bien aimé ami » .....

... Une sérieuse agitation à la frontière en ce moment peut provoquer la démission de Vincent et si je dispose d'argent, je pourrais facilement gagner à ma cause les députés et sénateurs. Dans l'état actuel des choses, il me semble que cette solution est la plus facile pour arriver à la présidence. J'attends le plus vite, mon cher bien aimé, votre opinion sur ce plan. Vous me tranquilliserez [18]. »

Il est intéressant de souligner que Lescot va jusqu'à proposer à Trujillo d'utiliser le nommé D. Calixte, ex-commandant de la Garde d'Haïti, réfugié en République Dominicaine comme épouvantail, créant ainsi une certaine agitation à la frontière, pour porter Vincent à démissionner. Plus malin, Trujillo n'utilise pas ce procédé. Il fait pression directe sur Vincent qui finit par céder le pouvoir à Lescot un matin de Mai 1941 dans une atmosphère sereine et paisible au point qu'un quotidien de Port-au-Prince titrait : « Le meilleur remplace le meilleur ».

La connivence est donc claire entre une fraction de l'élite haïtienne et le trujillisme [19]. L'inféodation à la République Dominicaine est là, présente, cachée dans les rouages de l'obsession politicienne et de la raison sucrière des deux côtés de la frontière. La publication de la lettre de Trujillo en Haïti provoquera un réveil nationaliste dans le peuple et dans la fraction nationaliste de la bourgeoisie qui chambardera le président Lescot dans les premiers jours de 1946. Les rapports fondamentaux ne changeront pas pour autant. Mais, n'anticipons pas et continuons à dresser le constat. Pour saisir comment les représentants de la bourgeoisie en Haïti, en météorologistes du climat des rapports haïtiano-dominicains vont accentuer cette lamentable soumission.

Troisième photo :

De 1946 à 1949, un gouvernement démocratique existe en Haïti. Il y a de sérieux accrocs aux libertés pendant ce court printemps mais la ligne générale est globalement positive. Il y a une vie syndicale animée. La séparation des pouvoirs est reconnue par l'exécutif et l'arbitraire n'a plus les mains libres. Il existe des partis d'opposition et une presse indépendante. Un parti socialiste légal a pignon sur rue, c'est le parti socialiste populaire (PSP). *La Nation*, journal de ce parti suit les faits et gestes du pouvoir, analyse le quotidien et propose des solutions allant dans le sens des intérêts de la plus grande majorité des citoyens haïtiens. Faisant le répertoire des problèmes sérieux que confronte Haïti, les éditorialistes de *La Nation* évoquent le « péril trujilliste ». En maintes occasions Hubert Legros, Ernst Coulanges, etc soulèvent la question des braceros haïtiens et protestent contre le traitement inhumain qui leur est infligé dans les bateys. Un tel climat socio-politique en Haïti ne devait pas plaire à la soldatesque trujilliste. Et ce fut l'affaire Astrel Roland.

Dans les premiers jours de 1949, un ex-colonel haïtien du nom d'Astrel Roland, bénéficiant du soutien de Trujillo, par le truchement de la radio dominicaine, annonce l'invasion d'Haïti pour renverser le gouvernement constitutionnel de Dumarsais Estimé. Cette nouvelle crée une certaine tension et même un début de panique dans la capitale haïtienne. Coup sur coup sont votés des projets de loi présentés par l'exécutif. Loi des suspects, loi sur le service militaire et loi autorisant un emprunt intérieur de la défense nationale de 15 millions de gourdes. Cette dernière mesure est vite mésinterprétée. Le téléphone arabe prétend que « l'État envisagerait la confiscation des dépots en banque afin de couvrir les dépenses publiques ». Le président de la république d'Haïti, Dumarsais Estimé dut publier un communiqué à ce sujet. Donnant un démenti clair aux rumeurs, Estimé déclare : « Mon gouvernement renouvèle l'assurance formelle donnée récemment au peuple haïtien que son désir est plutôt d'encourager l'épargne afin de créer le capital national, seul moyen d'assurer notre véritable indépendance économique ». C'est donc un rude coup que trujillo et ses comparses haïtiens assènent au gouvernement d'Estimé. Analysant l'atmosphère de déséquilibre provoquée par cette affaire, Hubert Legros, socialiste haïtien de l'époque, conclut ainsi : « Le but de Trujillo est d'affaiblir tout gouvernement haïtien pour l'empêcher d'aborder les problèmes permanents de notre pays dont toute esquisse de solution se traduit par une augmentation du prix de la force de travail ; pour l'empêcher de poser le problème de nos 60 000 concitoyens esclaves dans les « bateyes » et d'arrêter l'embauchage clandestin de nos paysans pour la coupe de la canne. L'affaire Roland vient comme une manoeuvre de diversion et d'affaiblissement [20] ». Un an après l'affaire Roland, le gouvernement d'Estimé fut englouti par un coup d'État militaire orchestré par le général Paul E. Magloire. L'historiographie ne s'est pas encore prononcée sur la responsabilité trujilliste dans ce coup d'État. Cependant, le moindre bon sens ou la simple vigilance exigent la formulation de l'hypothèse d'une participation militariste dominicaine dans cette opération. Après que le dispositif trujilliste ait fonctionné dans les années 30 avec le chef d'état-major Calixte, dans les années 40 avec le colonel Roland et plus tard, en 1957, avec le colonel Kébreau (ce que nous allons montrer), les chances pour que le colonel Magloire fût l'exception sont vraiment minces. La recherche en sciences sociales en Haïti et en République Dominicaine a pour tâche d'annuler cette opacité et d'établir la transparence. Car la lacune est symptômatique. Pour la combler, il faut d'abord poser le problème et y réfléchir. Ce qui demande un travail de jonction et de relais dans lequel l'apport des chercheurs progressistes dominicains est irremplaçable.

Quatrième diapo : les rapports de Trujillo avec Louis Déjoie évoqués dans la lettre à Luc Fouché en 1957.

Après le départ du général-président Paul E. Magloire, forcé de s'en aller du pouvoir, Haïti connaît une crise politique aiguë. Du 15 décembre 1956 au 22 octobre 1957, cinq gouvernements éphémères se succèdent. Pour permettre une meilleure assimilation de ce qui va suivre, disons que le second de ces gouvernements fut celui de Franck Sylvain qui dura 56 jours. Puis vint un gouvernement collégial composé des représentants des quatre principaux candidats à la présidence dont le sénateur Louis Déjoie, le professeur Daniel Fignolé, l'économiste Clément Jumelle et le docteur François Duvalier. Enfin, après l'intermède de 19 jours du gouvernement de Daniel Fignolé, une junte militaire présidée par le colonel Antonio Th. Kébreau, chef d'état-major de l'armée, s'empara du pouvoir. C'est le colonel Kébreau, ami personnel du généralissime Trujillo, qui manipula les « élections » du 22 septembre 1957 donnant la victoire à François Duvalier. Pêcheur en eaux troubles, Trujillo ne pouvait trouver de meilleure situation pour leurrer les uns et les autres et tirer profit de l'amalgame.

Avant d'avancer, il importe de saisir ce qui nous a valu la publication de la lettre de Trujillo à Fouché : l'affolement d'une classe de politiciens devant l'effritement d'un certain nombre de veilleries noiristes coriaces qui servaient de garanties symboliques au duvaliérisme. Voulant s'innocenter par devant les générations futures, bon nombre de ceux qui ont forgé les premiers tréteaux noiristes sortent de leur mutisme traditionnel et font des montages pour accuser le mulâtrisme de tous les maux. Ainsi s'explique la publication par l'ex-président Franck Sylvain de la lettre de Trujillo à Fouché qui éclaire du même coup bien des combines dans les rapports entre les élites haïtiano-dominicaines.

Aussi, malgré les réserves qu'on peut avoir sur les lieux d'émission et les buts que se sont assignés des personnages comme Sylvain ou Audain, leur témoignage n'est donc en rien improductif, inutile ou stérile. En rompant avec le silence,

ils ont refusé, malgré eux peut-être, cette ultime solidarité de classe, pour avancer des choses trahissant bien des secrets de la corporation. D'ordinaire, les acteurs et figurants préfèrent emporter leur secret dans la tombe. Émile St. Lôt est un cas exemplaire.

Enfin un dernier mot sur le correspondant de Trujillo, Luc Fouché. Homme politique connu, il fut ministre à la présidence sous le gouvernement de Magloire et premier ambassadeur à Washington sous le gouvernement de François Duvalier. Vu l'importance de la correspondance, nous avons opté pour la reproduction intégrale.

Cuidad Trujillo, le 6 mai 1957
Monsieur Luc Fouché
Cap-Haïtien, Haïti

Cher Monsieur Fouché

Par suite du refus du Gouvernement Sylvain d'exécuter l'accord que j'avais avec le Gouvernement Magloire pour l'envoi de travailleurs en République Dominicaine, la moitié de la récolte de canne est restée sur pied cette année. C'est une réelle perte pour notre économie.

Je me suis empressé de faire reconnaître le Conseil Collégial par le Gouvernement Dominicain pour lui donner un appui et provoquer la reconnaissance des autres puissances, parce que, sur la garantie de Monsieur Louis Déjoie qui m'avait été confirmée par son gendre, Mr. Max Bolté, la première tâche du Conseil aurait été de provoquer l'exécution de l'accord et de nous permettre de ne pas subir les lourdes pertes dues à la carence de la main d'oeuvre. Mr. Louis Déjoie que j'ai fait toucher, il y a trois semaines, par un intermédiaire fidèle, l'ami que vous connaissez, m'a fait répondre que ses représentants étaient gênés dans le Conseil par ceux d'un autre candidat et qu'il convenait d'attendre qu'il eût fait son travail d'élimination.

Je pense aujourd'hui les résultats assez concrets pour que je n'admette plus aucune tergiversation de leur part. Dominant complètement dans le Conseil Mr. Louis Déjoie peut, sans difficulté, faire exécuter l'accord. Mes besoins sont actuellement de 50 000 travailleurs. Je veux que vous lui fassiez comprendre que s'il hésitait à me donner satisfaction, je rendrais publics son dossier ainsi que le facsimilé du reçu qu'il ma signé.

Espérant que s'il veut réellement aller aux élections, la simple mise en garde que vous ferez en mon nom le convaincra de la nécessité de tenir parole, je demeure

Votre dévoué
Raphael Leonidas Trujillo y Molina [21]

On ne peut être plus explicite. La lumière est crue et de ce fait même écarte tout procès d'intention. La référence majeure trujilliste aux coupeurs de canne montre bien le maillon faible, a quelque chose indiquant un rapport d'irréversibilité entre les élites des deux pays malgré l'assujettissement haïtien. Possibilité toutefois faible car l'étreinte trujilliste laisse peu de prise à sa victime. Hypothèse que confirme Julio J.P. Audain, ex-chargé de mission du président François Duvalier auprès du général Trujillo en 1959-1960 (mission qui était de réclamer l'assistance militaire du dictateur dominicain), homme politique chevronné, témoin des 50 dernières années de la vie politique haïtienne, quand il nous dit : « Il est indiscutable que Trujillo vivant, jamais Duvalier aurait osé se proclamer président à vie... [22] ».

En effet, la lettre de Trujillo à Fouché constitue la preuve flagrante de l'état de servilité de la classe politique haïtienne vis-à-vis de l'élite dominicaine. Servilité qui envoie à la mort tous les ans de nombreux individus. Cette correspondance permet la reconstitution exacte des rapports haïtiano-dominicains. Sans émiettement ni saupoudrage. Surtout quand on connaît la position sociale et économique du personnage central mentionné dans la lettre : Louis Déjoie. Issu d'une ancienne famille bourgeoise, sénateur depuis dix ans, entrepreneur industriel et agricole, brasseur d'affaires, ex-président de la Chambre de Commerce d'Haïti pendant des années, Louis Déjoie était l'un des membres les plus représentatifs d'un capitalisme national. Il n'était pas également un novice en politique. Les rudes combats pour défendre ses intérêts et ceux de sa classe qu'il a livrés de 1946 à 1956 en témoignent. Sa carrière prouve qu'il y a peu de place chez lui pour l'improvisation. Ce qui laisse à penser qu'il n'est pas à son coup d'essai dans le trafic avec Trujillo.

Les quatre repères constituant ce mini-dossier permettent de suivre le cheminement des rapports haïtiano-dominicains et d'identifier, par delà la mutilation des archives, la synchronie agressive, souterraine et ouverte du militarisme dominicain. Déjà en 1932, la possibilité d'une guerre entre les deux peuples était évoquée et discutée dans les hauts lieux de l'intelligentsia dominicaine. « À Santiago de los Caballeros, la question fut même une fois l'objet d'un concours à l'Université. On avait demandé : « Convient-il dans la possibilité d'un différend entre la République Dominicaine et Haïti, d'organiser immédiatement l'armée ?... »

Voici, en partie, la réponse faite par les étudiants dominicains :

« Pour nous mettre en mesure de répondre à la première partie de cette question, il est utile de résoudre d'abord les deux questions suivantes :
« 1) La possibilité d'une guerre entre les deux pays, existe-t-elle ?
2) Dans ce cas, quelle est celle des deux républiques qui, actuellement, réunit les meilleures conditions pour faire la guerre et la gagner ?...
« Entre les deux républiques qui se partagent le domaine de l'île, il existe un quadruple antagonisme qui est une cause efficiente de fréquentes difficultés et qui peut, d'un moment à l'autre, occasionner un conflit. Cet antagonisme revêt divers caractères : politique, ethnographique, historique et géographique...
....
« Donc la possibilité d'une guerre entre les deux républiques existe.
« Résolvons maintenant la seconde question :
« Les conditions que doit réunir une armée pour être en mesure de faire la guerre sont nombreuses et complexes. Nous ne les étudierons pas toutes. Nous nous occuperons seulement des quatre suivantes : les communications, l'effectif, l'armement et l'instruction... etc [23]. »

Le militarisme dominicain a une perspective oscillant entre la conquête et la soumission d'Haïti à l'hégémonie dominicaine. Jusqu'à présent, les dirigeants haïtiens ont tout fait pour masquer cette évidence. preuve de leur faillite. Il importe de montrer cette réalité dans toute sa nudité. Car le spectre du militarisme de l'est surplombe toute l'île. En effet, la longue période de gestation du militarisme dominicain n'est pas assez étudiée surtout en ce qui concerne les rapports qu'il entretient avec les fantasmes et mythes courant sur Haïti et les Haïtiens. C'est là un lieu d'ancrage pour les chercheurs haïtiens et dominicains.

Les tractations de plusieurs générations de la classe politique haïtienne avec le militarisme dominicain indiquent que la conquête d'Haïti tout en n'étant pas officielle est réelle. La pulsion dominicaine ne reste qu'en marge de l'occupation directe ou de l'annexion pure et simple. La pauvreté endémique entretenue par la bourgeoisie haïtienne fait échec à son verbe nationaliste. C'est le règne de la mystification. La classe politique en Haïti est sous l'autorité du pouvoir dominicain. De 1930 à 1961, Trujillo a pu s'immiscer dans les affaires intérieures haïtiennes avec l'assentiment de la bourgeoisie locale [24]. Les différences de développement entre les bourgeoisies des deux pays ont mis à jour la nécessité pour le pôle dominant de régir l'ensemble pour permettre une nouvelle phase dans le procès d'accumulation du capital. L'assassinat de Trujillo semble avoir différé ce projet. Jusqu'aux nouvelles contraintes de la période actuelle ? D'autant plus que l'on sait que la mort de Trujillo n'a pas produit « de transformations décisives dans l'attitude de la bureaucratique étatique face à l'Haïtien [25] ».

L'exigence d'intégration

La dernière tendance qui ne cesse de s'affirmer dans les rapports entre les deux pays est un mouvement d'intégration économique dont le fer de lance est la fraction de la bourgeoisie dominicaine connue sous le nom de bourgeoisie de Santiago, du fait que le gros de ses troupes est cantonné à Santiago de los Caballeros. C'est de là, en effet que partent les salves pour la conquête du marché haïtien [26] depuis une quinzaine d'années. Depuis qu'une certaine stabilisation politique a remis sur le terrain la question de l'organisation économique en R.D.

Après la mort de Trujillo en 1961, les rapports entre les élites haïtiano-dominicaines se sont refroidis pendant un instant. Surtout sous le gouvernement de Juan Bosch en 1963 et dans la période qui suit jusqu'à la guerre civile dominicaine de 1965. On sait qu'en 1963, Bosch avait sollicité et obtenu du président américain Kennedy carte blanche pour soutenir les opposants haïtiens afin qu'ils en finissent avec le régime des Duvalier [27]. Si l'incohérence de l'opposition haïtienne empêcha la réalisation de ce projet, le dictateur haïtien François Duvalier ne lésina pas et riposta comme on devait s'y attendre. Il s'allia aux militaires dominicains néo-trujillistes et ainsi participa à la chute du régime de Bosch huit mois après l'arrivée de ce dernier au pouvoir.

Au fait, cette alliance n'est pas nouvelle. Les rapports de Duvalier avec les militaires néo-trujillistes ont toujours été cordiaux. L'homme fort du militarisme dominicain dans la période post-trujilliste, le général Enrique Perez y Perez (limogé par le pouvoir de Guzman en 1979) a eu comme aide de camp le lieutenant Oscar Nunez Pena dont l'associé fut l'ex-chef de la police sous Trujillo, Luis Arzeno Colon. Ce dernier obtint asile politique en Haïti en 1962 et pendant des années fut un instructeur des tonton-macoutes avant de retourner en R.D. sous le régime de Balaguer pour organiser les commandos terroristes d'extrême-droite de la Jeunesse Réformiste Anti-Démocratique connue aussi sous l'appellation de *La Banda* et dont les actions ont fait plus d'un millier de morts de 1966 à 1971 [28].

Luis Arzeno Colon n'est pas le seul cas de tortionnaire trujilliste à trouver refuge en Haïti pendant les années 60. Toute une kyrielle d'anciens sbires de Trujillo dont Johnny Abbes Carcia, Carlos Carcia Mendieta, etc. reçurent la protection de François Duvalier qui leur octroya la citoyenneté haïtienne. Dans certains cas, comme pour Mendieta, ex-dirigeant de la radio-télévision agit-prop de Trujillo La Voz Dominicana, cet honneur était accompagné d'un poste diplomatique [29]. Duvalier a toujours su, par calcul machiavélique, maintenir de bons rapports avec les militaires trujillistes. D'une part, il les aida à s'en sortir du blocus imposé par l'Organisation des États Américains (OEA) en 1960 contre le régime de Trujillo pour la tentative d'assassinat du 24 juin 1960 contre le président du Venézuela Romulo Betancourt et pour l'orchestration de l'enlèvement-assassinat du professeur Jesus de Galindez en plein New-York en 1956. D'autre part, il voulut faire contre-poids au mouvement démocratique dominicain, soutenu par un nombre assez important d'Haïtiens dont Viau, Lafontant, etc, qui combattirent aux côtés des forces consitutionnalistes.

En retour, la générosité des trujillistes n'a pas fait défaut. C'est pourquoi à la mort du tyran haïtien, Balaguer n'attendit même pas l'annonce officielle pour masser dès le 10 avril 1971 les troupes dominicaines à la frontière afin de dissuader les exilés haïtiens de toute velléité d'invasion. L'engrenage a fonctionné. Donnant donnant [29a].

Aussi, durant la décade des années 60, le commerce des braceros haïtiens n'a jamais cessé. Pendant les premières années, il fut clandestin. Des potentats du régime duvaliériste s'occupaient de recruter et d'acheminer le bétail humain de l'autre côté de la frontière. Clément Barbot et ses amis de la police secrète duvaliériste dont certains d'origine libanaise ont récolté des millions dans ce trafic. À partir de 1966, date de la prise du pouvoir des néo-trujillistes en la personne de Joaquim Balaguer en R.D., le commerce des braceros sera à nouveau institutionnalisé par un accord qui constitue en fait le renouvellement de celui de 1952 signé sous le gouvernement de Magloire. Ainsi, Haïti accepte de fournir 20 000 ouvriers agricoles chaque année pour la récolte sucrière. Le contrat stipule que la moitié de la paie journalière des ouvriers haïtiens sera placé directement dans un compte en banque à la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) pour garantir leur retour en Haïti après la zafra. À ce moment-là seulement, cette valeur leur serait remise par le gouvernement haïtien. Ce qui n'a jamais été le cas. À une moyenne de 2 $ par ouvrier et pour une zafra d'environ quatre mois, une somme approximative de 5 $ millions est accaparée de cette manière par les autorités haïtiennes, chaque année [30]. Cette valeur correspond à peu près aux estimations des paiements octroyés aux ouvriers haïtiens dans la récolte de canne à sucre en R.D. Ces estimations sont du professeur espagnol Ramon Tamames [31], spécialiste des questions d'intégration économique. Soulignant le compte rendu d'un rapport de l'organisme américain *Agency for International Development* (A.I.D.) sur l'agriculture dominicaine disant que « pratiquement toute la coupe de la canne est faite par les travailleurs haïtiens du fait que les dominicains ne veulent pas faire ce genre de travail », le professeur Tamames arrive aux conclusions qu'approximativement 7315 $ sont payés aux ouvriers haïtiens. C'est donc une manne importante qui est tirée par les officiels haïtiens de ce commerce qui selon Tamames « se maintiendra, sans modification substantielle, pendant longtemps [32]. » Dans le même temps, la bourgeoisie dominicaine bénéficie également de ce contrat qui lui permet de maintenir élevé le taux de saccharose de la canne du fait de la méthode *labor-intensive* qui est utilisée pour la coupe. En effet, à cause de la faible proportion de rebuts et de feuilles et puisque la canne n'est pas brûlée, le contenu de la canne dominicaine (11,7 %) est l'un des plus élevés au monde.

À la fin des années 60, en plus du rituel de réception de la main-d'oeuvre, profitant de l'élargissement du mouvement d'intégration économique en Amérique Latine, la bourgeoisie dominicaine va faire prendre à sa politique haïtienne une nouvelle dimension. On prendra acte de ce tournant dans l'évolution de la pensée des dirigeants dominicains. La référence principale, le symbole de cette évolution est le discours du président dominicain Joaquim Balaguer à la réunion des chefs d'État latino-américains qui eut lieu à *Punta del Este*, en avril 1967, réunion à laquelle le chef d'État haïtien François Duvalier ne fut pas présent. Les autres éléments de cette évolution sont la multiplication des colloques et réunions prônant l'intégration économique avec Haïti et l'inflation sur le marché diplomatique des déclarations explicitement haïtianophiles de personnalités dominicaines. Il importe précisément de questionner ce revirement (effet calculé d'une certaine pression) pour mettre en lumière la façon dont s'inscrit dans le nouveau discours la tentation dominicaine. Depuis lors (nécessité oblige), une certaine veilleuse sera mise à la fabrique idéologique raciste et anti-haïtienne.

Punta del Este, Uruguay, en avril 1967 marque donc un moment important dans la nouvelle manière de faire dominicaine. En effet, la réunion des chefs d'État qui s'y est tenue a fixé pour objectif la constitution à partir de 1970 d'un marché commun latino-américain. François Duvalier

président d'Haïti étant absent pour des raisons politiques (il craignait un coup d'État), c'est le président Joaquim Balaguer qui se chargera (pourquoi et à quelles fins) de présenter la nécessité et l'urgence d'accélérer le développement économique des deux pays pour éviter « la lutte des classes, l'agitation permanente, la violence systématisée et enfin de compte la révolution prolétarienne [33]. Quelques mois après la réunionde *Punta del Este*, Balaguer élaborait en disant : « Les gouvernements, tous les gouvernements du monde, sont de simples accidents dans l'histoire de l'humanité et sont appelés à disparaître rapidement dans l'histoire comme disparaissent les nuages dans un ciel d'été. Par contre, ce qui reste, ce sont les peuples, unique réalité de laquelle il est impossible de se défaire et dont il faut tenir compte malgré toutes les dissidences idéologiques et tous les intérêts.

Pour cela je crois que nous devons tendre à nous unir avec Haïti et cultiver l'amitié de son peuple avec un sentiment chaque fois plus grand. Les deux nations, chacune à l'intérieur de ses frontières propres, doivent tendre à augmenter leur commerce, à renforcer leurs liens de voisinage et à rechercher, avec un esprit de solidarité, la solution de beaucoup de leurs problèmes communs... car nous ne devons pas continuer à voir en Haïti un adversaire séculier, un ennemi qu'il faut craindre et dont la prospérité doit nous inspirer méfiance maintenant et dans l'avenir [34]. Ces paroles de Balaguer ne sauraient être considérées comme un évènement accidentel, hasardeux, sans liens avec la stratégie et les besoins du capital dominicain. Le bon sens indique qu'il faut voir dans les prises de position de Balaguer le lieu de renforcement et d'ancrage d'une offensive dont la conduite ingénueuse ultérieure montre l'absence de caractère artisanal. Du reste, avant Balaguer, des travaux préalabales avaient été préparés et présentés par Bernardo Vega [35].

En effet, une année avant la réunion de *Punta del Este*, ce brillant chercheur et économiste dominicain, spécialiste des questions haïtiennes, avait livré dans un opuscule vite remarqué par la bourgeoisie de Santiago les thèses évoquant les possibilités de coopération et d'intégration entre Haïti et la R.D. Puis quelque temps après, il fut l'organisateur d'un colloque sur le même thème à l'université Madre y Maestra de Santiago avec la collaboration d'autres spécialistes dominicains tels que Julio C. Estrella, Ramon Perez Minaya, Marcio Mejia Ricart, etc. L'analyse qui sous-tend les appels de Vega pour l'intégration avec Haïti part d'une idéologie nationaliste à laquelle est annexée la théorie classique des avantages comparatifs réhaussée du théorème de la proportion des facteurs. Et là, il ne cache pas ses préférences derrière une objectivité de chercheur. Sans précaution aucune, essayant de convaincre ses collègues de la nécessité pour la R.D. de se lancer dans l'intégration, Vega déclare : « Dans ce cadre, il s'agit d'être un peu égoïste et de penser beaucoup à nous-mêmes, en commençant dès maintenant à lutter pour nos intérêts propres ». La division internationale du travail doit être respectée et acceptée tant que cela profite à la R.D. À ce sujet, Vega cite Fidel Castro, partisan lui-aussi de cette division, pour dissuader la critique de gauche. Le développement se résume donc à une jungle où ce qui prime est l'intérêt et la loi du plus fort et du plus malin. Aussi on comprend mieux pourquoi le premier projet proposé par ce dernier dans sa plaidoirie pour l'intégration avec Haïti soit un prêt pour l'achat de turbines afin d'augmenter la capacité électrique de la Centrale Hydroélectrique de Péligre. En retour, Haïti fournira l'énergie aux villes et aux projets industriels dominicains dans l'aire des provinces de Barahona, San Juan de la Maguana et Monte Cristi. De plus Vega propose que la Centrale de Péligre soit supervisée par un organisme international. Enfin l'auteur déclare qu'un tel projet aurait le mérite de tranquilliser les Haïtiens soucieux d'une éventuelle déviation du cours de la rivière Artibonite par les autorités dominicaines.

Ces considérations montrent bien l'essence de la perche tendue par la R.D. aux dirigeants politiques haïtiens qui, en spectateurs et bricoleurs, sans débats, sans souci de peser le pour et le contre, acceptent la voie de l'arbitraire et épousent les perspectives dominicaines. La débâcle des dirigeants haïtiens est exploitée par la bourgeoisie dominicaine pour tenter de résoudre les problèmes d'accumulation créés par la structure dépendante de son économie vis-à-vis du capital américain. Car c'est vraiment le sauve-qui-peut qui tient lieu de loi dans l'univers intégrationniste tel que perçu par la R.D.

Dès lors, la tentation dominicaine en plus de la raison politique trujilliste, raison stratégique par excellence, se donne une nouvelle vocation : la conquête du marché haïtien. La raison économique sous-jacente, longtemps clandestine et muette, devient ouverte. Il s'agit de faire d'Haïti un satellite de l'économie dominicaine. Pour ce faire, le contrôle de l'activité économique exige exportations de marchandises et de capitaux. Ayant pu convaincre les autorités haïtiennes du bien-fondé de la traite des braceros, les stratèges dominicains n'auront pas grand mal à faire partager à leurs homologues haïtiens l'option d'intégration. Option, comme nous venons de le voir, conçue par eux et dans leurs propres intérêts.

De la monographie de Bernardo Vega en 1966 au discours de Balaguer en 1967, au colloque de Santiago de la même année et à l'étude du professeur Tamames, il y a un effort constant qui est fait par les dirigeants dominicains pour étudier les potentialités de l'intégration économique. Sans empressement. Ceci pour s'assurer la meilleure position dans la perspective de l'inéluctabilité de ce mouvement. Le calcul particulier de la bourgeoisie dominicaine repose sur la possibilité pour elle de renforcer son emprise sur Haïti à la faveur du mouvement d'intégration et d'affirmer sa suprématie.

La sclérose des structures

L'état lamentable des structures socio-économiques en Haïti n'est plus à démontrer. La fiscalité, l'administration, la situation foncière et immobilière, l'agriculture, l'enseignement, la culture, le système judiciaire, etc. sont autant de secteurs qui méritent d'être considérés et dans lesquels sévissent des pratiques condamnables. La moindre prétention devrait suggérer aux responsables la nécessité d'un *overhaul* de la machine car aucune ouverture sur l'extérieur n'est possible avec un tel décor. Pourtant, c'est le contraire qui est fait. Au lieu de voir que toutes les péripéties quotidiennes s'imbriquent dans le système économique en place, et de procéder aux réformes qui s'imposent, le pouvoir en Haïti choisit le bouc émissaire de l'intégration. Nous allons voir comment les structures économiques actuelles ne sont pas prêtes à affronter l'irrépressible tendance intégrationniste. Le manque de perspective et d'ambition de la bourgeoisie haïtienne fait qu'elle est toujours acculée à accepter à patauger et à s'embourber. C'est une classe qui refuse la prospective. Comme à la fin du 19e siècle, elle se rend à l'abattoir. À ce niveau, il convient de faire une pause et de s'arrêter sur la condition de l'industriel haïtien pour éclairer la duperie qui se cache derrière l'initiative d'intégration. Dans ce cadre, la théorie qui consiste à mettre en avant la culture haïtienne pour rendre compte de la gabegie gouvernementale, du laxisme et de la mauvaise gestion des entrepreneurs doit être approfondie. Ces éléments négatifs qui entravent la croissance industrielle

selon Schwartz [36] et dont la solution résiderait dans de simples réformes s'inscrivent en fait dans une manière de penser et d'agir qui modèle le style de direction anarchique observé dans l'administration haïtienne et qui se retrouve dans l'industrie. L'expérience historique montre bien dans les cas de la guerre de Sécession aux U.S.A., de la révocation des lois shogunales au Japon, de la vraie décolonisation, etc. que la force (tranquille ou pas), est capitale dans l'évolution des mentalités. Et on se demande dans l'absence d'une telle force en Haïti ce qui peut bien contribuer à changer l'optique des entrepreneurs haïtiens pour qu'ils puissent tirer profit du mouvement d'intégration économique.

En effet, l'activité économique en Haïti est irrémédiablement puérile. Les entrepreneurs haïtiens prennent des décisions, fonctionnent sur un registre reposant sur l'irrationnel. Les conclusions auxquelles arrivent ces entrepreneurs sont plutôt le résultat de la spontanéité et de l'intuition que le produit d'études de marché soutenues par des méthodes de management éprouvées. La classe des capitalistes haïtiens a peu de sensibilité pour études, enquêtes et rapports à fondement scientifique. La pratique des études de faisabilité est récente. Les bureaux d'ingénieurs sont des constructions tout à fait nouvelles dont les recommandations sont souvent méprisées. Incidences d'un système socio-politique qui récuse toute approche systématique ne produisant pas du vide. De cette manière, les chances de pénétration du marché dominicain ou de tout autre marché par les produits haïtiens sont quasiment nulles. La croissance des exportations de produits manufacturés des années 70 est une autre histoire que nous verrons ailleurs.

Du fait que la bourgeoisie haïtienne s'alimente des perpétuels détournements de fonds de la caisse publique assurés par sa fraction bureaucratique, elle n'a pas les motivations nécessaires ni ne se préoccupe dans son ensemble de développer l'ouverture d'esprit inhérente à la mise en application du catalogue de mesures proposé par les chevaliers de l'intégration dont en tout premier lieu la politique de promotion des exportations. Politique conseillée par les experts de la Banque Mondiale aux réunions du groupe caraïbe pour la coopération dans le développement économique. Une telle politique, malgré ses limites, nécessite cependant un minimum d'organisation où l'arbitraire n'a pas de place. Une certaine planification de la production est primordiale avant d'envisager d'envisager tout accroissement des exportations. Ce qui va à l'encontre de tout ce que les tontonmacoutes peuvent concevoir. Dans un pays agricole comme Haïti, il faudrait commencer par le secteur primaire, c'est-à-dire augmenter la production de denrées alimentaires et de produits agricoles destinés à la consommation locale d'abord puis à l'exportation régionale.

Mais aussi, à supposer résolu le problème de la production et de la consommation locale, l'exportation ne suit pas ipso facto. L'État haïtien n'a pas la volonté pour utiliser de manière optimale les services diplomatiques de ses représentants commerciaux pour le captage de l'information pouvant promouvoir les exportations. C'est aussi le cas des industriels haïtiens qui n'ont pas les moyens de se procurer dans les délais impartis par la compétition internationale les données exactes sur un marché extérieur comme peut le faire un entrepreneur dominicain ou jamaïcain. En 1978 on lisait dans un rapport de mission d'un organisme international que « dans certains cas, les entreprises haïtiennes seraient compétitives sur les marchés dominicain ou jamaïcain si elles étaient autorisées à exporter [37] ». Cette observation qui concerne les industries de substitution d'importation montre bien les handicaps auxquels font face les entrepreneurs haïtiens intéressés à l'exportation. Situation paradoxale que celle de ces entrepreneurs car « quoique leurs équipements soient établis au minimum technique, la plupart des industries de substitution ne travaillent que très au-dessous de leur capacité de production [38]. ».

Enfin les flux de l'import/export en Haïti n'ont subi aucune nouvelle orientation malgré les professions de foi des autorités haïtiennes en matière de coopération régionale. L'insertion d'Haïti dans le commerce latino-américain demeure marginale. De plus, et contrairement à la R.D. qui depuis 1969 est membre à part entière de l'Association Latino-Américaine de Libre-Échange (A.L.A.L.E.) Haïti ne fait pas partie de cette association qui organise la coopération financière entre les banques centrales latino-américaines pour le développement des échanges commerciaux entre ces pays. L'un des premiers avantages que les pays membres tirent de cette organisation est la diminution du coût des opérations d'import/export puisque les intérêts et commissions sont éliminés du fait que les services des banques privées commerciales étrangères établies dans la zone ne sont pas utilisés. Bénéficiant de ce court-circuitage, au 31 décembre 1979, la R.D. avait avec six pays sud-américains de l'ALALE et le Mexique, des crédits réciproques d'un montant total de 56 $ millions [39]. L'absence d'Haïti d'un tel groupement est un élément additionnel qui vient montrer l'impréparation de ce pays à s'engager dans la coopération régionale.

(à suivre)

NOTES :

[1] Amaury Justo Duarte, *Las luchas de clase en Republica Dominicana, 1955-1965* Tomo I, Ediciones Alfa y Omega, Santo Domingo, Republica Dominicana Décembre 1979, page 16.

[2] Jean Price-Mars, *La Republica de Haiti y la Republica Dominicana*, Puerto Principe, Industrias Graficas, Espana, 1953 ; voir aussi Frank Moya Pons, *La dominacion haitiana* Santo Domingo, Ediciones talleres, 1973.

[3] Voir Lil Despradel, « Les étapes de l'anti-haïtianisme en République Dominicaine : le rôle des historiens », *Nouvelle Optique*, numéro 8, Oct-Déc 1972, Montréal, Canada. Également Walter Cordero, « El tema negro y la discriminacion racial en la Republica Dominicana », *Ciencia*, Vol 2, numero 2, Jan-Mars 1975, Santo Domingo, Republica Dominicana ; Ruben Silie, « Esclavage et préjugé de couleur en République Dominicaine », *Conjonction*, numero 147, Décembre 1979, P-au-P, Haïti.

[4] Ibid et Roberto Cassa, « El racismo en la ideologia de la clase dominante dominicana », *Ciencia*, Vol 3, n°I, Jan-Mar 1976, Santo Domingo, R.D.

[5] Voir « *Construction* », journal de l'organisation Mouvement d'organisation du pays (MOP) dirigé par l'ex-président Daniel Fignolé, Nos. 354-449 (1978-1981), Brooklyn, N.Y.

[6] Voir Ramon Antonio Veras, « La Inmigracion en el Caribe : Republica Dominicana y Haiti » *Ahora*, n°939,23 de Noviembre 1981, Santo Domingo, R.D.

[7] Voir Mercedes Acosta, « El contenido economico y politico del racismo anti-haitiano « in *Imperialismo y Clases Sociales en El Caribe*, Cuenca Ediciones, Buenos Aires, Argentina, 1973.

[8] Jacqueline Boin et Jose Serulle Ramia, *El proceso del desarollo del capitalismo en la Republica Dominicana (1844-1930), Tomo Segundo*, page 72, Ediciones Gramil, Santo Domingo, Republica Dominicana, 1981.

[9] Voir Corten, Acosta et Rodriguez, « Rapports de production dans l'économie sucrière dominicaine », *Nouvelle Optique », numéro 5, Janvier-Mars 1972.*

[10] *Joseph Justin, Les Relations extérieures d'Haïti, Études historiques et diplomatiques*, Paris, Éditions Albert Savine, 1895, page 197.

[11] Anténor Firmin, *Lettres de Saint Thomas*, Paris 1910.

[12] Rodolphe Charmant, *La Vie incroyable d'Alcius*, Éditions Fardin, P-au-P, Haïti, reproduction, 1981, page 338.

[13] Voir article paru dans *La Nacion* intitulé « Origines et conséquences du problème haïtien » Ciudad Trujillo, République Dominicaine, 30 mars 1949.

[14] Voir *Capacidad de la Republica Dominicana para absorber Refugiados*, Editora Montalvo, Cuidad Trujillo, Republica Dominicana, 1946.

[15] Voir Wilner W. Esalen, *Too small to die*, Vantage Press, N.Y., N.Y. 1981.

[16] Stenio Vincent, *Haïti telle qu'elle est*, Bruxelles, 1910.

[17] Franck Sylvain, *Les 56 jours de Franck Sylvain*, Imprimerie H. Deschamps, P-au-P Haïti, 1980.

[18] Voir Julio J. Pierre-Audain, *Les Ombres d'une politique néfaste*, Éditions Arana, Mexique, 1976.

[19] À l'époque, un des chantres de cette connivence est le « Général » Alfred Nemours. Voir Alfred Nemours, *Les Présidents Lescot et Trujillo*, P-au-P, 1942.

[20] Voir « Politique » de Hubert Legros, *La Nation*, numéro 1157, 12 février 1949.

[21] Voir Franck Sylvain, *op. cit.*

[22] Voir J.J.P. Audain, *op. cit.*, page 424.

[23] Voir Rodolphe Charmant, *op. cit.*, pages 342-344.

[24] C'est la raison pour laquelle les archives des rapports haïtiano-dominicains sont enfermées dans une chambre secrète aux ministères des Affaires étrangères en R.D. et dont la clé est toujours entre les mains du directeur. À ce sujet, voir Jesus de Galindez, *La era de Trujillo*, Ediciones Americana, Buenos Aires, 1962.; Voir également Arturo R. Espaillat, *Trujillo : Anatomia de un dictador*, Eidicones de Cultura Popular, Barcelona, Espana, 1967.

[25] Voir Lil Despradel, *op. cit.*, page 88.

[26] Voir Manuel Jose Cabral, Bernardo Vega, et. et., *La Republica Dominicana frente a la integracion economica*, Ediciones de la Universidad Catolica Madre y Maestra, Santo Domingo, R.D. 1967.

[27] Voir Edwin Martin, « Haïti, a case study in futility » *Sais Review, School of Advanced International Studies, John Hopkins University, Summer 1981, Number 2.*

[28] *Voir Carlos Maria Gutierrez, The Dominican Republic : Rebellion and Repression*, Monthly Review Press, New-York, 1972.

[29] Voir *Construction*, numéro 368, Octobre 1978, Brooklyn, N.Y.

[29a] « Le docteur Balaguer aurait-il pu d'ailleurs réussir en juin 1966, sans le docteur Duvalier, qui, à la suite de conversations poursuivies à l'ambassade d'Haïti à Washington (André Théard nous y représentait lors) fournit au candidat dominicain une douzaine de jeeps, une somme importante et fit voter en sa faveur plusieurs milliers d'Haïtiens, lui permettant de battre Juan Bosch par trois votes contre deux ? » Gérard Jolibois, « La campagne électorale en République dominicaine », in : *Le Nouvelliste*, Port-au-Prince, 5 mai 1978.

[30] Voir Michael Boggs et James Ellenberger, *Worker exploitation dons a new face in Haïti* », *American Federationist*, AFL-CIO, Janvier 1973.

[31] Ramon Tamames, *La Republica Dominicana y la Integracion economica de America Latina*, Intal, Bid. Buenos Aires. Argentina, 1968.

[32] *Ibid.*, page 97.

[33] « Discours du président Balaguer à Punta del este » *Listin Diario*, Santo Domingo, Republica Dominicana, 14 avril 1967.

[34] Voir El Caribe, 8 juillet 1967, Santo Domingo ; R.D.

[35] Bernardo Vega, *La Republica Dominicana ante et proceso de integracion economica en America Latina*, Santo Domingo, R.D. 1966.

[36] Voir Hugh Schwartz, « *Opportunities for industrial investment in Haïti* », Inter-American Development Bank, Washington, D.C. 1979.

[37] Cité dans Pierre Pompée, « Investissement et pratiques restrictives », *Économie et Développement*, Secrétarie d'État des Finances et des Affaires économiques, Jan-Mar 1978, P-au-P, Haïti, page 24.

[38] *Ibid.*

[39] Voir Rafael Ariza, La cooperacion financiera entre los paises latinoamericanos, *Integracion Latinoamericana*, Marzo 1981, n°55.

Rencontre

• Lauture Magloire/Discomini/Diaspora

Henri Piquion

Une entrevue avec le propriétaire de Discomini ne se fait pas en toute tranquilité. C'est en écoutant les plus récents disques de D.P. Express et du Roi Coupé que j'ai passé une demi-heure avec un Lauture Magloire que le téléphone et les clients me disputaient de temps en temps.

Diplômé en génie civil en Haïti où il a travaillé très peu de temps dans la construction de routes et de domiciles, Lauture Magloire est arrivé à Montréal en 1976, à une mauvaise époque pour les professionnels étrangers que la société québécoise ne pouvait plus intégrer. Dans son cas le manque d'encadrement s'est aussi ajouté à la saturation professionnelle du Québec pour l'amener à prendre le chemin de la manufacture. Il n'y est pas resté longtemps. Victime d'un accident de travail dans lequel il a perdu deux phalanges, l'usage de trois doigts et une grande partie de son habileté manuelle, il s'est vite recyclé dans l'amour de la musique alors qu'il disposait de tout son temps pour aider un ami propriétaire d'un magasin de disques. Cette expérience est à l'origine de sa décision d'ouvrir Discomini en association avec un beau-frère.

Discomini n'est pas qu'un magasin de disques. Magloire le considère beaucoup plus comme un « centre », un « lieu d'accueil et de rencontres » où les membres de la communauté haïtienne doivent se sentir chez eux. Personne, affirme-t-il, n'y a été accueilli avec méfiance ou chassé des lieux pour cause de flânerie. En plus d'offrir des disques — haïtiens, latino-américains, québécois ou français —, des livres, journaux ou revues, Lauture Magloire répond à toutes les demandes d'information qui lui parviennent. Des renseignements élaborés sur les artistes haïtiens et leur musique jusqu'à l'adresse d'un restaurant, il pense qu'il est de son rôle d'«animateur communautaire » de ne pas hiérarchiser les besoins dont il a connaissance. Il est peut-être le seul, à part les organismes à vocation communautaire, à avoir une si grande disponibilité pour les Haïtiens de Montréal.

Aussi sa clientèle ne cesse d'augmenter. En trois ans elle est passé de quelque dizaines de discophiles qui lui sont encore fidèles à plus de quatre mille Haïtiens qui viennent souvent de très loin, et jamais en vain. Les clients de Discomini ne se recrutent pas dans une seule catégorie sociale. Ils viennent de partout, se côtoient à l'intérieur du magasin sans agressivité, échangent sur leurs goûts musicaux, puis s'en vont en promettant de se retrouver. Cette facilité de communication est nouvelle. Lauture Magloire se souvient que dans les premiers temps de son établissement, ses clients se regardaient à peine et prétextaient leur « apolitisme » pour s'en aller en courant dès que quelqu'un commençait à parler de football. Ces temps sont révolus. Aujourd'hui, selon Magloire, les Haïtiens de la diaspora ont appris à se connaître et à se faire confiance. Il pense que la diffusion actuelle de la musique haïtienne y est pour quelque chose. Elle aide les gens à se rappeler des moments agréables qu'ils ont vécus séparément en Haïti et à les revivre ensemble en en parlant. Par la musique nous serions affectivement moins coupés du pays et symboliquement plus proches l'un de l'autre. Magloire attribue le succès de son entreprise à plusieurs facteurs. Si, d'une part, sa disponibilité et son ouverture lui amènent des clients, un autre élément de sa réussite est la transparence de son administration qu'il conduit dans la plus stricte observance des lois et règlements du pays. « Si un Haïtien veut réussir à l'étranger, dira-t-il deux fois, il doit mener ses affaires proprement et légalement. » Mais il ajoutera avec beaucoup de conviction que sa foi en un Dieu aimant et attentif, foi qu'il partage avec son épouse, est ce qui lui a permis d'aborder la vie avec l'optimisme et le sérieux dont l'administration de ses affaires a toujours profité. « Ma foi fait partie de moi-même et m'accompagne dans toutes mes entreprises. » Ceci explique qu'à côté des disques de Skah Shah et des Frères Déjean on trouve chez lui une belle collection de disques évangéliques et de livres religieux.

Lauture Magloire, homme d'affaires, animateur communautaire est aussi un poète d'une grande sensibilité patriotique. Malgré seize ans de pratique continue de l'écriture, c'est avec hésitation et timidité qu'il aborde cet aspect plus

intime de ses activités. Il n'écrit pas seul. C'est au cours d'« un dialogue serré », poursuivi depuis quinze ans avec un ami aujourd'hui médecin aux États-Unis, qu'il trouve son inspiration poétique. Cette collaboration nous donnera à goûter dès le début de l'année deux recueils, *Défier le Silence*, et *Des Larmes de Sang*, qui seront publiés par une maison locale d'éditions malgré des démarches auprès de deux entreprises haïtiennes de publication.

Depuis Haïti il se considère comme « un poète engagé », c'est-à-dire un poète qui dit la réalité vécue du pays d'Haïti. Aujourd'hui cette réalité est une errance dans la mer caraïbe entre les requins blancs et les croiseurs de l'amitié reaganienne. Cette réalité est aujourd'hui la pesanteur du silence et la quête de nous-mêmes :

« ....
et nous voilà devenus, étrangers
en dedans
exilés au dehors ... BOAT PEOPLE
à des milles de nous-mêmes

Et nous chercherons depuis
au fil du temps
au fil des notes
au fil des mots
au fil du verbe
notre parole d'homme. »

Cette réalité est aujourd'huil la trahison du poète qui « n'a rien dit » que des « paroles-miel », des « paroles -masuifé », des paroles « noeud coulant pour étrangler notre liberté ... d'HOMME » :

« Et je t'accuse Poète
intellectuel de mon passé
pour tes paroles-doute
tes paroles-soumission
paroles-bondiébon
paroles-piège
paroles-négation
paroles-absolution
paroles-platitude
paroles-démission
À BALAYER DE NOTRE MÉMOIRE. »

H.P.
3 janvier 1982

• Comment être avocat haïtien à Montréal

Entrevue de Pierre Simon avec Martial Pierre

S'ils ont toujours été plutôt pléthoriques au pays, les avocats d'origine haïtienne ayant droit de pratique au Québec — où pourtant, à première vue, le pain ne semble pas manquer sur la planche — ne sont pas légion. Le moins qu'on puisse dire en tout cas c'est qu'ils sont loin d'être aussi nombreux que leurs compatriotes médecins ou professeurs. Le Collectif Paroles *a voulu voir de plus près la nature de la matière qui bouillonne dans cette nouvelle constellation vagissante mais qui pourtant est appelée à jouer un rôle de toute première importance dans la communauté. Pierre Simon rencontre Martial Pierre avocat d'origine haïtienne reçu au barreau du Québec.*

Collectif Paroles :

Mon cher Martial, vu l'importance considérable de la communauté haïtienne vivant dans la région de Montréal, le nombre d'avocats pratiquant dans cette communauté pourrait de prime abord, paraître étonnant. est-ce le caractère réputé ardu des études de Droit ou surtout la maigreur et la précarité des revenus des nouveaux diplômés qui expliquent cet apparent manque d'intérêt de nos compatriotes pour la profession ?

Martial Pierre :

Cela doit être la combinaison de plusieurs facteurs. En tout premier lieu, on peut penser à une crainte bien fondée d'ailleurs de pouvoir se trouver une clientèle québécoise alors qu'on ne pouvait prévoir, même jusqu'au début des années soixante, une croissance aussi rapide de la communauté haïtienne. Cette même appréhension explique en partie pourquoi on comptait relativement peu d'avocats noirs même parmi ceux qui sont nés dans la province.

D'un autre côté, les tout premiers avocats haïtiens arrivés au Québec préféraient se diriger vers l'enseignement qui offrait plus de sécurité. Il a fallu donc attendre l'arrivée de la deuxième vague d'Haïtiens composée d'ouvriers relativement moins scolarisés et peu familiers avec les multiples institutions du nouveau pays, pour que les Haïtiens commencent à lorgner cette profession. Un autre facteur important est l'accessibilité réelle pour les membres d'un groupe économiquement défavorisé, à trois ans et demi d'études de Droit à temps plein. On sait que les Haïtiens qui étaient déjà diplômés en Droit, doivent bachoter deux ans à l'Université, plus l'année de l'école du Barreau et le stage, ce qui fait trois ans et demi. Il y aurait probablement moins de médecins haïtiens si ces derniers devaient suivre un tel recyclage sans salaire. La complexité des études à l'Université devrait être démystifiée, même si les examens du

Barreau sont un peu stressants. Le contingentement s'opère en réalité par le biais de l'admission à la Faculté. Enfin, l'obligation d'acquérir la citoyenneté canadienne peut avoir joué un certain rôle quand on se souvient qu'il n'y a pas si longtemps, prêter allégeance à la Reine était vu comme une trahison.

C.P. :

On semble constater depuis un certain temps un déblocage à ce sujet. Il y a un plus grand nombre d'inscrits dans les facultés de Droit. À quoi est-il attribuable, selon vous ?

M.P. :

Oui, heureusement, il y a un début de déblocage. On est présentement cinq avocats d'origine haïtienne au Québec. D'ici la fin de l'année, trois autres seront assermentés. Et en considérant les étudiants d'origine haïtienne dans les facultés de Droit, ce ne serait pas étonnant que d'ici trois ans, on retrouve une quinzaine d'avocats d'origine haïtienne. Un fait nouveau à remarquer : ce n'est plus que du recyclage, il y a des jeunes qui ont suivi tout le cycle ici au Québec après leur Cegep. Le fait qu'une Faculté au moins, permette de suivre un cours en Droit à temps partiel n'est pas étranger à ce déblocage. Mais toutefois, les facteurs déterminant demeurent la croissance de la communauté haïtienne, la complexité des problèmes juridiques qu'elle rencontre et la prise de conscience de la nécessité d'avoir des avocats non étrangers aux problèmes sociaux, culturels et linguistiques de cette communauté.
Enfin, sur un plan strictement personnel, on ne saurait refuser tout crédit à ces étudiants pour leur détermination à franchir les obstacles financiers et tout ce que cela implique sur le plan familial, social, pour aller décrocher ce diplôme.

C.P. :

L'avocat d'origine haïtienne pratiquant en Amérique du Nord devrait avoir un rôle plus que naturel d'interprète et de médiateur pour ses compatriotes surtout quant on tient compte des problèmes complexes et inédits que pose à ceux-ci leur passage d'une société sous-dévelopée à une société post-industrielle. Considérez-vous que la communauté haïtienne tire suffisamment les conséquences de cette situation ? Concrètement, fait-on beaucoup appel aux services de l'avocat haïtien quand il n'y a pas encore litige ?

M.P. :

On est hélas loin d'une pratique d'intervention en Droit préventif ou en recours collectifs. En tout cas, en ce qui me concerne, je suis consulté pour des litiges réels, nés et actuels. De fait, c'est une pratique qui suit de près le développement de la communauté haïtienne elle-même au Québec. Au moment où les problèmes d'immigration étaient relativement plus aigus, une partie considérable de la pratique consistait à retenir ici les compatriotes qui ne voulaient ou ne pouvaient pas retourner en Haïti.
Il y a peu de consultations en Droit corporatif ou fiscal car les entrepreneurs d'origine haïtienne sont encore rarissimes. Il y a bien sûr des interventions en Droit de la famille, Droit pénal, Droit du consommateur, mais bizarrement, peu de consultations en ce qui concerne des problèmes reliés aux droits de la personne ou sur les conditions minimales de travail. Précisément, sur ce plan, l'une des carences les plus affligeantes est la sous-utilisation de la technique juridique pour faire de l'animation pour susciter la prise de conscience de certaines situations et l'évaluation des recours juridiques pour faire reconnaître des droits. Cette approche collective exige naturellement une collaboration plus étroite du technicien en Droit avec les organismes de première ligne.

C.P. :

En tant qu'avocat haïtien pratiquant à l'extérieur, vous arrive-t-il de traiter de certains cas de Droit international privé, notamment au niveau de la validité des liens du mariage ou des régimes matrimoniaux ?

M.P. :

En Droit international privé, c'est la méfiance qu'inspire à certaines institutions d'ici la valeur réelle des documents émanant d'Haïti. Bien souvent, cette méfiance se trouve injustifiée. Et il faut recommencer à se battre pour la présomption d'authenticité des documents émanant d'un état étranger. Il faut avoir recours aux Tribunaux pour mettre en cause le droit même de contester ces dits documents. Les conflits de Loi entre des pays différents soulèvent normalement des questions complexes mais dans les cas s'appliquant à faire des vérifications plus que routinières. Il y a aussi toute la question de la reconnaissance des Jugements obtenus en Haïti quand les parties en litiges ont leur domicile au Québec. Cette tentation d'aller obtenir en Haïti des Jugements, cause souvent bien plus de surprises financières et de tracasseries que de satisfaction. Encore là, la nécessité d'un programme de Droit préventif est évidente.

C.P. :

Si l'on considère un autre aspect de l'exercice de votre profession, celui de vos rapports quotidiens et obligatoires avec les institutions judiciaires et vos confrères québécois, pour tout dire, le monde du Droit au Québec, trouvez-vous ces rapports-là faciles ?

M.P. :

Comment répondre à cette question sinon dire, et ce n'est pas une trouvaille, que le monde judiciaire québécois est un reflet assez fidèle de la société dans laquelle il s'insère. Certains confrères et consoeurs, certains bureaux connus pour leur sympathie à la cause haïtienne, offrent une généreuse collaboration. D'autres connaissent ou s'intéressent moins à ces réalités.
Les choses ne sont pas bien différentes en ce qui concerne la magistrature. Certains juges démontrent une plus grande ouverture d'esprit que d'autres sur les réalités culturelles étrangères, ce qui ne manque pas d'avoir une influence sur leur interprétation des concepts judiciaires clefs de « bon père de famille » et de « l'homme raisonnable ». Nous savons tous à quel point une définition souple qui tient compte des traits culturels les plus tenaces chez les immigrants, peut constituer une béquille indispensable pour la justice dans une société qui se veut pluraliste et cosmopolite.

C.P. :

En termes de pourcentage, que représentent nos compatriotes dans votre clientèle globale ?

M.P. :

J'ai une clientèle presqu'exclusivement formée d'immigrants dont 35 % environ, sont des Haïtiens. Le reste est constitué de Latino-Américains, des personnes, en somme, qui vivent des situations semblables à celles des Haïtiens. Un pourcentage minimal est

formé de ce qu'on appelle « les Québécois de vieille souche ».

C.P. :

Votre clientèle haïtienne se retrouve-t-elle dans des couches sociales particulières ?

M.P. :

C'est triste mais c'est bien cela. L'Haïtien de classe moyenne fait très peu appel à mes services. On le voit par contre accompagné d'avocats d'autres origines à la Cour. Ce sont les compatriotes économiquement défavorisés qui viennent me consulter pour des questions relatives au Droit de la famille, à la responsabilité civile et au Droit social. Ce déséquilibre dans l'appartenance socio-économique de la clientèle qui consulte l'avocat d'origine haïtienne, réduit la capacité dé bénévolat ou de péréquation en faveur des compatriotes en détresse.

C.P. :

Lié à cette question-là, on constate que les rares avocats haïtiens qui pratiquent dans la région de Montréal ne font pas tellement de publicité. Pensez-vous en faire dans les journaux de la communauté? Est-ce simplement une retenue attribuable à la dignité de la profession? À New York, on voit couramment les avocats haïtiens, et pas seulement eux d'ailleurs, publier leurs cartes professionnelles dans les journaux de la communauté.

M.P. :

Si je me réfère à certaines annonces faites par ces avocats dans des journaux haïtiens de New York, leur présentation comme spécialiste, leurs promesses de résultat et même l'affichage des honoraires, tout ceci serait contraire à la Loi du Barreau du Québec. D'ailleurs, ce réglement est contesté actuellement devant les Tribunaux. Même si sur le plan éthique, comme on peut le comprendre, j'ai personnellement des réserves en ce qui concerne les promesses de résultats, j'estime néanmoins que le consommateur devrait pouvoir choisir son avocat en fonction de sa compétence réelle ou présumée et pourquoi pas, en fonction du coût de ses services. En dessous du mythe de la « dignité » de la profession, se cachent certaines réalités que la communauté aurait intérêt à comprendre. De toute manière, la publicité réelle d'un avocat se fait par les recommandations de clients satisfaits ou par les références de ces services de première ligne.

C.P. :

Vous avez mentionné il y a un instant les « services de première ligne » je ne sais pas ce que vous entendez exactement par là; j'imagine que vous étiez en train de parler des organismes d'aide communautaire qui existent dans la région. Précisément, concernant ces organismes-là, il en existe un certain nombre, trois ou quatre, qui donnent sans aucun doute, dans bien des domaines, des services appréciables à nos compatriotes en difficulté. Estimez-vous cependant que sur le plan spécifique de l'aide ou de l'information juridiques, que le concours qu'ils apportent soit satisfaisant? Je pense notamment au domaine de la protection du consommateur. Souvent, par exemple, je relève dans les journaux de la publicité, pour les meubles ou autres produits, qui s'adresse nommément aux Haïtiens. Comment comprendre cela? Ces annonces proposent-elles des marchandises à des personnes qu'elles savent s'y intéresser particulièrement ou s'adressent-elles simplement à des présumées poires, ou comme on dit dans le milieu, à des « poissons » ?

M.P. :

Évidemment, il faut reconnaître que les services de première ligne auxquels je faisais allusion, constituent effectivement des organisations connues, réputés pour être des intermédiaires entre l'Haïtien nouvellement arrivé et les institutions d'ici. Dans la mesure de leurs moyens et de leurs disponibilités, il faut reconnaître qu'ils font un travail très appréciables. On peut toutefois se demander si leur intervention ne serait pas plus efficace s'ils privilégiaient les interventions au niveau collectif. Plutôt que de répéter la même opération une centaine de fois en sollicitant une intervention discrétionnaire des autorités compétentes, il me semble préférable d'attaquer le mal à sa source même en faisant des « causes type » devant les Tribunaux quand cela est nécessaire et/ou en faisant des représentations devant les commissions parlementaires, les instances décisionnelles et les médias. Cela supposerait, comme nous l'avons déjà signalé, un travail soutenu entre les organisations communautaires et les avocats, ce qui exigerait une définition plus précise du rôle du technicien juridique. qu'est l'avocat vis-à-vis des représentants de ces organisations. L'avocat devrait être perçu comme un technicien équipé pour réunir les renseignements nécessaires afin que les représentations même bien fondées des porte-paroles des organisations communautaires résistent à une critique serrée sur le plan technique. Malheureusement, à ma connaissance, ce genre de dialogue n'a pas lieu. Cela est d'autant plus dommage qu'à mon avis, des droits élémentaires de la communauté haïtienne sont ainsi méconnus parce que les organisations de masse n'ont pas su offrir à leur clientèle des sessions d'information sur certains textes législatifs tels que, les droits des travailleurs non syndiqués selon la loi sur les conditions minimales de travail ou même des renseignements sur les programmes de re-distribution des revenus. S'il est incontestable que la plupart de nos compatriotes en situation économique précaire ont tout intérêt à connaître les droits qu'une loi leur confère, il est tout aussi vrai que ce travail d'animation serait plus efficace dans le contexte d'un programme d'organisation communautaire où les avocats seraient partenaires, sur le plan technique, avec les services de première ligne.
Ce genre de rapports n'existe pas encore; cependant, il n'est pas trop tard pour qu'il soit mis en opération.

C.P. :

En fait, ces remarques m'amènent à vous demander plus précisément quels sont vos rapports personnels ou quels sont les rapports de votre Cabinet avec ces organismes d'aide? Est-ce qu'on peut parler de rapports de bonne collaboration ?

M.P. :

La question est délicate. En ce qui me concerne, les rapports sont relativement neutres. Il importe cependant de placer cette situation dans son contexte historique. Il convient en effet de se rappeler, il y a de cela juste quelques années, les avocats d'origine haïtienne n'existant pas dans la communauté, nos organismes d'aide, comme tout particulier haïtien, ne pouvaient faire appel qu'à des avocats non-haïtiens. On comprend donc très bien leur fidélité aux ouvriers des premières heures qui ont de toute façon apporté un concours appréciable à la cause haïtienne.
D'un autre côté, pourquoi ne pas le dire, qu'on le veuille ou non, ces organismes prennent, sur le plan moral, une certaine responsabilité quand ils

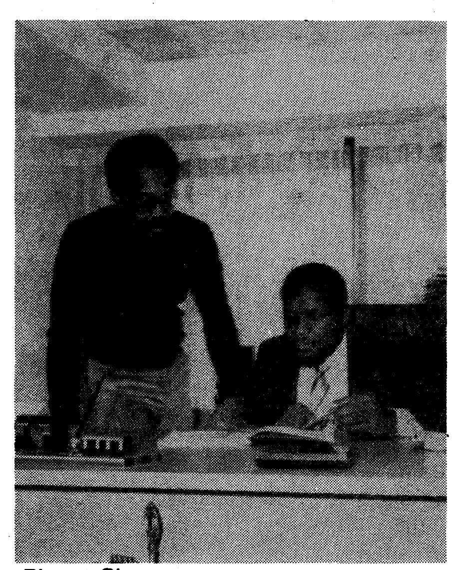
réfèrent les compatriotes à un avocat. Il est donc normal qu'ils prennent en considération la compétence ou l'efficacité des avocats en question. Même si on peut toujours s'interroger sur les critères d'évaluation utilisés, on ne saurait ne pas partager une pareille préoccupation. Toutefois, il y a lieu de se demander si l'avocat d'origine haïtienne est perçu d'abord comme le technicien juridique dont il a été question plus haut, ou, potentiellement, comme un autre pôle d'influence dans la communauté haïtienne. On ne saurait toutefois clore cette question sans mentionner le fait nouveau que la plupart des avocats haïtiens pratiquant dans la région montréalaise figurent dans le bulletin de la Communauté chrétienne. C'est peut-être là un début. Il est en tout cas plus que temps de penser à la concertation et la mobilisation de toutes les ressources humaines disponibles en faveur de nos compatriotes qui en ont le plus besoin. Je vois fort bien par exemple, des avocats et avocates d'origine autre qu'haïtienne, impliqués dans cette démarche de concertation et de mobilisation, mais je vois pas comment on pourrait en exclure les avocats d'origine haïtienne.

C.P. :

Parfait. Mais maintenant, en ce qui concerne l'Aide juridique, pouvez-vous vous faire rembourser par le gouvernement pour services rendus à des clients éligibles aux prestations de cet organisme? Si oui, les démarches nécessaires doivent-elles être accomplies par l'avocat ou par le client en question? N'y aurait-il pas lieu de simplifier tout cela, en munissant à la limite d'une carte « d'assurance-justice », chaque personne éligible à l'Aide juridique?

M.P. :

Il y a plusieurs volets à cette question. Les résidants du Québec, s'ils rencontrent les exigences de la Loi sur l'Aide juridique, sont évidemment éligibles au bénéfice de ce programme qu'ils financent. L'éligibilité à un mandat d'Aide juridique est déterminée par les avocats de bureaux locaux de cette corporation. Il faut se rappeler que le client a toujours le libre choix de son avocat. Il se rapporte donc à un bureau local pour déterminer son éligibilité. Si oui, la question des honoraires est réglée pour lui. L'avocat se fait payer sa facture par l'Aide juridique avec, bien sûr, quelque retard. Les avocats des bureaux locaux tiennent compte des



Pierrot Simon

revenus, des dettes et de la responsabilité financière de la personne qui demande l'Aide juridique et aussi de l'apparence de droit de la procédure. Le vrai dilemne est pour les « cas frontières », c'est-à-dire des personnes qui ont un revenu suffisant pour les exclure techniquement du régime mais qui dans les faits, se voient bousculer dans une situation financière précaire s'ils veulent faire valoir leur droit. tenant compte de la clientèle dont je parlais au début, c'est là où les questions financières empoisonnent considérablement les rapports de l'avocat avec son client. Ce qui pose la question de la responsabilité d'une communauté vis-à-vis de ses membres aux prises avec des problèmes légaux et financiers. Il existe là, selon moi, un malentendu qu'il importe de clarifier.
Aujourd'hui, l'avocat haïtien est un petit entrepreneur qui doit rencontrer toutes les exigences financières inhérentes au coût considérable des frais de fonctionnement de son Cabinet. Il ne peut pas, même s'il le voulait, parce qu'il est Haïtien, assumer seul les frais juridiques de certains compatriotes inéligibles à l'Aide juridique et incapables de se payer un avocat. C'est à ce moment-là et surtout dans les « causes type », que la communauté devrait se doter de moyens pour financer collectivement ces causes plutôt que de s'attendre à un bénévolat dont les coûts reposeraient strictement sur les épaules des avocats d'origine haïtienne, lesquels ne pourraient pas rester longtemps sur le marché s'ils devaient continuer dans ce sens. Financièrement, la responsabilité de l'avocat n'est pas différente de celle de l'enseignant ou de l'infirmière haïtiens vis-à-vis d'un compatriote en difficulté. En ce qui concerne l'Aide juridique, il est bon de savoir qu'il peut arriver paradoxalement qu'un avocat s'enlève toute possibilité de se faire payer ses honoraires par cet organisme quand il évite l'intervention classique prévue dans le tarif pour emprunter la voie de la négociation avec les instances administratives, ce qui, bien souvent, est la voie la plus profitable au justiciable.

C.P. :

Enfin pour finir et tout en restant sur la même question du coût pour les justiciables, estimez-vous que l'avocat haïtien mérite la réputation de professionnel « chérant » qu'on semble vouloir lui faire?

M.P. :

En tout premier lieu, je suis bien mal placé pour évaluer le caractère exorbitant des honoraires de mes confrères d'origine haïtienne, n'étant pas au courant de leur critère de facturation. Je suis par contre bien conscient d'une attitude qui voudrait que les honoraires soient plus bas parce que c'est une transaction entre un professionnel haïtien et un consommateur haïtien. Évidemment, cette façon de penser ne tient pas compte des frais fixes d'opérations et des déboursés judiciaires qui ne se soucient guère du pays d'origine de l'avocat quand vient la facture.
S'il existe des abus, il n'en tient qu'aux victimes de se prévaloir gratuitement de leurs droits et recours devant le Barreau pour déterminer le côté excessif ou non de la facturation. Cependant, on ne peut que se poser des questions sur les motivations réelles de ceux qui ne se prévalent pas de ce recours mais qui répandent des rumeurs sur tous les avocats d'origine haïtienne.
Une meilleure compréhension mutuelle passe nécessairement par la voie du dialogue entre les avocats eux-mêmes, et les avocats et la communauté. D'où la nécessité de cette concertation et cette mobilisation encore possibles. Au fond, ce ne sont pas des inquiétudes et des interrogations exclusives à notre communauté. Le Roger Davis Law Association, une association regroupant les avocats noirs à travers le Canada, tente par le dialogue de trouver une réponse aux mêmes questions.
En concluant, c'est à ce forum que j'espère trouver tout et chacun. C'est du moins le souhait que je formule au seuil de cette nouvelle année.

Dossier

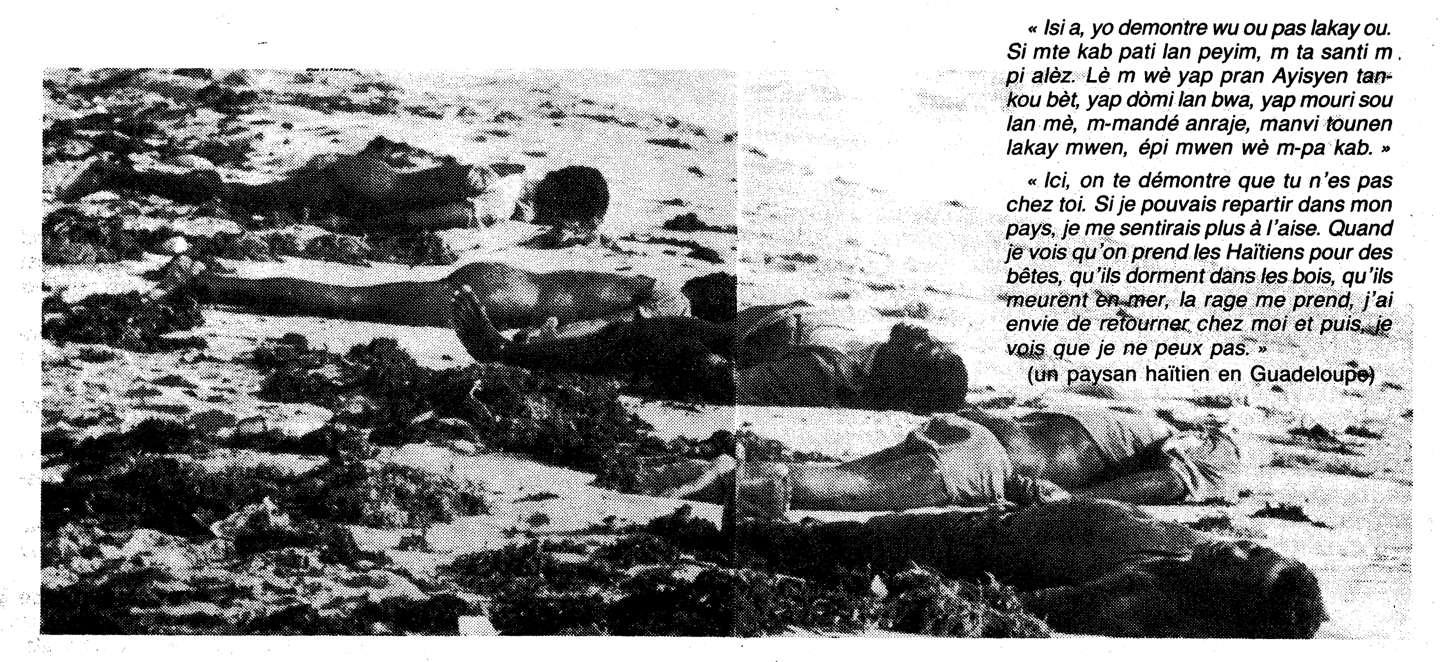
Boat People, les nouveaux marrons de la liberté

préparé par Jean-Claude Icart et Franklin Midy

« Isi a, yo demontre wu ou pas lakay ou. Si mte kab pati lan peyim, m ta santi m pi alèz. Lè m wè yap pran Ayisyen tankou bèt, yap dòmi lan bwa, yap mouri sou lan mè, m-mandé anraje, manvi tounen lakay mwen, épi mwen wè m-pa kab. »

« Ici, on te démontre que tu n'es pas chez toi. Si je pouvais repartir dans mon pays, je me sentirais plus à l'aise. Quand je vois qu'on prend les Haïtiens pour des bêtes, qu'ils dorment dans les bois, qu'ils meurent en mer, la rage me prend, j'ai envie de retourner chez moi et puis je vois que je ne peux pas. »

(un paysan haïtien en Guadeloupe)



Présentation

De plus en plus de voix, un peu partout dans le monde, s'élèvent contre « les camps de la honte » aménagés par le service de l'Immigration américaine pour enfermer les immigrants illégaux haïtiens. Parlant de ces camps, l'opinion en Amérique du Nord, n'hésite pas à les qualifier de « goulag américain ». De son côté, le Gouvernement haïtien soutient que les causes de la migration haïtienne sont uniquement économiques.

Le dossier que nous présentons dans ce numéro a été préparé par Jean Claude Icart (membre du Bureau de la Communauté Chrétienne des Haïtiens de Montréal) et Franklin Midy. Le lecteur y trouvera un état de la question des réfugiés haïtiens à travers un ensemble d'articles portant sur plusieurs lieux de l'émigration : Bahamas, Gaudeloupe, Miami, New York, Montréal...

Une idée claire se dégage de ce dossier : l'émigration haïtienne est une question fondamentalement politique. Il faut soupeser les conséquences de cette affirmation au moment où dans les Caraïbes pauvres, cloisonnées et instables, l'administration Reagan s'apprête à mettre en oeuvre un plan dit de « sauvetage » qui, au bout du compte, n'aboutira qu'à un simple renforcement des oligarchies au Pouvoir. Dans ce contexte, ne faudrait-il pas voir dans la « fuite » des Haïtiens, une réponse que le peuple haïtien donne à un régime totalitaire qui depuis un quart de siècle le met en coupe réglée ? En cela, l'envers de la fuite ne se présente-t-il pas comme une forme de refus ? Les Boat People seraient-ils de nouveaux Marrons de la Liberté ?

E.O.

● Le châtiment des marrons

par Jean-Claude Bajeux

Ce peuple qui fuit, par tous les moyens, dans toutes les directions, un pays où il n'a pas de voix, d'espace et d'espoir, pourchassé en République Dominicaine, menacé aux Bahamas, à peine toléré dans les Départements Français d'Outre-mer, affronte maintenant le refus de la grande nation américaine.

Image sinistre de ce refus, Fort-Allen est à la fois châtiment réel et métaphore de châtiment. Cage transparente de grillage et barbelés, dans un espace sans arbres, sans table ni chaise, Fort-Allen, au bout du périple, est la répétition de l'enfer Tonton-Macoutique. Sortis de la plantation comme leurs ancêtres, les esclaves marrons, qui cherchaient dans la montagne une précaire liberté, les réfugiés haïtiens, cette fois-ci, se lancent sur mer, en quête de travail, en quête d'espoir, en quête de respect.

Contre la vague montante des « gens de bateaux » abordant le rivage de Florida à un rythme de 1000 par mois, un barrage a été monté. Dans les camps de Frot Krome, Lake Placid, Navy Yard, Fort-Allen, les nouveaux marrons sont remis en cage.

Pour arrêter cette irruption de Noirs Haïtiens dans le monde privilégié des Blancs, les camps de détention, à l'instar de Dachau, Auschwitz, Tréblinka, fonctionnent sur la base de la séparation des races. Ce qui a été construit à Fort Allen, ce qui fonctionne à Fort-Allen n'est en effet rien d'autre qu'un camp de concentration visant à bloquer l'élan de la vague migratoire.

Fort Allen vise à décourager une population qui doit revenir à l'espace qui est sien : celui de la plantation coloniale administré par un commandeur à vie, Jean-Claude Duvalier.

Pourtant, de toutes parts à travers ces victimes, on désigne du doigt les auteurs du désastre, ce clan familial sourd au drame de la nation, désespérément corrompu, incompétent et irresponsable. Il apparaît évident que les réfugiés haïtiens, enfermés à Fort-Allen, sont doublement victimes de la dictature duvaliérienne et de l'obstination du State Département à la maintenir.

Ainsi, une seconde fois dans l'histoire du pays, les marrons de la liberté attendent le grand cri de ralliement pour reprendre ensemble le chemin des libérations, le grand cri que pousseraient un Toussaint, un Dessalines, un Christophe, un Pétion.

Jean-Claude Bajeux

● Fort Allen : un camp de concentration américain

Sylvie Bajeux

Au sud de l'île de Porto-Rico, territoire colonial des États-Unis, le Service d'Immigration de naturalisation du Département de la Justice (INS) a mis sur pied un camp de concentration.

Officiellement, ce camp sert à détenir 800 réfugiés haïtiens avant leur déportation vers Haïti. L'INS a reçu des ordres pour que ces déportations soient faites le plus rapidement possible [1]. Mais au fond, ce camp vise à dissuader les évadés potentiels d'un autre camp de concentration, à savoir, la République d'Haïti sous la dictature de la famille Duvalier.

Dès le premier coup d'oeil l'aspect du camp ne laisse place à aucun doute quand à la nature de toute l'opération. Tous les éléments d'un camp de concentration sont présents : insalubrité, isolement, forte surveillance. Le camp est situé dans l'une des régions les plus chaudes de l'île, il est environné de marécages et infesté de mouches et de moustiques. Une façon d'adoucir les conditions de vie dans le camp aurait été d'utiliser les édifices existants, édifices grillagés et construits en dur, pouvant abriter 2000 personnes. L'INS a préféré raser au bulldozer quelques acres au milieu du camp, ne laissant aucun arbre et pas même un brin d'herbe, seulement de la boue séchée par le soleil. Il n'y a aucun endroit à l'ombre, à part les tentes de toile sous lesquelles la température est toujours plus élevée. Pas de bancs, pas de chaises, pas de tables, Les détenus ont le choix entre s'allonger sur les lits de camp sous les tentes ou s'asseoir sur le sol sous le soleil brûlant.

Si les tentes n'offrent aucun abri contre la chaleur, elles offrent encore moins de protection quand viennent les pluies tropicales. Les fuites sont telles que les réfugiés ne peuvent dormir et sont obligés de rester debout, parfois la nuit entière. Au matin, le soleil se lève de nouveau et dans leur camp torride, les Haïtiens, jour après jour, poursuivent leur longue attente.

En plus de la location du camp qui en rend l'accès difficile, l'isolement des détenus est renforcé par les mesures suivantes prises par l'INS :

— l'accès aux réfugiés a été refusé au Conseil Interrégional pour les Réfugiés Haïtiens (CIRH).

— Les visites personnelles ne sont pas autorisées.

— La Presse n'est pas admise. L'association des journalistes de Porto Rico dut même élever une protestation.

— Des employés du camp qui avaient sympathisé avec les réfugiés furent révoqués ou mutés.

— Quand la Commission des Droits de l'Homme du Barreau de Porto-Rico, conduite par le président Luis Camacho, obtint finalement la permission de visiter le camp, cette visite s'effectua d'une telle façon (par exemple, l'accès direct aux réfugiés leur fut interdit) que cela provoqua une émeute parmi les détenus [2].

— Les avocats qui représentent les réfugiés dans leur requête d'asile n'ont jamais l'autorisation d'entrer dans les enclaves où sont gardés leurs clients. On leur demande de soumettre 24 heures à l'avance une liste des réfugiés qu'ils désirent voir.

— Il faut aussi noter que les réfugiés ne sont pas seulement isolés du monde extérieur ; ils sont aussi isolés les uns des autres dans 8 enclaves. Hommes et femmes sont strictement séparés. Les membres d'une même famille sont divisés.

— Finalement, le 14 novembre 1981, le lauréat du Prix Nobel de la Paix pour 1980, Adolfo Perez Esquivel, accompagné de Jean-Claude Bajeux, de journalistes et d'autres personnes, se vit refuser catégoriquement l'entrée au camp.

Le camp opère sous forte surveillance militaire. L'espace occupé par les tentes est entouré d'une triple clôture de barbelés. Ainsi

mis en cage, les détenus sont privés de la plus élémentaire des dignités humaines, l'intimité physique. Les mesures de sécurité à Fort Allen sont automatiquement renforcées par une double structure en effet là-bas : *c'est un camp de concentration à l'intérieur d'une base militaire*. Personne ne s'échappe de Fort Allen. Toutes ces mesures intriguent les réfugiés. Comme le dit l'un d'eux, « Pourquoi ont-ils si peur ? En ce qui nous concerne, ils pourraient bien ouvrir les barrières. Où pourrions-nous aller quand nous ne savons même pas où nous sommes ? »

L'INS a consacré plus de 11 millions de dollars à mettre sur pied ce camp et depuis août 1981, dépense plus d'un million de dollars par mois pour cette opération. Pour 800 réfugiés, il y a 900 employés dont 400 gardiens et 50 membres du département légal. Le coût financier uniquement devrait être un indice de la véritable nature de l'opération. Il faudrait à peine quelques jours pour ré-établir la plupart des réfugiés *auprès* des parents vivant déjà aux États-Unis et avec l'aide des associations haïtiennes qui travaillent sur ce dossier.

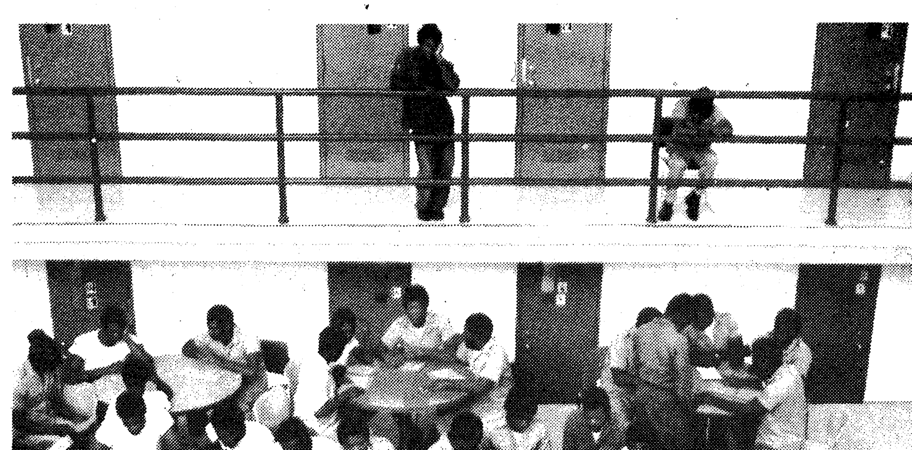
Ainsi, isolés dans des conditions très dures, sous forte surveillance militaire, 800 réfugiés attendent leur sort depuis le 12 août 1981. Le gouvernement américain a déclaré à maintes reprises que les Haïtiens sont des réfugiés économiques et non politiques, leur refusant ainsi le droit d'asile. Leur accorder le statut de réfugié politique soulèverait la question de l'appui des États-Unis au gouvernement haïtien. Cet appui a récemment été renforcé avec l'intrusion des Garde-côtes américains dans les eaux territoriales haïtiennes avec l'assentiment des dirigeants haïtiens. Face à cette coalition, les réfugiés n'ont que deux sources d'espoir : la solidarité du peuple porto-ricain et le minimum de défense légale assuré par le CIRH.

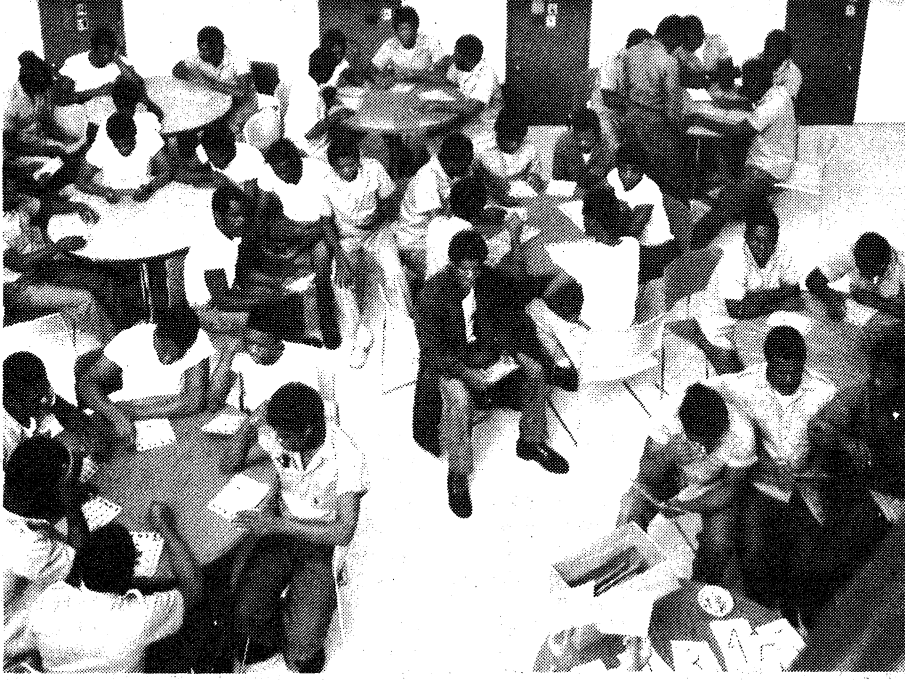
L'INS n'avait pas prévu ces deux éléments. Plus que des espoirs, ce sont là des facteurs qui pèsent dans la balance et représentent des obstacles réels pour l'INS.

À maintes reprises et de façon véhémente le peuple porto-ricain s'est élevé contre la présence d'un camp de concentration sur son île. Cela est perçu comme une violation de l'éthos porto-ricain et de l'auto-détermination du territoire porto-ricain. « Que les États-Unis assument leur responsabilité, ne nous forcez pas à être des geoliers », écrivait Mme Iñez Mendoza de Muñoz Marin, exprimant le sentiment général.

Mais ce refus n'a jamais impliqué les Haïtiens eux-mêmes. Bien au contraire, les marques de sympathie avec ces victimes d'un régime répressif appuyé par les États-Unis furent unanimes dès le le départ et ne font que se multiplier.

À Porto-Rico, l'opposition au traitement infligé aux Haïtiens est venue de tous les horizons — toutes les églises, tous les partis politiques, la Presse, le Barreau, des personnalités gouvernementales, des groupes de citoyens. Parmi ces groupes de citoyens, le plus actif est le « Citoyens Unis pour la Défense du Peuple Haïtien ». Ce groupe dénonce l'utilisation arbitraire du territoire porto-ricain et le cruel châtiment infligé aux Haïtiens. Ce groupe réclame leur libération immédiate. Ce groupe a été jusqu'à identifier à travers l'île de nombreux parrains (sponsors) qui accepteraient d'accueillir les réfugiés durant l'étude de leurs dossiers.





Le 12 décembre (1981), une longue marche à travers montagnes a eu lieu de San Juan (au nord) à Fort Allen (au sud), afin, par cette démonstration de solidarité, de réclamer, la libération des Haïtiens avant la Noël.

Le second facteur à contrecarrer les plans de l'INS est l'intervention légale du CIRH. Le CIRH est une organisation s'occupant exclusivement du problème des réfugiés haïtiens à l'échelle internationale. Il fut créé à Genève en mai 1981 avec l'appui du Conseil Mondial des Églises, et son siège social se trouve à San Juan.

Le CIRH a pu persuader un éminent avocat, Carlos Garcia y Gutierrez, de diriger la stratégie légale. En dépit de tous les obstacles érigés par l'INS l'opération légale à Porto-Rico, en coordination avec celles de Miami et New-York, a pu arrêter les déportations systématiques vers Haïti.

Il est évident que toute l'opération Fort Allen s'est heurtée à une résistance non anticipée.

À la lumière de ces faits, tous les groupes progressistes et humanitairaes devraient accorder leur appui sans tarder aux actions suivantes :

—la défense légale des réfugiés.

—l'inclusion des 8000 Haïtiens arrivés après le 1er janvier 1981 dans l'amnistie générale pour les illégaux.

—le retrait immédiat des unités des gardes-côtes américains des eaux territoriales haïtiennes et la suspension de toute aide économique et militaire à l'actuel gouvernement haïtien.

Sylvie W. Bajeux
Princeton, N.J.
16 novembre 1981

(traduit de l'anglais).

NOTES :

[1] Le juge King a confirmé l'existence d'un programme mis sur pied par de hauts dirigeants de l'Immigration and Naturalisation Service afin d'expulser les Haïtiens sans tenir compte de leurs requêtes d'asile politique. Ce programme a entraîné d'importantes violations aux procédures normales.

[2] Il y a eu plusieurs autres émeutes à Fort Allen. Une fois, (en décembre 1981), les détenus parvinrent même à prendre le contrôle du camp durant 3 jours.

Les Haïtiens aux Bahamas

Max Dominique

Récents développements de la question haïtienne aux Bahamas

Le mouvement migratoire des Haïtiens à l'étranger ne présente pas partout les mêmes traits et il serait dangereux de vouloir à tout prix l'uniformiser. On peut certes relever des constantes : ainsi des causes de la migration où l'économique et le politique sont inextricablement liés, de la relative jeunesse des réfugiés, de leurs attentes économiques et sociales, des transferts d'argent qui soutiennent l'économie régressive du pays... Dans l'ensemble de la diaspora cependant, la migration populaire dans la Caraïbe reste un point de contradictions majeur : là où, dans les pays du Nord (États-Unis, Canada, Europe), on peut entrevoir des possibilités d'accueil, d'adaptation, voire d'intégration de cette masse de migrants (les phénomènes de rejet renvoyant à l'instance idéologique — racisme, « égoïsme national » —, ou politique — soutien du gouvernement haïtien), ou du moins l'offensive prolongée d'un combat légal, ici le dilemme semble absolu. Que peut-on attendre de pays où les Haïtiens illégaux représentent le 1/10e (Bahamas), le 1/6e (Guyane), voire plus de la moitié de la population totale (St-Martin) ? Ne sagit-il pas d'une migration paysanne où la cruelle absence de cadres politiquement conscients livre toutes les solutions aux rapports souvent tendus entre gouvernements ? Et que faire lorsque tout effort pour désigner les racines politiques de la crise agraire en Haïti est à l'avance compromis, ces questions étant considérées comme tabous ? Ces données expliqueraient le ghetto des « yards » haïtiens aux Bahamas, l'impossibilité d'intégration au milieu, la montée d'une violence débouchant sur des combats de rue ou des assassinats, l'inaudible parc des « bateys » en République Dominicaine.

Qui nierait pourtant que les Haïtiens ont contribué par leur sueur et leur sang à l'édification de la jeune nation bahaméenne ? Leurs chants de peine et l'étonnante fertilité de leurs mains ont semé dans les îles cette beauté qui invite à la détente, au loisir. Ils demeurent encore la base d'une économie fragile, parce que trop exclusivement orientée vers le tourisme, dans des secteurs clé comme l'agriculture, la construction, les services domestiques et le petit commerce. Rien ne dit d'ailleurs qu'ils n'y seront pas longtemps encore désirés. L'heure viendra-t-elle où à l'instar de Cuba de Castro, le gouvernement bahaméen reconnaîtra une dette à payer à cette migration sauvage trop rapidement jugée inopportune ?

Ces questions invitent à suivre de près l'évolution du problème haïtien aux Bahamas. Les récents développements de la situation sont assez importants pour mériter d'être brièvement rapportés.

Lieu de transit vers la Floride

Auparavant, les liens avec les pays d'origine étaient très serrés. La migration populaire demeurait affectivement et comme viscéralement souchée à la terre natale. Le continuel va et vient des « *viré ron* * » non seulement déchargeait sur les îles, et particulièrement à Nassau, ses contingents d'esclaves marrons, mais en ramenait plusieurs au pays, où périodiquement ils s'attelaient à divers projets de construction et d'équipement en vue d'un avenir meilleur en Haïti. En 1974, lors d'un essai avorté de déportation massive des illégaux, pas moins de 13 000 Haïtiens s'étaient inscrits pour un rapatriement volontaire.

Depuis 1978, les choses ont radicalement changé. L'occasion, on s'en souvient, fut l'arrestation sauvage opérée de nuit à Nassau, 3 jours avant la date prévue, d'environ 300 Haïtiens, indistinctement légaux et illégaux, arrestation accompagnée de viols et de pillages. La panique collective qui en résultat à Grand Bahama et Abaco devait jeter plusieurs dans une fuite éperdue et risquée vers la Floride. Depuis, le mouvement n'a pas tari. Avec des hauts et des bas, suivant les fluctuations de la conjoncture, mais avec une constance ferme, les Haïtiens des Bahamas s'orientent non plus vers un retour même temporaire en Haïti, mais vers le nouvel Eldorado floridien.

Les années 1980-81 voient s'accentuer cette nouvelle orientation. Malgré une autre tentative de déportation annoncée dès octobre 80 par les Bahamas, une première vague de migrants aux îles indiquait les voies du changement. Déjà alors, il ne s'agissait plus de familles appauvries de la paysannerie moyenne-pauvre du Nord-Ouest, mais bien de la crème des élites paysannes, leaders religieux, éducateurs, professeurs d'écoles primaires, étudiants pauvres, la plupart voulant atteindre Miami. En 1981, alors qu'à la faveur des graves erreurs du gouvernement bahaméen réitérant l'arrestation de nuit, avec l'appui de civils armés, de centaines d'Haïtiens légaux et illégaux, le gouvernement haïtien fermait ses portes à toute déportation vers Haïti, alors qu'en même temps l'administration Reagan inaugurait une politique dure à l'égard des Haïtiens de Floride, les « *viré non* » déchargeaient périodiquement à Nassau, et pour la première fois à Freeport, une seconde vague de migrants : ceux-ci venaient de tous les coins du pays, surtout de l'Artibonite, de Port-au-Prince et de la plaine de Léogane, avaient payé les frais du voyage pour M iami (le coût total s'élevant à 1200,00 $), et étaient débarqués frauduleusement aux Bahamas, par peur du risque que représentait alors un débarquement en Floride — « l'armateur » risquant d'y perdre sinon sa peau, du moins son bateau ! D'une façon ou d'une autre, ces migrants aux espoirs déçus, sans attache familiale aux Bahamas, devront un jour arriver aux États-Unis.

Quelles sont les causes de cette mutation ? Profondément, elles plongent dans la détérioration de la situation politico/économique d'Haïti. Le langage des nouveaux migrants le dit bien. Plus clairement politisés que leurs prédécesseurs, relevant plus évidemment des couches moyennes de la société, ils sont les porte-paroles éloquents de la déception et de la désespérance qui ont suivi le coup de novembre 1980. Certains ont définitivement tourné le dos au pays, où ils ne voient plus d'espoir. La grave crise économique actuelle n'ouvre guère d'horizons aux jeunes. L'avenir paraît bouché. Mieux vaut la fuite que cette mort lente... Secondairement, la situation économique aux Bahamas s'est dégradée, et le chômage a atteint plusieurs couches de la population, et plus sensiblement la masse des illégaux. La politique de bahamianisation poursuivie inlassablement au fil des ans, qui ferme les portes à plusieurs types de travaux en faveur des citoyens du pays, porte ses fruits amers. Les nouveaux venus contemplent avec une morne tristesse les réussites inégales des « *viéjos* » : à voir un si grand nombre encore entachés d'illégalité après tant d'années vécues au pays, ils ne sont guère tentés de s'y établir. Quelques soient par ailleurs le raidissement et la violence de l'administration américaine, plus leur sourient les rivages floridiens encore entrevus comme une terre bénie, « que papa Bondieu fit de ses deux mains », disait l'autre...

Il est vrai par ailleurs que la politique d'interdiction des USA porte aussi ses fruits coriaces. Les arrivées en Floride et aux Bahamas ont considérablement diminué. À Freeport du moins, depuis le mois de novembre, on n'a pas enregistré de nouveaux bateaux...

Opération strike force

Tel est le nom donné à nouvelle offensive du gouvernement bahaméen. D'après l'annonce du ministre Mayrand à la dernière convention du PLP (Progressive Liberal Party, au pouvoir), il s'agirait de poursuivre les illégaux et leurs employeurs sur les lieux de travail. Point ne seront harassés les chômeurs dans leurs havres paisibles. À cette fin ont été employés 38 officiers et mis en fonction de nouveaux numéros de téléphones des services d'immigration, invitation discrète à la population à dénoncer les illégaux au travail. L'opération était à peine déclenchée que les employeurs, pris de panique, licenciaient leurs travailleurs illégaux en alléguant mille prétextes. Ce, aux débuts de la saison touristique d'hiver...

Les officiels bahaméens ont beau jeu d'expliquer l'opération. Ils désirent contrôler de plus près la migration haïtienne et surtout forcer la main aux employeurs qui préfèrent engager des illégaux à salaires réduits plutôt que de faire les démarches nécessaires à la légalisation de leur statut (le *work permit* temporaire d'un an). Personne ne contestera l'urgence de cette légalisation. L'argument serait plus valable si les permis de travail étaient délivrés de façon plus rapide. S'il est vrai que, depuis quelques mois, plusieurs travailleurs ont obtenu ce papier, on s'explique moins comment tant de demandes trainent depuis longtemps, surtout lorsqu'il s'agit de *viéjos* qui ont des racines au pays et un long temps d'expérience. Actuellement, en plus des démarches courantes, on réclame un affidavit attestant du nombre d'années de présence aux Bahamas du requérant. Les exigences énoncées par Mgr Preston Moss, vicaire général du diocèse, dans sa lettre de janvier 1981, étaient plus fortes : il réclamait qu'un statut non point temporaire, mais stable et définitif, une résidence en somme, soit délivré aux *viéjos*. Plusieurs applications ont été faites en ce sens. Aucune n'a jusqu'ici obtenu de réponse !

À la vérité, 1982 sera une année électorale, et le PLP s'y prépare dans la fièvre habituelle. En période d'élections, on joue la carte des illégaux. C'est monnaie courante : ils sont les boucs émissaires de tous les problèmes du pays ! Les dernières années ont été dures pour le PLP : des secteurs de soutien comme les églises chrétiennes, les syndicats, les écoles, ont pris des distances vis-à-vis de ce pouvoir ultra-nationaliste et ombrageux. La critique sévère d'un projet de référendum sur la citoyenneté par la majorité des églises, les grèves en série et surtout la longue et dure grève des enseignants témoignent d'une désaffectation et d'un mécontentement grandissant. L'opposition devient plus forte. Si le SDP (Social Democratic Party, de Norman Solomon) s'est affaibli par son alliance avec le pouvoir économique des white Bahamian et s'il a été relativement facile de jouer contre lui la question de couleur, le FNM (Free National Movement) semble bien en flèche. Partis cependant à la droite du PLP et peu capables de porter les espoirs du pays ! Le petit parti socialiste Vanguard de plus en plus combattif risque bien de tirer parti de ces jeux et avantages du mécontentement des masses. Pour le PLP, jouer adroitement à nouveau la carte des illégaux est un moyen de se les rallier. En attendant, le ghetto haïtien, replié sur le chômage forcé, sur les nouvelles alarmantes de la migration haïtienne aux États-Unis et à Porto Rico, sur le vide politique d'une Haïti moribonde, peut encore bien vivre d'attente, d'espoir et... d'eau fraîche. Le chemin est long, frère, des sentiers de la délivrance...

Max Dominique
Freeport, 17/12/81

---

* *Littéralement : qui vire en rond. Mot créé pour désigner les bateaux qui font le va-et-vient pour transporter les émigrés d'une île à l'autre.*

Le Consul haïtien file à l'anglaise

Sous le titre « Haitian consul leaves quietly », le Tribune *du 24 novembre 1981 annonçait le rappel du consul Alexandre Paul par le gouvernement haïtien et son transfert à Londres. Un Haïtien de Nassau soulignait qu'il s'agissait là d'un exil politique et non d'une promotion ; ce départ précipité, sans annonce publique, était l'écho d'une tactique coutumière au gouvernement haïtien, qui n'hésite pas à se débarasser d'un témoin gênant de ses propres pratiques. En fait, sous le couvert d'efforts réformistes visant à obtenir un statut légal pour nombre d'Haïtiens — efforts qui en réalité répondaient au désir d'Haïti de barrer le retour au pays de viejos rompus à d'autres styles de vie — le consul tentait d'élargir les structures macoutiques du pays à l'extérieur, d'étendre donc jusqu'à l'étranger et en pays jouissant de structures démocratiques l'effrayant réseau d'espionnage et de terreur qui littéralement quadrille la paysannerie haïtienne.*

Tout au long de son consulat, Paul aura offert l'image d'un « Ambassadeur macoute » à Nassau, pour reprendre l'expression du romancier Gérard Étienne. Il a scrupuleusement servi les intérêts du gouvernement haïtien qui s'est toujours efforcé d'éviter un retour en masse des migrants de la liberté, apte peut être à déstabiliser une situation marquée par le vide politique et la banqueroute générale. Mais lorsque le macoutisme d'office se fait trop voyant, il suffit alors d'une chiquenaude. Du moins la communauté haïtienne d'ici aura-t-elle compris qu'il ne suffit pas de défendre le droit des Haïtiens à émigrer, mais aussi leur droit strict, général, au retour dans leur pays natal !

Max Dominique

Les Braceros haïtiens en République dominicaine

Ramon A. Veras *

[...] Nous estimons qu'il y a actuellement en République Dominicaine environ 400 000 Haïtiens en incluant les illégaux. La grande majorité des Haïtiens qui travaillent en République Dominicaine ne disposent pas de documents légaux.

I

De 1940 à 1952, les braceros haïtiens travaillent illégalement en République Dominicaine. C'est la conséquence du trafic clandestin.

Le 5 janvier 1952, un accord sur l'entrée de braceros haïtiens en République Dominicaine fut conclu entre les deux gouvernements. C'est accord était valable pour 5 ans.

Un nouvel accord fut signé le 21 décembre 1959, toujours pour une durée de 5 ans.

Le 14 novembre 1966, nouvel accord entre les deux gouvernements. Cet accord prit fin le 14 novembre 1971 et ne fut pas renouvelé.

Depuis le 14 novembre 1971, tous les braceros haïtiens qui vont travailler en République Dominicaine le font en vertu d'un trafic officiel entre les deux gouvernements.

Haïti *vend* chaque année à la République Dominicaine 15 000 à 16 000 braceros pour couper la canne et effectuer d'autres travaux dans la construction, la cueillette de café, de riz ou de cacao.

II

En 1978, le régime haïtien a reçu du gouvernement dominicain la somme 1 225 000 $ U.S. pour la vente de 15 000 braceros. En 1979, le gouvernement dominicain a payé 2 761 739,00 $ U.S. pour *l'achat* de 16 000 braceros. Pour la zafra 1981-82, le régime haïtiens a reçu 2 900 000,00 $ U.S. pour la *vente* de 16 000 braceros.

De hauts fonctionnaires haïtiens et dominicains participent à ce trafic. En 1978, le chef des Forces armées et le secrétaire à la présidence de la République Dominicaine intervinrent dans ces opérations.

À différentes reprises, la Chambre des députés et le sénat de la République Dominicaine ont condamné ce trafic. Alors que la Constitution dominicaine exige que les accords auxquels souscrit le pouvoir exécutif soient ratifiés par le Congrès, le trafic de braceros se fait en marge de toute législation en vigueur en République Dominicaine.

Pour la zafra 1981-82, le Conseil d'État pour le sucre (CEA) aura besoin de 19 000 braceros. Pour la vente de ces braceros, le gouvernement haïtien recevra environ 3 000 000 $ U.S.

III

Les braceros haïtiens en République Dominicaine vivent dans des conditions infra humaines. Ils n'ont aucune garantie de logement, de santé et d'hygiène ; les endroits où ils habitent — les bateys — sont de véritables dépotoires.

Qu'il suffise de dire que les braceros haïtiens qui travaillent dans les sucreries de l'État dominicain font leurs besoins physiologiques dans les mêmes endroits où ils prennent l'eau pour boire et où ils lavent leur linge et se baignent.

Les braceros haïtiens reçoivent les salaires les plus bas en République Dominicaine. Dans la coupe de la canne un travailleur haïtien gagne 2,00 $ U.S. pour 15 heures de travail. Même si le travailleur haïtien coupe 2 ou 3 tonnes de canne par jour, il ne recevra pas plus de 2,00 $ parce que les balances utilisées sont truquées de façon à toujours préjudicier le bracero.

Les propriétaires de fermes de café paient 30 centimes pour le sarclage d'un carreau de terre. En moyenne, le travailleur haïtien sarcle 3 ou 4 hectares par jour.

Le statut illégal des immigrants haïtiens en République Dominicaine les empêche de réclamer leurs droits et cela ouvre la porte à toutes sortes d'abus. Sitôt terminée la zafra, les braceros haïtiens sont revendus aux planteurs de riz, café et cacao. Les femmes haïtiennes sont aussi sujettes au trafic (esclaves en service domestique ou prostituées).

Depuis 1978, le trafic officiel entre les deux gouvernements inclut la présence en République Dominicaine d'agents duvaliéristes, les Tontons Macoutes, afin d'empêcher les protestations des braceros et de surveiller les exilés haïtiens.

Le gouvernement dominicain a tellement besoin de la main-d'oeuvre haïtienne qu'il est forcé d'accepter la présence d'agents duvaliéristes sur son territoire. Il va même jusqu'à financer leur séjour et leur donner toutes sortes de protections et facilités.

Chaque jour, le nombre de Tontons Macoutes qui arrivent en République Dominicaine, supposément pour accompagner les braceros dans les bateys, augmente. En fait, ces agents restent dans la ville, principalement dans les quartiers de la capitale où résident un grand nombre d'exilés haïtiens.

IV

La présence des immigrants haïtiens en République Dominicaine est indispensable pour le développement du pays mais aussi pour permettre aux intérêts monopolistes nord-américains de réaliser de gros bénéfices. [...]

Quand le bracero haïtien se baisse pour couper la canne dominicaine, il enrichit une minorité dans son pays, une minorité en République Dominicaine et des intérêts monopolistes nord-américains. [...]

Il est plus rentable pour les sucreries, privées ou d'État, d'acheter à bas prix du régime dynastique de Jean-Claude Duvalier, des braceroes haïtiens, que de faire de gros investissements pour mécaniser la coupe de la canne. C'est seulement en utilisant des immigrants haïtiens que les sucreries dominicaines peuvent réaliser des bénéfices. [...]

La migration haïtienne a une telle importance pour le système social en vigueur en Haïti et en République Dominicaine, que quand les deux gouvernements ne peuvent se mettre d'accord sur les termes du trafic, ceux qui sont les plus intéressés à ce commerce, et au maintien de ce système, à savoir, les intérêts monopolistes nord-américains, interviennent immédiatement.

En 1979, le régime haïtien s'était montré réticent à vendre les braceros haïtiens pour la récolte sucrière dominicaine. L'ambassadeur américain en République Dominicaine, M. Robert Yost, intervint immédiatement et arrangea en moins de deux jours une réunion entre les deux présidents. Jean-Claude Duvalier céda les braceros et la République Dominicaine paya.

(traduit de l'espagnol)

** Ramon A. Veras est un sociologue dominicain. Cet article est un large extrait d'une communication présentée au colloque sur « Les migrations et les relations internationales dans la Caraïbes », à Mexico, en octobre 1981.*

La migration haïtienne en Guadeloupe

Laënnec Hurbon

L'opinion internationale commence à connaître aujourd'hui le calvaire des boat-people haïtiens de Miami et des Bahamas, puis des nouveaux esclaves haïtiens de Santo-Domingo. Mais, on se doute beaucoup moins que l'émigration haïtienne est généralisée dans toutes les îles de la Caraïbe. Pas moins de 30 000 Haïtiens sont réfugiés en Guadeloupe, St-Martin, Martinique, Guyane française.

Cette migration en Guadeloupe constitue cependant une source de conflits sociaux et culturels insoupçonnés dans l'ensemble des pays de la Caraïbe.

Les conditions de vie en Guadeloupe

En 1971 et 1973, on ne peut guère encore parler d'une affluence massive des Haïtiens en Guadeloupe. Ils parviennent pendant ces trois années à passer sans grandes difficultés devant les services de l'immigration. Les accords existant entre Haïti et la France précisent en effet qu'un Haïtien peut entrer en France, sans visa, pourvu qu'il ne s'installe pas dans le pays au-delà d'une durée de trois mois. Les Haïtiens qui circulent alors en Guadeloupe sont des petits commerçants ambulants (colporteurs d'objets artisanaux haïtiens), ou des employés de maison. Quelques-uns trouvent des jobs dans les travaux publics ; lors de certaines rafles policières dans les quartiers populaires de Pointe-à-Pître ou dans la zone touristique de Gosier, on signale la présence de quelques prostituées haïtiennes.

Dès 1974, en revanche, les luttes des ouvriers agricoles guadeloupéens de la canne à sucre suscitent de plus en plus d'inquiétude chez les patrons usiniers et les grands planteurs, qui vont ainsi faire appel à des coupeurs de canne haïtiens. Désormais, un véritable trafic de travailleurs haïtiens s'inaugure. Ils arriveront tous les jours par plusieurs dizaines ; certains vols d'Air France iront jusqu'à transporter une centaine d'Haïtiens, spécialement lors de la saison de la coupe de la canne. Les pouvoirs publics se montrent quelque peu embarassés devant cette présence massive de travailleurs haïtiens : ils ont droit seulement à un séjour de trois mois, dit-on, mais ils semblent s'installer définitivement en Guadeloupe, en Martinique, à St-Martin comme en Guyane, régions où pourtant le chômage prend des proportions alarmantes et atteint plus de 25 % de la population. Mais des contradictions nouvelles apparaissent dans la mesure où dans différents secteurs de la vie économique et sociale la main-d'oeuvre haïtienne est une source inespérée de bénéfices.

Les travailleurs haïtiens sont aujourd'hui concentrés dans deux secteurs d'activité agricole : la canne à sucre et la banane. Mais, nombre d'entre eux réussissent à trouver des emplois dans la maçonnerie ; et tout simplement des jobs à la journée, de sarclage et de jardinage. Les femmes, en particulier, font du commerce ambulant de tissus, de vêtements, à travers toutes les communes du pays, et prolongent, par des voyages fréquents à Puerto-Rico, toute la tradition des pratiques des « Madan-Sara ». En Haïti, la « Madan-Sara » désigne la commerçante qui, tel un oiseau migrateur, va chercher le produit et l'amène directement du producteur au consommateur. Bien entendu, nombre de petites commerçantes ambulantes ne sont que des « revendeuses », dont les bénéfices sont assez maigres. Elles vendent la plupart du temps à crédit et sont soumises à des tracasseries quotidiennes dues à l'interpellation des gendarmes qui réclament les patentes.

Une vague approximation — après diverses enquêtes dans tous les points de concentration des Haïtiens — nous permet d'avancer le chiffre de 9 à 10 000 Haïtiens vivant en Guadeloupe. Les grandes réunions collectives auxquelles donnent lieu les baptêmes, les funérailles, le carvaval révèlent bien l'importance de cette migration. Mais d'habitude, la présence haïtienne dans la vie quotidienne se fait discrète, par peur des poursuites...

Jusqu'à quel point les travailleurs haïtiens pourront-ils feindre d'ignorer les jugements portés sur eux par la population ? Jusqu'à quel point pourront-ils continuer à vivre entre eux, comme en ghetto, mais sur la corde raide de l'illégalité ? Sans carte de séjour, sans carte de travail, et sans sécurité sociale, ils vont chaque année un peu plus au-devant d'un certain nombre de difficultés inextricables : accouchements, maladies, accidents de la route ou du travail vont mettre de plus en plus d'Haïtiens aux prises avec les pouvoirs publics. Quel accueil devra-t-on réserver à un Haïtiens dans les hôpitaux ? Pour le Guadeloupéen moyen, le travailleur haïtien va apparaître non seulement comme celui qui accepte du travail à n'importe quel salaire, mais aussi comme celui qui veut profiter des services publics, au même titre que le contribuable guadeloupéen. Bientôt le sentiment d'une invasion massive du pays par des « étrangers » ne tardera pas à se manifester.

La migration haïtienne dans l'économie guadeloupéenne

Préoccupés de survivre le plus longtemps possible dans le pays, les travailleurs haïtiens ne semblent pas s'interroger non plus sur leur apport à l'économie de la Guadeloupe. La comparaison avec le pays d'origine, comme il en est d'habitude pour tous les immigrés, vient brouiller à leurs propres yeux les données réelles sur les conditions de vie et de travail dans le pays d'accueil. Le prix du travail est en Guadeloupe dix fois plus élevé qu'en Haïti. Sur cette base, l'Haïtien se détourne sponta-

nément de tout intérêt pour les syndicats, là où il n'est pas amené à y voir ses premiers ennemis. À la limite, il entend ignorer jusqu'aux lois sociales et structures politiques du pays, tant le seul avantage de trouver un emploi apparaît exorbitant. Examiner les conséquences de cette attitude revient pour lui à s'engager dans des spéculations inutiles et superflues. La possibilité de trouver un emploi et un salaire (quelconque) est déjà un luxe, un rêve qui se réalise. Mais précisément cette situation va représenter à son tour une véritable aubaine pour les patrons (grands et petits) déjà en butte à des difficultés dues au prix du travail réclamé par les différents syndicats.

La migration haïtienne permet à l'économie guadeloupéenne de gagner du temps en tempérant la montée du prix du travail, également dans une grande mesure, en remplaçant une main-d'oeuvre guadeloupéenne soucieuse de se retrouver dans le tertiaire et peu encline à accepter les emplois dévalorisés comme la coupe de la canne, ou le travail dans l'agriculture bananière, soucieuse également, à la première difficulté, d'émigrer vers la France.

Justement, les grands planteurs de canne et de banane sont les premiers à trouver dans les travailleurs haïtiens des alliés sûrs, qui ne savent ni compter leurs heures de travail ni réclamer une augmentation de salaire, encore moins une sécurité sociale. Certains planteurs disposent ainsi de quelques agents, chargés d'aller « ramasser » des groupes d'Haïtiens sur les routes ; à l'aube, pour le travail dans la banane. Parfois même, les Haïtiens sont logés par le patron dans une case sur les lieux du travail, en sorte que le rapport colonial et féodal, plutôt fêlé aujourd'hui, parvienne à retrouver une survie inespérée.

En revanche, rares sont les petits planteurs et les petits entrepreneurs (en bâtiments), en proie à une dure concurrence, qui peuvent finalement se passer de la main-d'oeuvre haïtienne bon marché, en dépit de leurs propres protestations — obligées — contre l'emploi d'Haïtiens par les grands patrons. Si tous les travailleurs haïtiens venaient à quitter d'un seul coup la Guadeloupe, ce serait peut-être en même temps la faillite des petits planteurs et petits entrepreneurs.

Un autre apport non négligeable de la migration haïtienne à la Guadeloupe est la caution versée à l'entrée de l'aéroport par chaque ressortissant haïtien, selon une réglementation de la Préfecture qui date de 1975. De 1500 F (soit environ 300 $), cette caution a été élevée à 2500 F (soit environ 500 $) en 1977-78. De plus, un prélèvement net de 150 F est opéré, à ce moment, comme « visa de sortie » ou « droits de chancellerie » pour le séjour qui a dépassé les délais de trois mois accordés au touriste ordinaire. Air France aussi est considérée comme la grande bénéficiaire de la migration haïtienne, d'autant plus que les refoulements systématiques et les déportations fréquentes permettaient effectivement à la dite compagnie aérienne de faire aisément le plein de passagers. Depuis le mois de décembre 1980, les vols d'Air France Haïti-Guadeloupe, sont réduits dans les deux sens, à cause des mesures draconiennes prises par le gouvernement Giscard d'Estaing, pour stopper les entrées d'Haïtiens sur le territoire français.

Perspectives actuelles pour la communauté haïtienne aux Antilles

À la veille de la montée au pouvoir de Mitterrand, une infime minorité d'Haïtiens disposait d'une carte de séjour temporaire de six mois à un an, leur permettant de faire le va-et-vient avec Haïti, ou d'aller acheter des marchandises à Curaçao. Tous les autres vivaient dans l'insécurité quotidienne de la menace de déportation. Ils expédiaient à plusieurs reprises à la Préfecture des lettres de demande de séjour, mais sans grand espoir de réponse positive. L'afflux des immigrés semblait quelque peu stoppé, hormis quelques trafics épisodiques de faux visas. Depuis juin 1981 cependant, de nouveaux décrets demandent de traiter avec dignité et respect les étrangers, et la communauté haïtienne en Guadeloupe connaît un véritable soulagement.

En revanche, à St-Martin, la chasse aux Haïtiens s'est poursuivie de plus belle. Les derniers témoignages que nous avons reçus au début d'octobre 1981, font état d'arrestations massives et de déportations quotidiennes vers Haïti. Beaucoup sont « capturés » chez eux, dans les rues ou sur les lieux de travail. Comme en 1978 en Guadeloupe, les Haïtiens choisissent de dormir dans « les bois » ou au bord de la mer. Plus de 500, fuyant la déportation, ont déjà pris le risque de la mer sur des bateaux de pêche ou des voiliers de fortune et sont arrivés en Guadeloupe où ils se croient un peu en sécurité.

Pourtant les capacités d'accueil de la Guadeloupe redeviennent incertaines, à leur tour. À la fin de septembre, un vaste trafic de faux visas a été découvert, laissant apparaître des complicités diverses, au coeur même de la police des frontières. Le renouvellement des cartes de séjour se fait rare. La majorité des Haïtiens se demande encore quelles solutions le nouveau gouvernement socialiste sera amené à prendre en face du problème de la migration haïtienne, à un moment où le taux de chômage continue à monter de manière inquiétante.

La communauté haïtienne apparaît bien comme une source de déstabilisation de ces régions. D'abord, elle contribue à aiguiser les malaises sociaux dûs à la crise économique importante qui sévit depuis les années 70. De surcroît, cette migration apporte les difficultés mêmes du régime dictatorial des Duvalier. La présence massive des Haïtiens non seulement fait baisser le prix du travail, mais surtout montre le danger de l'indépendance. À toutes les élections, jusqu'ici les partis défenseurs du statu quo départementaliste attirent l'attention sur le modèle Haïti, pays indépendant mais qui a sombré dans la « misère et la dictature ».

En Guadeloupe, les Haïtiens ont reçu des soutiens de divers groupes, de syndicats, de partis et d'institutions chrétiennes, mais la population reste encore partagée. Il y a lieu d'espérer que les solidarités nécessaires puissent se développer, car les échanges interculturels intenses dans les îles, provoqués par la migration haïtienne, constituent pour le moins des atouts importants. À côté de la langue créole qui se répand beaucoup plus – puisque la plupart des travailleurs haïtiens sont créophones unilingues — à côté de la musique, de la sculpture et de l'artisanat haïtien, déjà connus dans tous les départements français de la Caraïbe, il convient de signaler l'apport souterrain du vodou. Jusqu'ici en effet, l'histoire même de l'indépendance d'Haïti, première nation nègre des Caraïbes, victorieuse de l'esclavage et du colonialisme, exerçait une réelle fascination sur les autres populations antillaises. Le contact avec une communauté haïtienne qui garde vivace l'héritage africain du vodou interpelle aujourd'hui les Antillais sur leur identité. De toutes les façons, l'obsession de la communauté haïtienne n'est pas d'abord l'installation ou l'intégration dans les départements français de la Caraïbe. Situés au plus bas de l'échelle sociale, les Haïtiens semblent se douter des difficultés de cette intégration. Presque tous ont d'ailleurs laissé en Haïti, père, mère mais aussi leurs propres enfants. Dans tous les cas, le projet des Haïtiens est de continuer leur voyage vers New York ou Miami.

Les inquiétudes jusqu'ici exprimées par la communauté haïtienne portent justement sur les menaces de déportation vers Haïti. Partis pour des raisons de persécution politique, difficilement avouables, les Haïtiens savent que toute déportation les remet aux prises avec l'univers de terreur créé par la dictature duvaliériste. Déjà ils avaient tenté vainement de faire appel au Consulat haïtien pour les défendre lors de l'affaire Oxygène * ou des chasses périodiques ouvertes contre eux par les pouvoirs publics. Le sentiment d'être livré sans défense, sans représentation légale à l'étranger devient plus intense tous les jours. De plus, les rumeurs sur le sort des boat-people de Miami parqués dans des camps de concentration ravivent encore les inquiétudes. Une seule issue est désormais attendue : la fin même du régime. Retrouver la dignité perdue, telle semble être la quête de cette émigration populaire. Aussi attend-elle des solidarités qui sachent d'abord prendre en compte les raisons politiques des départs massifs d'Haïti.

Mais déjà tout se passe comme si les Haïtiens sont enfin acculés à abandonner toute voie de détour pour se remettre en face du seul vrai mobile de l'émigration : la dictature héréditaire à vie.

Laënnec Hurbon

** Il s'agit d'un travailleur haïtien qui, en avril 1979, à l'aéroport de Pointe-à-Pître, se voit refuser l'entrée de la Guadeloupe, sous prétexte qu'il n'avait pas les 500 $ (2500 F) exigés de tout Haïtien comme caution. Deux policiers lui demandent de monter dans leur voiture. Oxygène refuse. L'un d'eux lui tire une balle qui l'atteint dans le dos. Malgré les tentatives en Guadeloupe pour étouffer cette affaire, elle fit scandale et remua l'opinion haïtienne tant dans la diaspora qu'à l'intérieur du pays (N.D.L.R.).*

Le problème des réfugiés haïtiens au Canada et au Québec

Paul Dejean

Le terme de *réfugiés* n'a guère été appliqué aux Haïtiens ayant fui, vers le Canada et le Québec, le régime de terreur instauré dans leur pays depuis septembre 1957. On a, plus souvent, parlé d'*immigration*, au sujet des quelque 7000 Haïtiens venus au Canada entre 1960 et 1970.

Il faudrait néanmoins souligner qu'un pourcentage important de ceux qui sont partis d'Haïti dans les premières années de la tyrannie duvaliériste s'est bel et bien *exilé*, même si l'aspect de *fuite précipitée*, d'*exode massif*, est plus frappant chez les Haïtiens du *deuxième flux migratoire*, à partir de 1970 environ.

C'est à partir de 1972 que l'opinion publique canadienne et québécoise a commencé à être alertée au drame des paysans et travailleurs haïtiens qui, en nombre grandissant, finissaient par aboutir jusqu'à Montréal. La réponse de l'opinion publique été extrêmement positive et encourageante. Elle s'est affirmée de manière non équivoque tout au long de la mémorable campagne anti-déportation (1973-1975) en faveur d'un millier de travailleurs haïtiens pris dans l'étau des décisions gouvernementales ou des dispositions législatives entre novembre 1972 et août 1973. Pour la très grande majorité des intervenants dans ce vaste débat qui a eu des répercussions non seulement au Québec mais dans tout le Canada, il est vite devenu évident qu'il fallait donner asile à ces centaines de travailleurs déracinés, en quête d'un hâvre de paix, dans le respect et la dignité [1].

Force est bien de reconnaître que les responsables politiques d'alors, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, étaient loin de partager cette perception des choses.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'aucune des mesures spéciales qui s'imposaient en faveur des Haïtiens menacés de déportation ne fut adoptée, à l'époque, les timides velléités d'appui du ministre québécois de l'Immigration à la cause haïtienne ayant promptement cédé devant l'inflexible détermination d'Ottawa.

En dépit des obstacles de plus en plus grands érigés par une législation chaque jour plus restrictive en matière d'immigration, le *deuxième flux migratoire haïtien* vers le Canada n'en continua pas moins sa progression et, en 1977, la population haïtienne au Canada, concentrée au Québec et plus particulièrement, à plus de 93 % à Montréal, pouvait être évaluée à 22 500 personnes [2]. Sa composition avait subi, entre temps, une nette mutation, le nombre des travailleurs exerçant une profession non libérale étant devenu au moins le double des autres.

À partir de 1978, se dessine une *troisième vague migratoire haïtienne* vers le Canada, à la faveur de la liaison directe établie en octobre de cette année entre Port-au-Prince et Montréal.

Un article paru dans *Le Devoir* de Montréal faisait ressortir ceci :

> *(...) Je n'hésite pas, pour ma part, à assimiler à la catégorie de* réfugiés de la mer, *bon nombre de ceux qui depuis quelque temps, arrivent par avion d'Haïti au Canada et qui constituent ce que j'appellerais des* réfugiés de l'air, *pour ne pas dire des boat people de l'air* [3]

Comme lors de *l'Opération 1500*, en 1974-1975, les autorités fédérales de l'Immigration semblaient répugner à des mesures spéciales, car le problème, pour elles, ne se posait pas en termes de *réfugiés*. Maintes tentatives du ministre de l'Immigration du Québec, entre 1976 et 1979, de faire rouvrir, par le Gouvernement fédéral, le dossier plus général des *irréguliers*, s'étaient heurtées à un non catégorique. La préoccupation majeure des Services de l'Immigration était de stopper, par tous les moyens, cet afflux de *visiteurs* que déversait une, deux, parfois trois fois par semaine, le boeing d'Air-Canada.

Le journaliste Pierre Saint-Germain affirmait, le 4 août 1980, que :

> *selon un rapport officiel, 1754 personnes ont séjourné, du 1er avril 1979 au 31 mars 1980, au Centre de détention de l'Immigration canadienne aménagé dans une partie de l'hôtel* La Seigneurie, *près de l'aéroport de Dorval. Le rapport ne le précise pas, mais il s'agissait pour la plupart d'Haïtiens* [4].

Même si, au cours de nombreuses rencontres aménagées, d'octobre 1979 à juillet 1980, par les Services de l'Immigration fédérale avec le Bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, plusieurs responsables manifestaient une remarquable ouverture aux causes véritables de la ruée des *visiteurs* haïtiens vers Mirabel, il faut admettre que la seule solution que voulaient accréditer au plus haut niveau les autorités fédérales était l'imposition d'un visa au départ d'Haïti.

L'approche du Gouvernement du Québec, bénéficiant depuis l'entente Cullen-Couture (1978), d'une plus grande marge de manoeuvre en matière d'immigration, était, heureusement, fort différente.

Répondant, le 13 juin 1980, à deux dirigeants du *Secours haïtien*, qui lui avaient fait parvenir le texte d'une pétition qu'ils avaient adressée au Premier ministre, M. Jacques Couture, ministre de l'Immigration du Québec, écrivait ceci :

> *Comme vous le soulignez vous-mêmes, la cause du problème des réfugiés haïtiens est d'abord politique. Il faudrait que les responsables de la politique étrangère canadienne aient le courage de l'admettre et d'in-*

tervenir au niveau du respect des droits de la personne auprès du gouvernement concerné.

Le 2 juillet 1980, M. Couture tenait à être présent à une rencontre d'information sur la situation des réfugiés haïtiens dans les différents points chauds de la diaspora, y compris Montréal.

Cette rencontre mit en évidence l'urgence, pour le Canada, d'envisager des mesures à moyenne et longue échéance pour que cesse d'être alimentée « l'entreprise de fabrication à jet continu de boat people de mer ou de l'air » que constitue le système politique installé en Haïti.

À la mi-août 1980, le Ministre Couture annonça la nomination d'un enquêteur spécial chargé de lui faire rapport au plus tard le 8 septembre et dont le mandat comportait les principaux points suivants :

1. Étudier la situation des Haïtiens résidant illégalement au Québec et proposer des modalités pour une éventuelle opération de régularisation de leur statut et différents moyens de leur venir en aide.
2. Étudier la question des réfugiés politiques haïtiens et proposer des moyens de mieux les identifier pour l'avenir et de faciliter l'établissement au Québec d'un certain nombre d'entre eux.
3. Consulter les organisations haïtiennes et les autres organismes québécois ou internationaux concernés par le problème et recevoir leurs observations [5].

Dans le même temps, le Ministre fédéral de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, chargeait son adjoint parlementaire M. Dennis Dawson, d'une mission d'information auprès des différents groupes et organismes de la communauté haïtienne.

C'est dans le cadre de cette mission que, le 19 août 1980, sept représentants du Gouvernement fédéral, sous la présidence de M. Dawson, eurent une longue séance de travail avec le Responsable du Bureau de la C.C.H.M. et sept membres de la communauté haïtienne. Le document de base de cette séance était constitué par une lettre en date du 8 août 1980, adressée au Premier ministre du Canada, par le responsable du Bureau de la C.C.H.M., exposant, en 3 pages, les causes du problème des réfugiés haïtiens, les responsabilités du Canada dans cette question et certaines mesures concrètes, spécialement en faveur des réfugiés haïtiens déjà en territoire canadien.

Réagissant sans délai à ces propositions qui, avec d'autres documents, lui avaient été soumises le 12 août 1980, le Premier ministre du Québec, M. René Lévesque, répondait personnellement au Responsable du Bureau de la C.C.H.M. par lettre en date du 15 août :

C'est sans la moindre hésitation que j'appuie dans l'ensemble, les demandes que vous adressez au gouvernement fédéral concernant les réfugiés haïtiens.

Les contacts, débats, recherches, enquêtes et démarches, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, aboutirent, le 24 septembre 1980, à deux communiqués, l'un, du Ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, annonçant

les mesures spéciales adoptées afin de régulariser le statut des immigrants clandestins haïtiens au Québec et de faciliter leur établissement sur une base permanente

l'autre, du Ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, M. Lloyd Axworthy, énumérant

trois mesures spéciales qui font suite aux inquiétudes récemment exprimées au sujet du sort de la communauté haïtienne au Canada et particulièrement au Québec.

Ces mesures peuvent se résumer comme suit :

1. Acceptation de la proposition de M. Jacques Couture concernant les Haïtiens vivant sans statut au Québec.
2. Imposition, à partir du 1er octobre 1980, d'un visa pour les visiteurs en provenance d'Haïti.
3. Annonce que « dans le cadre du programme de 1980 au profit des réfugiés et des personnes accueillies pour des raisons humanitaires, le gouvernement du Canada acceptera d'examiner la réunification d'un maximum de 300 Haïtiens (se trouvant en Amérique centrale et aux Antilles) ayant des liens familiaux au Canada ».

Un nouveau décret (3738-80), en date du 3 décembre 1980, présenté le 17 décembre par M. Gérald Godin qui, entre temps, avait succédé à M. Jacques Couture à la tête du ministère de l'Immigration du Québec, venait, à la suite d'instantes sollicitations, apporter un heureux complément au décret précédant, en englobant, dans les mesures spéciales, même ceux qui, résidant au Québec le 1er octobre 1980 avec un statut temporaire, solliciteraient un certificat de sélection avant le 1er avril 1981.

La première phase du programme permit d'entamer le processus de régularisation du statut de 2569 personnes et la seconde phase, de 1764, soit un total de 4333, dont 2814 présentées par le Bureau de la C.C.H.M. À la date du 12 février 1982, les dossiers de 215 personnes étaient encore à l'étude. Les autres ont reçu les documents qui leur ont permis ou qui leur permettront à très brève échéance, d'obtenir le statut de résident permanent au Canada.

Il est manifeste que l'imposition d'un visa de visiteur au départ d'Haïti a réduit considérablement le nombre des arrivées depuis le 1er octobre 1980. Ceux qui estiment ne pas pouvoir repartir à l'expiration de leur visa, n'ont, pour le moment, d'autre ressource que de solliciter le statut de réfugié.

Le 12 février 1982, des représentants de ce Ministère assuraient la direction du Bureau de la C.C.H.M. que des mesures concrètes avaient déjà été prises pour accélérer l'acceptation des cas présentés par cet organisme au nom de personnes ayant des parents dans les Antilles et à Miami.

Le Québec étant un des rares endroits où le sort des réfugiés haïtiens a connu une sensible amélioration, encore que tout soit loin d'être parfait, la communauté haïtienne d'ici trouve dans ce fait une raison supplémentaire de rester solidaire des réfugiés des autres points de la diaspora.

Sa présence au sein du C.I.R.H. [6] permet au Bureau de la C.C.H.M. non seulement d'être en contact direct et constant avec les autres points de la diaspora aux prises avec le problème des réfugiés : Miami, New York, Washington, Antilles françaises, Bahamas, République dominicaine, France, mais aussi de participer activement aux démarches entreprises au plan international (par exemple auprès du Haut-Commissariat des nations-Unies), en faveur des réfugiés.

Il est primordial que tous ceux : individus, groupes, nations ou organismes internationaux, qui sont ou se sentent concernés, ne s'en tiennent pas au seul aspect pathétique de ce drame douloureux, mais aient la lucidité d'en cerner les racines profondes et le courage de travailler à les extirper.

Montréal, le 13 février 1982.
Paul Dejean
Responsable du Bureau de la CCHM

NOTES :

1 Paul Dejean, *Les Haïtiens au Québec*, P.U.Q. 1978, p. 107. « La causalité directe de la migration haïtienne actuelle est d'abord politique, même si elle n'est pas toujours perçue (et encore moins exprimée) comme telle par les migrants haïtiens eux-mêmes qui sont non pas simplement des immigrés, mais en réalité des réfugiés. » Paul Dejean et L. Hurbon, Mexico.

2 *Id.*, *Les Haïtiens au Québec*, p. 68. « Il est très raisonnable d'évaluer la population haïtienne au Canada, en 1981, à environ 34 000 personnes ». Paul Dejean, *Colloque sur les Migrations et les relations internationales dans les Caraïbes*, Mexico, 26-30 oct. 1981.

3 Paul Dejean, *Les « Boat People » de l'air*, 30.10.79, p. 4.

4 *La Presse*, Montréal, *S O S Montréal Haïti (2)*, p. A-10.

5 Rapport de Julien Harvey, S.J., présenté le 4 septembre 1980, copie dactylographiée, p. 2.

6 Conseil interégional pour les réfugiés haïtiens.

• Nous sommes tous des réfugiés ! Propos sur la marche de Washington

Jean-Claude Icart

Au matin du 26 octobre 1981, un voilier de 30 pieds transportant 67 réfugiés haïtiens fait naufrage à 200 mètres des côtes de la Floride, un peu au nord de Fort Lauderdale. 33 personnes dont deux femmes enceintes périssent dans ce tragique accident. Leur bateau avait mis deux mois à parcourir les 800 milles qui séparent Haïti de la Floride.

I

De tels accidents sont fréquents. Ils se produisent depuis qu'en 1972, peu après l'avènement au pouvoir de Jean-Claude Duvalier, des Haïtiens ont commencé à débarquer sur les côtes de la Floride à la recherche d'une vie meilleure dans la liberté et la dignité. Ils sont donc les premiers « boat people » de la période contemporaine. Des « boat people » méconnus, ignorés. Ils sont acculés au départ par la violence, l'arbitraire, la corruption érigés en système de gouvernement.

Le comble est que le régime duvaliériste s'efforce par tous les moyens de tirer profit de ces départs : chantage à l'aide internationale, pots de vin à verser aux officiels... etc. Un exemple entre mille : journaliste à Radio Haïti Inter, Jacques Price Jean est emprisonné depuis le 28 novembre 1980 et a été condamné à 15 ans de travaux forcés pour avoir découvert, au cours d'une enquête à Bombardopolis, que des proches de l'actuel ministre de l'Information, Mr. Jean-Marie Chanoine, sont impliqués dans ce traffic de « boat people » (témoignage de Jean Dominique).

L'histoire de cet exode n'est qu'une longue suite de misères, de souffrances d'horreurs hallucinantes.

Mais depuis 1972, les arrivées n'ont jamais cessé, le rythme variant en fonction des fluctuations de la répression en Haïti.

Ils sont aujourd'hui environ 40 000 à avoir réussi la traversée. Beaucoup vivent encore dans la clandestinité. Un nombre important a demandé formellement l'asile politique aux États-Unis.

II

En dépit de toutes les évidences, l'administration américaine s'obstine à prétendre qu'ils sont des réfugiés économiques et non politiques. Dès 1972, cette administration a tout mis en oeuvre pour leur dénier le droit à un procès équitable et pour les retourner en Haïti. Malgré les efforts d'organismes d'aide et d'avocats, près d'un millier ont déjà été renvoyés en Haïti. Certains se sont retrouvés en prison, d'autres ont disparu. Le 13 mars 1974, Turenne Devil est devenu le premier Haïtien à se donner la mort dans une prison américaine plutôt que de retourner en Haïti.

Sur près de 18 000 demandes d'asile politique, seulement une trentaine environ ont été acceptées.

Cette attitude traditionnellement intransigeante s'est encore durcie à la suite des arrivées massives de ces derniers temps. Ainsi :

A- Depuis mai 1981, les nouveaux arrivants restent emprisonnés. Auparavant, ils étaient relâchés au bout d'un certain temps et pouvaient parfois même obtenir un permis de travail en attendant la conclusion des procédures légales entreprises pour obtenir l'asile.
B- À partir de juin 1981, l'administration américaine a entrepris à grands frais de les disperser un peu partout aux États-Unis, dans des véritables camps de concentration (à Krome Ave en Floride, à Fort Allen à Porto-Rico, à Fort Worth au Texas, à Brooklyn et à Lake Placid dans l'état de New-York, au Kentucky et en West Virginia).
C- Au début du mois d'octobre 1981, l'administration américaine a érigé encore à grands frais un véritable rideau de fer (... ou devrait-on dire un rideau de ..mer... ?) dans le Canal du Vent, après accord avec le gouvernement de Jean-Claude Duvalier. Les garde-côtes américains peuvent désormais intercepter les embarcations des « boat people » haïtiens dans les EAUX INTERNATIONALES et les remettre de force aux autorités haïtiennes.

Même en tenant compte du racisme et des froids calculs politiques, on s'explique mal l'acharnement des États-Unis à persécuter ainsi un groupe relativement restreint de réfugiés se trouvant dans une situation de détresse aussi indiscutable. Il y a sûrement d'autres motifs tout aussi inavouables derrière cette attitude.

III

Ce naufrage de Hillsboro Beach secoua profondément les Haïtiens du monde entier. Les différentes communautés organisèrent toute une série de manifestations de solidarité avec les « boat people » en novembre et décembre 1981 principalement : cérémonies religieuses, meeting, marches, veillées, campagnes de lettres, pétitions, ... etc. Le vendredi 5 novembre 1981, près de 1000 membres de la communauté de Freeport aux Bahamas se réunirent devant le monument élevé à la mémoire des victimes d'un autre naufrage survenu en 1978. Durant une certaine période, il y avait à Miami une manifestation TOUS LES SOIRS !

Mais le plus imposant de ces témoignages de solidarité fut sans contredit, la marche sur Washington.

IV

Le 12 décembre 1981, plus de 10 000 personnes défilaient devant la Maison Blanche pour réclamer :

1) la libération avant Noël des réfugiés haïtiens emprisonnés.
2) l'octroi d'un statut permanent à tous les réfugiés haïtiens aux États-Unis.
3) la fin de l'interception en haute mer des embarcations des « boat people » haïtiens.
4) la suppression de toute aide militaire et économique à la dictature duvaliériste.

Les Haïtiens étaient venus de partout, de New-York surtout mais aussi de Miami, de Philadelphie, du New Jersey, du Connecticut, de Boston, du Québec même, pour crier :
« No justice in the USA »
ou encore :
« USA ! Stop supporting Duvalier »

Cette marche était appuyée par les plus importantes associations noires et religieuses aux États-Unis ainsi que par des syndicats. Mais elle n'eut pas l'effet escompté.

Elle aurait pu être le détonnateur d'une vaste campagne en faveur des réfugiés haïtiens. Mais au moment où, après avoir contourné les bureaux de l'OEA, les manifestants se dirigeaient vers le monument érigé à la mémoire de George Washington pour un grand rallye, la loi martiale était décrétée en Pologne. Le monde entier tourna les yeux vers le pays de « Solidarité ». Le dossier des réfugiés haïtiens était, pour quelque temps, relégué aux faits divers.

Mais cette marche fut quand même un franc succès. Ce fut, sans nul doute, la plus imposante manifestation anti-duvaliériste jamais réalisée dans la diaspora haïtienne.



V

Il y a des leçons à tirer d'une telle expérience :

1) Nous sommes tous des réfugiés.

Nous oublions trop souvent cette vérité élémentaire. Certains d'entre nous sont partis plus tôt que d'autres ; certains en avion, d'autres « lan kanntè » ; certains avec leurs papiers, d'autres se sont « débrouillés » une fois arrivés à destination ; certains sont partis parce que pourchassés par les macoutes, d'autres, parce qu'acculés à crever de faim. Mais pour une raison ou pour une autre, d'une façon ou d'une autre, nous avons tous dû partir.

2) Le dossier des réfugiés haïtiens est un dossier politique.

Et c'est un dossier important, essentiel même. Par delà la remise en vigueur de la politique des « présidents de doublure » que nous avons connue au milieu du siècle dernier, le gouvernement de Jean-Claude Duvalier est marqué par trois phénomènes entre lesquels la corrélation est très forte :

— l'accroissement de l'aide étrangère.
— la dégradation socio-économique du pays.
— le phénomène des « boat-people »

S'il y a eu « libéralisation » en Haïti durant le règne de Jean-Claude Duvalier, ce fut d'abord, « libéralisation » des départs. À partir de 1971, il est devenu plus facile de quitter le pays. Le gouvernement en a voulu ainsi.

Tout comme l'autre, cette « libéralisation » aussi s'est retournée contre la dictature

3) Les centres communautaires ont développé une réelle capacité de mobilisation populaire.

En fondant leurs interventions sur les problèmes concrets et immédiats des communautés haïtiennes, ces centres ont pu rejoindre ces communautés, rester en contact avec elles et évoluer à leur rythme. La marche sur Washington ne fut pas organisée par des partis politiques, mais par des centres oeuvrant à la défense des réfugiés haïtiens. Bien sûr, ces actions sont limitées, mais pour dépasser ses limites, ne faut-il pas d'abord les atteindre ?

La marche sur Washington fut une activité en faveur des réfugiés sans statut ou emprisonnés aux États-Unis. Ce fut aussi l'expression d'un profond désir de changement politique en Haïti, l'expression d'une volonté de s'impliquer dans un processus susceptible d'amener ce changement.

Une action n'est pas forcément politique parce qu'elle porte cette étiquette. L'inverse est vrai également.

Jean Claude Icart

• L'exode populaire haïtien : retraite de marrons !

Franklin Midy

L'exode précipité, à partir de 1971, des couches populaires haïtiennes prend de plus en plus l'allure d'un sauve-qui-peut généralisé. Pourquoi cet exode populaire ? Et que faire devant la tragédie des réfugiés de la mer ? Le problème des « boat-people » haïtiens est désormais posé à l'opinion publique et à la face des nations.

Nous voudrions ici tenter de clarifer la question, à partir de l'examen critique de la position officielle américaine et de l'opinion tenace d'une partie de l'Opposition haïtienne.

1. Des réfugiés économiques à refouler !

On connaît la thèse du Service d'immigration et de naturalisation (SIN) et du Département d'État américain : les milliers de travailleurs et de travailleuses haïtiens qui prennent le large, fuient la pauvreté, non pas l'oppression. On doit donc les considérer comme des réfugiés économiques ; ils ne sont point des réfugiés politiques pouvant revendiquer le droit d'asile politique.

Deux arguments politiques sont fournis en preuve pour justifier pareille position. D'abord, le réfugié moyen, dépourvu d'éducation, n'a pas de conscience politique et ne saurait être impliqué dans des activités politiques anti-gouvernementales, ni maintenant ni dans l'avenir [1]. De plus, le gouvernement de Jean-Claude Duvalier n'est point répressif, bien que fortement autoritaire et intolérant à l'égard de toute dissidence politique.

Les États-Unis ne sont donc guère obligés envers ces victimes de la pauvreté.

Oppression économique ou politique ? Une distinction sans fondement.

La distinction imaginée par le Département d'État américain entre oppression économique et oppression politique apparaît spécieuse et politiquement intéressée, l'oppression économique, reconnue par tous, étant directement exercée par l'appareil duvaliériste. Il s'agit d'une distinction sans fondement dans la réalité ayant seulement pour effet de court-circuiter l'examen et la discussion politiques du problème de l'exode haïtien, de décharger le gouvernement américain de ses responsabilités humanitaires envers les réfugiés haïtiens et de cacher les responsabilités politiques du Département d'État dans le développement de la situation d'oppression en Haïti.

L'enquête du juge King sur la situation haïtienne suit une démarche plus scientifique, plus soucieuse de la vérité des faits. Le rapport final rendant compte des résultats de cette enquête présente un examen serré des faits de répression en Haïti : chasse à toute opposition politique, répression de l'exercice de tous les droits humains, punition brutale de toutes formes de résistance au chantage des macoutes, suppression de tout recours en justice, maintien en permanence de l'État d'exception. Sous le gouvernement des Duvalier, l'arbitraire fait loi ; le fonctionnement même du régime est répressif en soi

Haïti, l'économie de répression

Ce n'est pas seulement l'exercice du pouvoir duvaliériste qui est répressif de nature ; l'administration duvaliériste transforme l'économie haïtienne, montre le juge King, en une « économie de répression ».

Le juge King établit sans détours les implications politiques de la dissémination du pouvoir d'extorsion des macoutes : « Parce qu'ils sont une organisation créée pour des raisons politiques, les macoutes apportent avec eux la politique dans les campagnes. Défier leur pouvoir d'extorsion c'est remettre en question les bases mêmes du système politique. Et conséquemment, s'opposer à leurs actes d'extorsion c'est devenir, à leurs yeux, l'ennemi du gouvernement [2] ».

On s'en rend bien compte, économie et politique sont inextricablement mêlées sous le régime des Duvalier et d'entrée de jeu l'on se trouve jeté dans les filets de la politique. L'extrême misère populaire est le résultat direct d'une politique de rapines : sous le règne des macoutes, la pauvreté est politique.

La conclusion apparaît évidente : l'exode des pauvres, c'est d'abord la fuite de l'oppression et de la répression, c'est la fuite du régime duvaliériste vers quelque refuge ou quelque asile plus sûr. Toutefois, cette demande politique de refuge ou d'asile ne se fait pas selon les formes admises, elle ne se dit pas avec les mots réglés des conventions reconnues. C'est une demande « sauvage », une demande de « marrons », la seule possible à leur condition de pauvres sans voix, d'opprimés sans pouvoir et de citoyens sans statut politique : « Malere pa fè politik ». La fuite accélérée des travailleuses et travailleurs aujourd'hui est une nouvelle forme de marronnage, le jugement dernier du duvaliérisme

Répression appuyée par Washington

Mais il n'y a pas que la responsabilité du gouvernement des Duvalier.

Malgré tous les rapports accablants contre le gouvernement des Duvalier, y compris les rapports commandés ou compilés par le Département d'État, Washington, au nom de la défense des intérêts américains dans les Caraïbes, recourt à tous les moyens à sa disposition pour maintenir en place ce régime de corruption et de répression.

Aide économique, politique, militaire et, quand nécessaire, intervention directe contre tout danger d'effondrement du régime !

Début de l'exode rural sous le choc des bottes yankees

Mais il faut encore aller plus loin dans l'examen de la responsabilité politique américaine dans l'émigration forcée de la paysannerie pauvre. L'Occupation militaire d'Haïti par les Marines, de 1915 à 1934, a inauguré l'ère de l'exode populaire, en garantissant la réalisation du plan de Washington de transformer le pays en basse-cour protégée des États-Unis. La mise en oeuvre de cette politique néocoloniale a de plus contribué à créer les conditions de développement et de fonctionnement d'une « économie de répression ».

Déjà, de 1908 à 1915, l'on assiste, montre Paul Moral, à un début d'émigration de la campagne.

Mais, c'est seulement sous l'occupation américaine d'Haïti que l'exode des paysans haïtiens prend des proportions considérables. Et la fuit s'accélère avec la consolidation de l'occupation.

« On peut même se demander, avec P. Moral, si elle ne l'a pas volontairement facilité, comme "soupape de sûreté" pour les troubles agraires et comme moyen de fournir une main-d'oeuvre à bon marché aux « ingenios » cubains animés par des capitaux nord-américains[3]. » Quoi qu'il en soit, le mouvement d'émigration populaire d'Haïti s'est mis en branle sous le choc des bottes yankees; au commencement de l'exode rural, c'est l'invasion étrangère.

Trois processus majeurs sont engagés ou impulsés sous l'occupation d'Haïti, jetant les bases de la situation d'asphyxie d'aujourd'hui. Tout d'abord, début du processus de concentration de la propriété terrienne avec pour corollaire une prolétarisation poussée de la petite paysannerie. Devenu propriétaire de plusieurs milliers d'acres de « terres de l'État », le capital américain va du coup jeter sur la grand'route les premiers occupants paysans de ces terres.

De plus, l'occupation d'Haïti va conduire à un renforcement du processus de centralisation du pouvoir et de quadrillage militaire de la paysannerie : organisation de la « Garde d'Haïti », rétablissement du système de la corvée pour les travaux publics, écrasement de la guerilla paysanne des Cacos soulevés contre l'Occupant, désarmement de la population...

Enfin, l'Occupation d'Haïti vient achever le processus de dénationalisation de l'État haïtien. L'abrogation, sous ultimatum, de l'article de la Constitution interdisant le droit de propriété aux étrangers et l'organisation de la « Garde d'Haïti » sous commandement américain sont les symboles de cette dénationalisation achevée. L'État haïtien est placé sous tutelle et le petit travailleur haïtien, désormais, sera acculé à s'asservir sur place au capital étranger ou bien à aller le servir ailleurs dans l'émigration.

2. De futurs combattants à ne pas retenir en exil!

L'exode haïtien s'avère donc politique, et dans son essence et dans son fondement : les travailleurs sont poussés à marronner une situation répressive permanente créée par la macoutisation de la vie, maintenue avec l'aide directe du Département d'État américain et préparée pour la transformation militaire d'Haïti en colonie nouvelle de l'empire américain.

Comment traiter politiquement cette question politique ? Une partie de l'opposition antiduvaliériste, de l'extérieur comme de l'intérieur, pense que l'exode des Haïtiens, comme soupape de sûreté contre l'explosion des opprimés et comme trafic lucratif, est une arme inventée par le régime lui-même : il constitue un obstacle à l'organisation de la lutte en Haïti.

Trafic d'émigration par le régime duvaliériste

Il est vrai que l'émigration ne saurait être une solution à la situation d'oppression et de misère en Haïti. Il est également vrai que le régime duvaliériste veut faire de l'émigration un trafic rentable et un instrument de contrôle politique.

L'émigration, une arme contre le régime duvaliériste !

Mais le hic, précisément, c'est que l'exode populaire prend plutôt une forme « sauvage »; nouvelle forme de marronnage, incontrôlée et incontrôlable, au grand dam des Duvalier et du Département d'État. Il contourne les règles du jeu, se fait ruse, résistance d'opprimés sans espace d'expression propre, obligés de braconner le champ des conventions établies : il devient boomerang politique, révélation et dénonciation silencieuses, au grand jour, d'une situation de répression quotidienne.

C'est pour taire et cacher cette retentissante révélation et dénonciation sans mots que le Département d'État fait enfermer les réfugiés dans ses camps de concentration, que ses forces navales, en vertu d'un accord imposé au commandeur « à vie » à Port-au-Prince, tentent de bloquer la sortie d'Haïti et de couper la retraite des marrons. L'émigration « sauvage » est politiquement intolérable : elle pourrait mettre en péril le régime duvaliériste.

On connaît en effet la mobilisation énorme à laquelle donne lieu la question des réfugiés haïtiens.

La question de l'exode haïtien semble enfermer en elle une puissance d'explosion qui jusqu'à maintenant reste encore sous pression. Ne pourrait-on pas rassembler et bander toute cette énergie créatrice en boomerang politique dirigé ?

On ne peut pas, en tout cas, abandonner les réfugiés à leur sort, sur la base de l'analyse fantaisiste que, déportés et mis au pied du « tigre », ils seraient bien obligés de tirer chacun pour soi leur machette d'auto-défense. Pareille position serait plus proche du cynisme ou de la naïveté politique.

Ceux qui craignent que la lutte des réfugiés pour la reconnaissance de leur droit de se mettre à l'abri de la répression ne réponde au voeu des macoutes de trafiquer les départs ne saisissent pas, sans doute, le caractère marron de la fuite populaire. Ils ne prennent pas en compte les conditions et le contexte dans lesquels s'opère cette fuite.

La lutte organisée des réfugiés contre les camps de concentration de Reagan ou contre la chasse à l'homme aux Bahamas et ailleurs, n'est point du tout une aide politique ni aux Duvalier ni au Département d'État. C'est la lutte possible des marrons à partir de leur retraite ou de leur refuge provisoire.

La question de l'exode haïtien reste une question politique à résoudre qui rappelle et permet, peut-être, le rassemblement pour la lutte unique contre l'oppression duvaliériste et pour l'amélioration des conditions de vie des masses populaires.

Franklin Midy

NOTES :

[1] Cf. le Jugement de James L. King, Juge de la Cour de District des É.-U., p. 51. Jugement relatif à la plainte déposée par des réfugiés haïtiens contre un ordre d'expulsion des États-UNis, 1980.

[2] Cf. Le Jugement King, *op. cit.*, p. 95. Traduit par moi.

[3] P. Moral, *op. cit.*, p. 69.

• La fuite du peuple haïtien : ou les causes de la migration actuelle

Laënnec Hurbon

Hormis les 4000 familles qui disposent d'un revenu annuel de 90 000 dollars, toutes les couches sociales en Haïti vivent dans l'obsession du départ. Depuis une dizaine d'années, les migrants haïtiens se déversent en Floride et dans les îles de la Caraïbe. Refoulés ou déportés vers Port-au-Prince, ils recommencent les démarches pour un nouveau voyage. On dirait que l'obstination au départ ne supporte aucun questionnement et tente d'ignorer tous les obstacles. L'ampleur de ce phénomène commence à être connu, mais sur les causes exactes de cette migration massive ou de cette fuite accélérée, toutes les analyses sont encore hésitantes.

Pour le sens commun, Haïti est le pays le plus pauvre de l'Amérique centrale, avec un revenu annuel de 60 dollars pour 61 % de la population, et donc la situation économique serait la vraie cause de la migration haïtienne. Mais cette explication laisse encore perplexe, dès qu'on pense aux conditions elles-mêmes du départ d'Haïti — (des voiliers de fortune qui laissent plusieurs centaines de victimes dans la mer des Caraïbes)— , ou aux conditions d'accueil — (des camps de détention dressés en Floride ou à Porto-Rico, ou le néo-esclavage de Santo Domingo).

De son côté, à la fin de sa monumentale étude *Paesants and Poverty. A Study of Haiti*, Mats Lundhal parle de « la fatale combinaison du politique et de l'économique qui tue lentement la paysannerie haïtienne [1] ». Mais pour lui, la migration massive est avant tout « un résultat de la pauvreté [2] ».

Comment donc évaluer le poids du politique dans une émigration, qui réclame d'abord du travail ? Ou, si l'on veut, comment dépasser une analyse, en termes strictement économiques, de cette migration ? Divers obstacles se présentent effectivement ; on commencera ici par examiner deux d'entre eux.

1) Tout d'abord, on admet volontiers que des intellectuels et des cadres puissent passer pour des réfugiés politiques, mais pas des masses entières d'ouvriers, de paysans, de petits commerçants, de surcroît analphabètes. L'ordre politique comme tel est censé réserver à ceux qui sont déjà légitimés à la prise de parole. Sans être passives, les masses — c'est du moins l'opinion commune — ne peuvent avoir l'initiative de la contestation. De fait, pendant longtemps, les paysans haïtiens semblent avoir pris tous les moyens pour fuir les autorités, et n'ont jamais disposé de canaux officiels d'expression. Seuls des intellectuels, parlant français, seraient réellement capables de produire une critique ouverte du régime politique et donc de courir le risque d'une persécution.

Dans le cas d'Haïti, il serait faux de restreindre l'action de terreur des corps de répression créés par le duvaliérisme, aux seuls milieux urbains. Car c'est à travers toutes les campagnes que cette action se fait sentir, d'après le témoignage des paysans eux-mêmes, et aussi de tous les observateurs qui ont pris la peine de parcourir le pays pour saisir les pratiques du régime politique en vigueur.

2) Rares sont les paysans ou sous-prolétaires des villes émigrés qui acceptent spontanément de faire état des raisons politiques de leur départ d'Haïti. C'est que, pour l'immigré haïtien — même intellectuel — le politique représente encore un tabou, là où un climat de confiance n'est pas instauré avec l'interlocuteur. Plus de vingt ans de dictature impitoyable ne s'effacent pas du jour au lendemain dans l'imaginaire de l'immigré. Tout se passe comme si le travailleur haïtien immigré s'efforçait de protéger les membres de sa famille encore sur place en Haïti, c'est-à-dire d'éviter des représailles possibles contre eux, là où il ne pense pas à son propre retour dans un proche avenir. En outre, se reconnaître réfugié politique, c'est, du moins d'après une « croyance » répandue dans les masses haïtiennes, accepter de rompre les amarres avec sa famille. Une demande d'asile politique apparaît à la limite un processus de rupture culturelle, au cours duquel il s'engage dans une individualisation tenue toujours pour dangereuse. Même installé confortablement à l'étranger, il espère secrètement revenir en Haïti, ne serait-ce que dans le but d'offrir des « action de grâces » à ses esprits — vodou protecteurs (les lwa) — et à ses morts, tous également membres (invisibles) de sa famille. Donc demander l'asile politique représente pour l'arrivant une initiative dangereuse risquant de mettre en péril sa relation organique avec l'univers de type clanique qui est le sien.

Si donc l'on essaie de tenir compte de toutes les données empiriques sur les conditions de départ ; mais aussi sur les conditions d'accueil et de vie des travailleurs haïtiens à l'étranger, en tout premier lieu, le soupçon mériterait d'être porté sur toute explication en termes purement économiques de la migration haïtienne. Bien entendu, seule une analyse systématique du duvaliérisme sous tous ses aspects — politique, économique et idéologique à la fois pourrait véritablement rendre compte de la complexité de cette migration. On se contentera ici de souligner les caractéristiques peu connues des pratiques de la dictature des Duvalier dans le smilieux populaires en général et surtout dsans les campagnes. Auparavant, un rappel de l'évolution de lexode rural du début du siècle à nos jours permettrait déjà de saisir la spécificité de la vague actuelle de migration.

A. Un rappel de l'évolution de la migration haïtienne

De 1912 à 1928, c'est-à-dire pendant la période de l'occupation américaine (qui va exactement de 1915 à 1934), des milliers de paysans, expropriés par l'envahisseur et soumis à la corvée, partent comme coupeurs de canne dans les plantations américaines de la République Dominicaine et de Cuba. Un coup d'arrêt à cette émigration semble être marqué, avec le massacre de 30 000 Haïtiens ordonnée par le dictateur Trujillo à Santo Domingo en 1937.

Vers 1950, on parle de 19 000 Haïtiens encore présents en République Dominicaine, mais deès 1964, la population haïtienne y est évaluée à environ 60 000 et en 1970, à 300 000 [3]. Du côté des îles Bahamas, entre 1950 et 1960, on assiste aussi à une augmentation considérable des immigrés haïtiens; alors que traditionnellement on observait un simple va-et-vient de commerçants et de pêcheurs haïtiens du Nord-Ouest d'Haïti à Bahamas, cette fois de 1960 à nos jours, il s'agit d'une véritable installation d'Haïtiens. En 1974, le gouverneur bahaméen estimait à plus de 30 000 la communauté haïtienne. Aux États-Unis même, vers les années 50, la présence haïtienne est pratiquement peu significative. Vers les années 60 et 70, les travailleurs immigrés haïtiens sont au nombre de 200 000, mais les services de l'immigration ne peuvent déjà contrôler les arrivées. Les premiers boat-people en direction de Miami se signalent dès 1972, et de cette date à 1980, ils sont 70 000 à envahir la Floride dans les tragiques conditions que l'on sait. Quant aux départements français de la Caraïbe, ils n'ont commencé à accueillir des Haïtiens qu'à partir de 1971 ; on le sait maintenant, ils sont au moins 30 000. De la Guadeloupe ou de la Guyanne, ils parviennent à déjouer tous les contrôles pour se rendre aux États-Unis, ou en France. Les enquêtes récentes menées sur les Haïtiens en France révèlent que 9 000 travailleurs haïtiens sont aujourd'hui installés dans la banlieue parisienne.

Enfin au Québec, l'étude de Paul Dejean [4], responsable de la communauté haïtienne de Montréal, a montré que l'immigration au Canada ne s'inaugure vraiment que sous le régime de Duvalier.

Une première conclusion s'impose déjà à partir de ce gonflement récent de la masse de migrants haïtiens, imprévu par tous les pays d'accueil. On constate au moins une nette coïncidence entre l'accroissement du taux de l'émigration et la période duvaliériste.

N'est-on pas déjà autorisé à parler non pas d'une émigration mais d'une véritable fuite de la population haïtienne ? Peut-être même d'une psychose collective ? Et en toute rigueur s'agirait-il seulement d'une fuite de la misère ? Plus précisément, peut-on mettre sur le seul compte de la longue crise économique cette migration massive qui ne recule devant aucun obstacle ?

En réalité, les analyses systématiques de la crise économique en Haïti ne parviennent à expliquer ni la misère actuelle extrême des masses ni l'exode vers l'étranger, en restant dans la seule perspective économique.

Mats Lundhal, dans *Paesants and Poverty. A Study of Haiti*, développe avec rigueur la thèse que le régime duvaliériste soutient un cercle vicieux de sous-développement dans les campagnes sur la base d'extorsions de toutes sortes, d'expropriations, de taxes multiples, et en même temps d'abandon systématique de tout programme social, de tout programme d'aide à l'amélioration de la production agricole, comme si la paysannerie représentait un monde de barbares à maintenir en dehors de toute préoccupation de changement. Mais, ce que précisément les analystes de la crise économique haïtienne n'ont pas cherché à évaluer, c'est le poids exact du régime politique dans la production du phénomène migratoire haïtien. Or il est possible de sortir de ce flou sur les déterminants de l'émigration en partant d'une réflexion sur les pratiques politiques du duvaliérisme dans les campagnes dont on indiquera l'articulation à la situation économique.

B. Les pratiques du duvaliérisme dans les campagnes

1. La fin d'un équilibre

Reprenons tout d'abord le débat là où Mats Lundhal [5] l'a conduit, car son ouvrage a permis un progrès considérable dans la compréhension de la spécificité de l'économie haïtienne. Pour Lundhal, le régime des Duvalier a donc porté à son paroxysme la politique continue, menée par ses prédécesseurs, de discrimination à l'encontre de la force principale du pays (la paysannerie).

Cette politique semble être une tâche qui relèverait de la structure même et de la finalité de l'État haïtien.

Concrètement comment se présente cet ordre de discrimination à l'égard de la force principale du pays ?

Tout d'abord il renvoie à une problématique de type apartheid, c'est-à-dire à un mode d'exclusion/marginalisation, dans lequel on peut lire en filigrane la reprise des pratiques qui ont eu cours dans la société esclavagiste. Rappelons sommairement les signes empiriques de cette discrimination. Ils se laissent repérer non seulement au niveau scolaire, où l'on voit s'orienter vers la ville l'essentiel du budget de l'éducation nationale : 1500 écoles urbaines contre 500 écoles rurales, quoique la campagne détienne 80 % de la population totale. Mais au niveau linguistique, seul le créole est connu à la campagne, alors que le français est encore la langue officielle dans toutes les écoles (les dernières mesures prises par le gouvernement pour l'utilisation possible du créole dans les 3 premières classes ne sont appuyées par aucune action de propagande), et dans l'administration. Bien plus, au chef de la section rurale se trouve confié un triple pouvoir : juridique, administratif et militaire, en sorte que le même contrôle sévère de la période esclavagiste s'exerce encore sur la population rurale, pour l'enfermer sur elle-même et la rendre impuissante à défendre elle-même ses intérêts. Au sens strict, ces masses paysannes vivent plus sous un régime de « faveurs » que sous un régime de droits humains. la domesticité encore fort répandue dans les villes, est plus qu'un symbole des conditions dans lesquelles sont maintenues les masses paysannes : elle témoigne de la continuité des pratiques esclavagistes. Dans un même temps, en confinant les pratiques du vodou (religion héritée de l'Afrique et de l'esclavage) à la campagne, on renforce les masses paysannes dans la situation d'exclusion : le vodou est toléré, mais la légalité appartient d'abord au christianisme (catholique et protestant).

Cet ordre de discrimination, qui s'offre comme mode de fonctionnement de la société haïtienne, pré-existe certes au régime duvaliériste. Mais les masses de paysans parcellaires pauvres et moyens parvenaient quelque peu à s'organiser une résistance au moins passive, sur la base d'un repli sur elles-mêmes.

Ce repli inauguré dès les premières années de l'indépendance (1804) met en oeuvre le modèle du marronnage pratiqué pendant l'esclavage. les masses de nouveaux libres commencent par refuser de se plier à la contrainte d'une production pour l'exportation. Ainsi, au milieu deu XIX[e] siècle, on envisageait même d'importer de la main-d'oeuvre pour les campagnes. Une agriculture vivrière a été l'axe permanent de résistance. mais non sans difficulté. Il faut squattériser des terres dans les régions montagneuses, dans l'absence totale de moyens d'irrigation. Sans titres de propriété, le paysan est soumis à des expropriations fréquentes de la part de notables ou de fonctionnaires, également de grands commerçants — usuriers auprès desquels l'endettement est fréquent.

Ce qui frappe ici tout observateur c'est d'une part la domination du capitalisme en Haïti, et de l'autre la résistance permanente [6] de la paysannerie à son intégration dans le capitalisme. Mais pour les bénéficiaires du système économique (la bourgeoisie commerciale, l'État), plus le paysan se replie sur lui-même et compte sur ses propres forces pour assurer la reproduction de sa force de travail, plus ils se démettent de toute obligation sociale. Il n'existe en Haïti ni allocations familiales ni allocation-chômage et les services publics (éducation, santé) sont des bonnes oeuvres concédées par l'État avec parcimonie. Même l'effort d'industrialisation qui absorberait la main-d'oeuvre libérée des campagnes appauvries est resté dérisoire. Durant les dix dernières années, l'implantation de petites industries de sous-traitance n'a produit que 50 000 emplois (pour un salaire qui ne s'élève pas à plus de 2 $ pour 8 heures de travail [7]), et selon tous les organismes internationaux, ces petites industries n'ont été d'aucun apport significatif pour un redressement de l'économie nationale.

On peut dire que la société haïtienne est traversée par deux mouvements économiques dialectiquement opposés : à la domination capitaliste correspond la résistance paysanne ou la conservation d'un mode de production domestique. Mais ces deux mouvements semblent s'approcher aujourd'hui de leur plus haut point de contradiction. D'un côté, la baisse de la production des denrées principales d'exportation apparaît comme une sanction reçue aujourd'hui par l'État haïtien ; de l'autre, la pression démographique sur des parcelles de terres devenues trop exiguës, mais aussi le maintien du paysan dans des techniques agricoles arriérées, l'érosion des terres sont tous des facteur décisifs qui introduisent une famine chronique dans les campagnes.

En définitive, le point d'équilibre du système économique a fini par se rompre. Mais Duvalier, arrivant au pouvoir, ne se comportera pas en gérant d'une crise économique préexistante. S'il en était ainsi, ce serait faire de l'État un pur épiphénomène, dépourvu de con-

sistance propre et désarticulé par rapport à la structure de classe en Haïti. Or le pouvoir duvaliériste [8] a deux caractéristiques principales : il fait appel en premier lieu aux « classes moyenne » — (fraction intellectuelle de la petite bourgeoisie) — pour qu'elles bénéficient de leur part de richesses dans le secteur étatique ; ensuite il vient pousser à son extrême limite la discrimination qui s'exerce traditionnellement à l'égard de la paysannerie. Concrètement, Duvalier se présente comme leader noir » qui apporte la résolution magique à tous les problèmes sociaux par sa seule vertu de « Noir au pouvoir ». Ainsi, là où, au siècle passé, la paysannerie était laissée à elle-même politiquement, désormais elle est contrainte de sortir de son repli traditionnel pour faire de son propre espace de vie l'espace même de l'État duvaliériste. Ce sont même toutes les institutions du pays (Armée, Police, Église, Éducation, Information, etc.), qui seront réorientées au service d'une seule classe : le seul maintien de Duvalier au pouvoir. Un nouveau corps parallèle de répression, désigné sous le nom de *Tonton-macoute*, est mis en place par Duvalier, en vue de réaliser la soumission du pays tout entier à son pouvoir.

2. Le nouvel ordre du Tonton-macoute

L'ordre social traditionnel va connaître une involution et se boucler sur lui-même, face à une seule loi : celle du duvaliérisme, seule référence, seul point d'identification, qu'il devient impossible de contourner. D'où le nouveau dilemme posé pour chaque Haïtien : ou s'y fondre, en se proclamant duvaliériste, c'est-à-dire en fonctionnant comme Tonton-macoute, ou simplement prendre le large. Mais cette fois, au sens strict. Le duvaliérisme, en emplissant tout l'espace, il n'y a plus que la mer autour d'Haïti. Pour la première fois en effet, le marronnage continuel à l'intérieur du pays est sommé de s'arrêter. Concrètement, l'institution du Tonton-macoutisme va se répandre à travers tous les interstices de la vie sociale, pour signifier à chacun son appartenance à celui qui représente, ou qui est à lui seul désormais tout le pays.

En chaque tonton-macoute, se trouve à l'oeuvre un pouvoir qui ne se divise pas, mais qui se déplie en laissant apparaître un seul centre. Pour avoir le simple droit, ou plutôt la simple possibilité de survie en Haïti, il faut faire allégeance explicite au duvaliérisme. C'est dire que pour la majorité de la population, la vie est en sursis et l'extermination devient la logique du nouveau système politique. Se mettre en dehors du duvaliérisme, c'est s'exposer à la mort (au droit de vie et de mort du Tonton-macoute), ou alors il faut s'échapper du pays. Dans tous les cas, celui qui pense à son indépendance face au régime est déjà travaillé par le désir de partir.

Dans l'impossibilité d'opérer un repli sur elle-même et de sauvegarder sa mise à l'abri vis-à-vis du système politique, la paysannerie accepte d'affronter toutes les humiliations à l'étranger. L'originalité du régime duvaliériste pourrait s'énoncer ainsi : avec lui, personne ne peut faire de la politique, mais tout le monde est contraint d'entrer dans la politique, car la politique est oeuvre duvaliériste, ou mieux le duvaliérisme est toute politique.

3. Émigrer ou fuir ?

« M-pa fè politik » : « je ne fais pas de politique », s'écrie-t-on parfois en Haïti pour dire qu'on fait comme tout le monde, qu'on reconnaît l'allégeance nécessaire de tout Haïtien vivant en Haïti, au seul propriétaire du pays : Duvalier. Faire soi-même de la politique reviendrait à entrer dans la contestation du régime en vigueur. Le seul vocable de politique étant donc tout entier occupé par le duvaliérisme, la politique est devenue un ordre-tabou. Est-ce là exagérer l'importance de la sphère du politique ? C'est simplement souligner la forme totalitaire spécifique du duvaliérisme. Que se passe-t-il par exemple en Haïti, lors des fêtes duvaliéristes, dites nationales ? Tout refus de participation, passe pour une désobéissance civique, une trahison au patriotisme : c'est ce que déclarait récemment l'Archevêque de Port-au-Prince, Mgr Ligonde, dans une lettre aux prêtres haïtiens de paroisses. Régulièrement des bandes armées de tonton-macoutes sillonnent les campagnes et contraignent les paysans à se rendre en ville pour manifester l'adhésion populaire au régime. On peut réquisitionner les services de n'importe qui pour des meetings, des fêtes duvaliéristesm ou même pour des luttes anti-rebelles. Ceux qui s'opposent à l'embrigadement et marronnent savent le danger qu'ils courent, ils peuvent être abattus sur le champ, sans aucune forme de procès. De même refuser d'entrer dans le coprs des tonton-macoutes quand la demande expresse est faite, c'est jeter le soupçon sur le bien-fondé de cette institution, et donc exprimer une indépendance coupable. Mais, par-dessus tout, arrestations ou exécutions, souvent pour rien, aux seules humeurs de certains tonton-macoutes, se produisent pour attester qu'un seul ordre existe : l'ordre duvaliériste. Que je dispose à la campagne ou en ville d'un petit commerce florissant, de chances à la sous-loterie populaire (la borlette), de quelques carreaux de terre, je suis à la merci du premier tonton-macoute qui peut m'exproprier ou exiger de l'argent. Il faut comprendre en effet que 40 % des Fonds publics passent au service des instruments de répression mais que seuls les grands chefs tonton-macoutes sont régulièrement payés. Quand aux petits tonton-macoutes de pacottille — ils sont 40 000 d'après les déclarations officielles — ils se paient leur propre salaire, en saisissant, arme au poing, biens, femme et revenus de n'importe qui, c'est-à-dire de tout individu qu'ils jugeront a posteriori suspect de « faire de la politique ».

Dans ce contexte où l'économie nationale ne représente pas une inquiétude pour le régime, le vol et la corruption généralisée sont les modes ordinaires de fonctionnement du système. La mobilité sociale est rendue impossible, seuls ceux qui se soumettent au régime ont les chances d'une amélioration économique de leurs conditions. *Dès lors, le problème de la migration n'est pas seulement lié à la misère extrême des masses, mais d'abord à l'impossibilité de sortir — quelque peu — de cette misère, en restant en dehors du duvaliérisme.* Le désespoir vis-à-vis du pays est d'autant plus total que le régime de dictature s'est auto-proclamé héréditaire et à vie. Ce blocage du pays expérimenté dans le présent se projette sur tout l'espace du futur. L'existence d'une dictature héréditaire à vie avec un jeune homme de 25 ans démontre au paysan qu'il n'y a plus pour lui, nu pour sa descendance, aucune chance d'amélioration de sa condition à l'intérieur d'Haïti. Il est donc acculé à prendre la fuite.

Au départ, dès les années 60, une partie de la bourgeoisie s'oppose au régime et donc comprend qu'elle doit partir pour éviter les persécutions politiques. Les intellectuels et les cadres de leur côté, suivront, mais leur départ est considéré pratiquement comme une grâce offerte par le dictateur ou, plus exactement, comme un bon débarras. Vers les années 70, la fraction de la bourgeoisie haïtienne en exil revient, accepte de se soumettre et se proclame duvaliériste. Le tonton-macoutisme veille désormais sur cette bourgeoisie qui en fait son propre instrument de « paix sociale ». Plusieurs familles de la bourgeoisie sont ainsi fières aujourd'hui de voir un des leurs sous l'uniforme du tonton-macoute : hors de Duvalier, pas d'enrichissement fabuleux et rapide. Il est symptômatique que les tentatives de contestation ouverte, apparues en Haïti de 1976 à 1979 à la faveur du thème des « droits de l'homme » lancé par Carter, consistaient d'abord à proclamer une certaine « indépendance ». Dans certaines stations de radio, des éditorialistes commencent par se dire « indépendants ». La revue culturelle *Le Petit Samedi soir*, se veut « indépendante » ; également des groupes d'artistes. Mais rapidement le régime devait rappeler sa nature totalitaire en proclamant à son tour « subversifs » tous les « indépendants » et donc en organisant les massives arrestations du 28 novembre 1980. La faveur ou la générosité du régime se donne à voir à nouveau dans la permission de l'exil accordée à quelques journalistes et syndicalistes connus de l'opinion internationale. Alors que des masses entières de paysans savent qu'à Santo Domingo un nouvel esclavage les attend dans les champs de canne, elles acceptent aussi l'offre de partir. Les trafics de visa ou de bateaux vont se généraliser à travers tout le pays, l'obsession principale étant la quête d'une échappée hors de l'espace concentrationnaire que représente Haïti sous le duvaliérisme.

En définitive, *la nature totalitaire du régime des Duvalier parvient à générer un état de persécution politique collective, puisque tout Haïtien est sommé tôt ou tard de s'avouer duvaliériste pour disposer du droit de vivre sur le sol d'Haïti.* Mais la thèse réelle du paysan haïtien qui s'échappe d'Haïti à n'importe quel prix semble être que Duvalier, devra périr et pourrir par lui-même. Ainsi en lui abandonnant l'espace d'Haïti, on amorce un nouveau marronnage : le seul mode de protestation possible. Protestation sans doute fragile, mais qui vient interpeller toute l'opinion internationale sur le tragique de la situation d'Haïti.

Aujourd'hui, dans l'impossibilité d'être accueillis aux USA, les Haïtiens ne se conten-

tent plus que de la fuite elle-même, comme telle. À la limite, c'est dans un va-et-vient continuel entre les îles qu'ils s'installent. Pourchassés à la Martinique, ils affluent ou plutôt refluent vers la Guadeloupe ; interdits aux Bahamas, ils se transforment en boat-people vers Miami. De la Guyane, ils parviennent à partir clandestinement pour l'Europe. Aucune des expériences d'humiliation en terre étrangère ne dissuade de rependre cent fois le chemin de l'exil. Au sens strict, pour la migration haïtienne actuelle, le problème n'est pas d'abord d'émigrer, mais de fuir.

Laënnec Hurbon

NOTES :

1 Mats Lundhal, *Paesants and Poverty: A Study of Haiti*, Croom Helm, London 1979, p. 638

2 *Ibid.*, p. 623 ss : »Migration: a result of poverty ».

3 On trouvera aussi quelques données empiriques sur la migration haïtienne, dans mats Lundhal, *ibid.*, pp. 624-635, qui reconnaît qu'aucune analyse (systématique) des facteurs déterminants de cette migration n'a pas été faite.

4 Paul Dejean, *Les Haïtiens au Québec*, Presses universitaires du Québec, Montréal 1978.

5 Un texte ronéotypé de Mats Lundhal, *Peasants, Governments and Tehcnological Change in Haitian Agriculture* (1980), met en relief avec encore beaucoup plus de précision le rôle du gouvernement haïtien dans la production de la misère dans les campagnes haïtiennes. Le système répressif articulé autour des figures du tonton-macoute, du chef de section, des députés (créés par le gouvernement) pousse le paysan à jeter le soupçon sur toute initiative du gouvernement en matière agricole. Pour Lundhal, le paysan haïtien a aujourd'hui de la peine à faire la distinction entre le percepteur de taxes et les tonton-macoutes, entre les agents du gouvernement en général et les animateurs ruraux. Les pressions politiques accrues sur les campagnes ont fini par rendre impossible le repli traditionnel des paysans sur eux-mêmes.

6 Voir par exemple les enquêtes de Serge Larose, *L'Exploitation agricole en Haïti*, Centre de recherches Caraïbes, Fonds Saint-Jacques-Martinique 1976 ; et plus récemment les travaux des chercheurs de Salagnac : « Héritage foncier et indivision en Haïti« , dans *Recherches haïtiennes; espace rural et société agraire en transformation*, Institut français d'Haïti, Port-au-Prince, 1980 ; G. Anglade, « Commercialisation des produits agricoles et façonnement de l'espace haïtien », dans *Environnement Caraïbe*, N° spécial de la revue *Environnement africain*, Dakar, 1978 ; aussi le collectif *Working Papers in Haitian Society and Culture*, Sidney W. Mintz Ed., Yale University, 1975, en particulier les pp. 35-48 : « Haitian Social Structure in the Nineteenth Century« de Jean Casimir-Lyautaud.

7 Cf. Pierre-Philippe Rey, *Capitalisme négrier*, Éd. Maspero, Paris 1976, pp. 66-67, souligne que la migration contribue à faire baisser le niveau de combativitéé des paysans et « globalement, reste bien la récompense que le capitalisme reçoit *par surcroît* pour ses méfaits dans les campagnes ». Haïti n'étant plus qu'un réservoir de force de travail pour toutes les entreprises capitalistes de la Caraïbe et de l'Amérique du Nord, on peut comprendre l'intérêt réel — à long terme — qu'ont les gouvernements américain, dominicain, par exemple, à la longue vie de la dictature héréditaire à vie en Haïti.

8 On peut se rapporter ici aux analyses que nous avons faites sur les appareils d'État en Haïti, et sur l'idéologie duvaliériste, dans : *Culture et Dictature — L'imaginaire sous contrôle*, Éd. L'Harmattan, Paris 1979.

Lecture

• Une voie nouvelle pour la littérature haïtienne ?

Marie-Josée Glémaud

Maximilien Laroche : *Littérature haïtienne — identité — langue — réalité*, Leméac, Montréal 1981

C'est en même temps une histoire et une critique littéraires que nous offre le dernier ouvrage de Maximilien Laroche, *Littérature haïtienne, Identité-langue-réalité*, puisqu'il se préoccupe des changements dans le temps, des rapports extrinsèques aux oeuvres et aussi analyse les oeuvres elles-mêmes, leurs matériaux et leurs structures. Entreprise originale que souligne d'ailleurs l'auteur lui-même dès l'introduction en prenant ses distances par rapport à ses devanciers. Les méthodes utilisées jusqu'à présent pour étudier la littérature haïtienne sont des méthodes « comptables », partant du passé pour arriver au présent et évaluant la dette de chaque écrivain ou mouvement littéraire haïtiens, aux créanciers français. M. Laroche leur oppose la « méthode comparatiste » qui, elle, s'efforce de remonter du présent vers le passé et le futur à la fois (p. 12). De plus, prenant appui sur un critère « anthropolinguistique » il affirme que la seconde moitié du vingtième siècle a vu l'émergence de deux littératures, une d'expression française et une d'expression créole subdivisée chacune en deux grands courants, un « du dedans », représenté par les écrivains qui sont demeurés en Haïti, et un « du dehors », de la diaspora.

Cette nouvelle orientation qu'il imprime à la littérature haïtienne, ne saurait se faire sans une remise en question de la « périodisation littéraire » admise jusque-là. M. Laroche propose trois dates clés sur lesquelles étayer notre histoire de la littérature : 1804, l'indépendance du territoire ; 1915, la recolonisation économique ; 1944, début de la campagne d'alphabétisation.

Littérature et identité

Dans un bref panorama, M. Laroche retrace l'histoire des genres littéraires en Haïti de 1804 à 1980 non dans un souci de recension chronologique mais pour discerner « l'émergence de la voix populaire » (p. 21) et en tracer l'évolution. Avant 1915 la poésie est marquée par l'idéalisme « pseudo-romantique ». Oswald Durand, Massillon Coicou, Etzer Vilaire sont fidèles « aux canons esthétiques illustrés par les grands ténors de l'école romantique française : Lamartine et Hugo notamment » (p. 22). Pour expliquer le caractère « lugubre » de la poésie de cette époque, M. Laroche évoque une double-raison : d'abord « une situation à la fois sociale, nationale et littéraire qui portait la poésie à considérer que tout espoir était interdit à la collectivité pour laquelle il parlait » (p. 22) ensuite parce que « enfermés en eux-mêmes, ils (les poètes) sont coupés de la réalité populaire » (p. 22).

Après 1915 le ton de la poésie change. Elle passe des larmoiements de la génération de la Ronde à ce que M. Laroche appelle faute de mieux (sic) le « réalisme de l'école indigéniste ». Quatre chefs de file, Jacques Roumain, Carl Bouard, Émile Roumer, Regnor Bernard ont réussi, selon lui, à une époque où le français était encore le mode d'expression dominant, à donner à leurs oeuvres « cette indispensable infusion de sang

créole » (p. 23). C'est dans l'école indigéniste qu'il faut trouver l'origine de « l'actuelle floraison d'une poésie en langue créole avec Félix Morisseau Leroy, Claude Innocent, Paul Laraque, Georges Castera, Rassoul Labuchin » (p. 23).

C'est surtout dans le roman, genre qui enracine les aventures des protagonistes dans un contexte historique et social, que l'on retrouve l'image la plus ressemblante de la collectivité haïtienne nous dit Laroche. Les premiers romanciers « n'ont fait rien d'autre que de mettre de l'haïtien dans leur langue française » (p. 33). Demesvor Delorme, Jules Lhérisson, Fernand Hilbert, Frédéric Marcelin, empruntant la langue de l'autre ne peuvent porter sur eux-mêmes qu'un regard étranger. Ce n'est qu'avec *Gouverneur de la rosée* de Jacques Roumain que s'identifie la thématique du roman « puisque la langue dans laquelle le récit est amené opère concrètement la synthèse des idées et des sentiments mis en contradiction dans la trame du récit » (p. 25).

Échec tel est le constat que dresse M. Laroche pour le théâtre haïtien jusqu'à 1950 car ce théâtre a toujours voulu donner à une collectivité créolophone, « une image ressemblante d'elle-même en français » (p. 25). Ce genre, d'ailleurs, n'avait à son actif que quelques poèmes dramatiques verbeux et des comédies à l'engagement social douteux, le ridicule portant sur ceux qui parlaient mal français et sur les caricatures illustrant les stéréotypes de l'homme du peuple niais ou rusé. Pour parler du théâtre haïtien, il faudra attendre les premières adaptations de Félix Morisseau Leroy, affirme-t-il.

Depuis, *Bouqui nan Paradis* de Frank Fouché, *Trou Foban* et *Pelin têt* de Frankétienne ont consacré l'existence d'un vrai théâtre haïtien.

À partir de ce sommaire, Laroche conclut qu'il s'est opéré un changement de direction du regard que l'écrivain haïtien jette sur lui-même. « De l'extérieur, l'Haïtien est venu à se considérer de l'intérieur de sa conscience » (p. 27). L'essai de Price-Mars *Ainsi parla l'oncle*, les écrits de François Duvalier, d'Emmanuel C. Paul, de Jean-Baptiste Romain témoignent du fait que l'Haïtien a dépassé le stade de la quête d'identité et, dans une démarche dynamique fait face au changement. « Le zombi a retrouvé sa condition de vivant » (p. 29), et la littérature son caractère national grâce à l'utilisation du créole comme véhicule d'expression. L'analphabétisme, selon Laroche, n'est pas le principal responsable du fossé établi entre l'écrivain haïtien et son public, seule la langue de communication est incriminable et bien mieux que les arguments sociologiques, cela explique le caractère de classe de la littérature haïtienne d'expression française (p. 36). M. Laroche pose alors une question dont la réponse, selon lui orientera le destin de notre littérature : « s'il y a une identité (haïtienne) ne doit-elle pas s'exprimer de manière identique, partout, donc, dans une seule et même langue ? » (p. 37). La solution est toute trouvée « une littérature constituée par un ensemble de textes écrits en haïtien place l'écrivain et le lecteur devant le défi de reproduire un sens tout à fait nouveau... » (p. 39).

La nouveauté de l'approche est si séduisante qu'on aurait tendance à vouloir abandonner, pour un temps, le texte de M. Laroche pour aller relire tel drame de Massillon Coicou, tel roman de Frédéric Marcelin ou de Fernand Hibbert telle fable de Georges Sylvain... pour y déceler ou non « l'émergence de la voix populaire ». Mais une question arrête notre élan : Qu'est-ce que Laroche entend par « Voix populaire » ? Certes c'est celle qui se fait entendre en créole « ... le peuple haïtien n'a pas attendu qu'une fraction de l'élite se tourne vers le créole pour produire des récits (kont, lodians) et des poèmes (chansons, hymnes, proverbes, dictons, aphorismes) » (p. 38). Mais c'est aussi celle qui combine avec habileté le français au créole, celle de Jacques Roumain. Et alors se dégagent pour nous, comme un théorème et ses corrolaires, les idées forces de cette partie du texte de M. Laroche. Le critère de la langue est le seul valable pour juger le caractère haïtien d'une oeuvre. Tout texte écrit en créole a d'office droit de cité dans notre littérature sans aucun souci préalable d'organiser l'idéologie de cette oeuvre et même de son auteur. Tout oeuvre écrite en français par un écrivain haïtien est entachée du péché originel.

Ici même [2], nous nous sommes déjà interrogé sur le bien fondé de faire de la langue la principale base sur laquelle édifier une littérature nationale. De plus, quand M. Laroche écrit que « conscience des hommes réalisée en sons et en lettre et se faisant l'instrument de ses visées la langue est le lien ou l'illusion, le renversement de sens propre à l'idéologie prend naissance » (p. 38) n'aurait-il pas tendance à confondre langue et langage dans la mesure où les linguistes opposent ces termes en faisant de la langue « une organisation structurale qui transcende les individus qui l'utilisent (...) les sujets parlants sont incapables de la changer alors qu'il est en leur pouvoir de construire et de manipuler les langages [3] ». Et même si nous voulons ignorer cette dichotomie il nous est quand même difficile de croire que la seule utilisation d'une langue commune, l'haïtien, placerait « l'écrivain et le lecteur devant le défi de reproduire un sens tout à fait nouveau ». Il n'est qu'à voir l'utilisation démagogique que fait le Pouvoir actuel du Créole pour rendre suspect tout mécanisme automatique de passage d'une langue à une autre.

De plus, les exemples que nous présente M. Laroche pour démontrer que « l'exterritorialité » qui commande le roman haïtien » (p. 34) a partie liée avec l'utilisation de la langue française, sont peu convaiquants. « Jacques Roumain dans *Gouverneurs de la rosée*, et Jacques-Stephen Alexis, dans *Les Arbres musiciens*, en faisant venir Manuel et El Gaucho de la Caraïbe espagnole et non de la France modifie un schéma qui sera vraiment transformé avec *Dézafi* de Frankétienne » écrit-il. Or s'il faut parler de transformation, elle s'est déjà réalisée dans le roman même d'Alexis dont fait mention M. Laroche, le héros, Gonaibo, est un fils du terroir qui n'a jamais quitté sa forêt d'arbres musiciens.

Est-il besoin de rappeler que Jacques Roumain et Jacques-Stéphen Alexis étaient tous deux militants communistes. Ce n'est pas un hasard si leurs oeuvres, réactions contre l'idéologie de la classe dominante, font aussi violence au langage de la classe dominante et constituent la preuve que l'on ne peut produire un sens nouveau qu'en utilisant un langage nouveau. « ... c'est parce que et dans la mesure où les textes littéraires sont le résultat d'une transformation des normes esthétiques et du langage qu'il peuvent devenir et deviennent agents de transforamtions à leur tour » écrit France Vernier dans *L'Écriture et les Textes*.

Littérature et langue

La deuxième partie du texte de M. Laroche est consacrée presqu'exclusivement à une étude de la « diglossie » dans *Gouverneurs de la rosée*, étude qu'il réalise à partir de l'utilisation des couleurs que fait Jacques Roumain dans son roman. Comparant trois descriptions, celle de Manuel, de Gervilen et d'Anaise, Laroche constate l'harmonisation entre perceptions visuelles et sensations tactiles chez Roumain, ce qui le « place d'emblée dans la perspective de l'oralité de la culture haïtienne et nous fait sentir que le principe de différenciation des couleurs ne fonctionne pas selon une opposition pour la vue » (p. 69) Après avoir passé en revue les différentes couleurs mentionnées par Roumain, Laroche conclut :«

Gouverneurs de la rosée à tout prendre n'est que l'histoire de l'éducation d'un oeil : celui d'un homme noir qui apprend à se regarder, et le titre *Gouverneurs de la rosée*, ce n'est pas autre chose que : Gouverneur de son regard. » (p. 68)

Puis analysant l'interprétation que donne un des personnages de la mort de Manuel, il établit une corrélation entre « présentation des couleurs et Luttes des langues » (p. 73). Si, pour établir cette corrélation, Laroche part du choix de Manuel entre la « négresse noire » Anaise et la « négresse rougeâtre » la maîtresse de l'eau, il ne s'arrête pas là. Il rappelle la distinction établie par Manuel entre les anges blancs et les anges noirs à laquelle il associe le discours de Simidor pour qui « parler français » équivaut à feintes et macaqueries. le choix de Roumain est non seulement ethnique « cette préférence de Manuel pour Anaise au détriment de la maîtresse de l'eau est à mettre sur le même plan que l'indigénisme ou la Négritude de Roumain », mais aussi linguistique et idéologique « Roumain nous enseigne ainsi que la ligne du sens, cette direction dans laquelle doit s'engager nos vies, elle ne peut être que celle qui permet de joindre les mots et les choses afin de donner aux mots la force des choses. Or ce n'est qu'à l'intérieur du créole que s'opérera le déplacement... »

« Nos jugements nous jugent et rien plus ingénuement ne nous dévoile et n'expose nos faiblesses que l'attitude de se prononcer sur son prochain » écrivait Paul Valéry. Mais une telle crainte doit-elle nous dispenser de produire quelques remarques sur les différents problèmes soulevés par le texte de M. Laroche.

Son intérêt premier réside dans le fait d'avoir rompu avec le principe d'une littérature haïtienne réduite à une collection de mouvements et d'oeuvres littéraires dans un ordre chronologique. À cette pratique M. Laroche oppose celle d'un classement à partir de critères sociolinguistiques. Il faut, selon lui « aligner les principes de la critique littéraire sur l'acte sociolinguistique des oeuvres de langage. » (p. 110). C'est une meilleure voie pour montrer l'évolution historique de la littérature haïtienne, rendre significative l'oeuvre individuelle, isolée, ne s'inscrivant dans aucun courant déterminé. De Boisrond Tonnerre aux oeuvres de Claude Innocent, Paul Laraque, Georges Castera, Lionel Vilfort, une même présentation, la continuation d'une même quête d'identité qui conduit à voir dans *Désafi* de Frankétienne et *Ti difé boulé sou istoua Ayiti* de R. Trouillot «l'aboutissement de l'indigénisme haïtien. » (p. 123).

Quoique obéissant à une logique interne, on sent cependant que les textes qui nous sont présentés n'avaient pas été écrits en vue d'une publication d'ensemble et n'ont été regroupés qu'après coup, ce qui laisse passer leurs béances, leurs manques. Si M. Laroche parvient à un jugement unique, à savoir que seule est valable une oeuvre originale en « haïtien » ce n'est pas à partir de comparaisons spécifiques, de juxtapositions de textes de différents auteurs. Dans sa *Littérature haïtienne*, oeuvres et auteurs ne sont d'ailleurs que mentionnés. Il nous serait difficile sinon impossible de dire, en dehors du fait qu'ils soient écrits en « haïtien », sur quoi repose la valeur du théâtre de Franck Fouché de la poésie de Paul Laraque ou du roman de Frankétienne, en nous basant sur le texte de M. Laroche. Une analyse, celle des rapports entre « termes de couleur et conflit de langues » dans *Gouverneur de la rosée* un exposé sommaire et bref du poème d'Oswald Durant « Choucoune » étayent toute sa théorie.

De plus, M. Laroche parle dans son introduction d'une littérature de la diaspora. On s'attendait donc à ce que nous soient présentées les caractéristiques fondamentales des oeuvres de cette catégorie et définies la place qui leur est accordée dans la littérature haïtienne. Mais nulle part, Laroche ne mentionne le nom d'un poète, romancier ou dramaturge de la diaspora. À moins que ce ne soient Paul Laraque ou Franck Fouché.

En outre, au début de son étude du roman de Roumain, M. Laroche a recours à la critique impressionniste, reliant, ici, l'évocation de la couleur de la peau à la symbolique haïtienne, commentant, là, la façon dont s'ordonnent les couleurs » pour l'Haïtien qui vit dans une civilisation orale (...) selon la gradation des teintes du fruit qui mûrit et qui passe du foncé au clair. Plus exactement du vert au rouge en un mouvement circulaire qui va de la vie à la vie en passant par la mort qui n'en est pas une. » (p. 69) Cette forme de critique exerce sur le lecteur une sorte de fascination. On est séduit par le pittoresque qui s'en dégage. Mais tout d'un coup, comme mû par la crainte qu'on ne lui serve le même reproche adressé à la critique impressionniste, c'est-à-dire le caractère non reproductible non réitérable de leurs analyses, M. Laroche fait appel aux méthodes de la linguistique « La sémiotique étant le système des choses considérées comme signes, on peut dire que la sémiologie, ce discours des signes et son interprétation par nous situe l'homme comme récepteur du message des choses, « écrit-il » (p. 79). Il renvoie ainsi le récepteur à l'univers du dictionnaire encyclopédique des sciences du langage. Ce recours aux concepts linguistiques réinterprétés par M .Laroche alourdit et obscurcit le texte de Roumain et les rapports entre notions de couleur et diglossie ne nous apparaissent pas toujours clairement.

Quoiqu'il en soit, la voie est ouverte pour une nouvelle approche de l'Histoire et de la critique littéraires haïtiennes. Nous en savons gré à M. Laroche.

NOTES :

[1] Maximilien Laroche *La Littérature haïtienne-identité-langue-réalité*, « les classiques de la francophonie », Montréal, Leméac 1981.

[3] « Pourquoi écrire ? Lettre ouverte à J.-C. Fignolé, *Collectif Paroles*, N° 7, juillet-août 1980, pp. 27-29.

[4] Greimas et Courtés, *Sémantique-dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette universitém 1979, p. 205.

Ethnies et culture

• Splendeurs et misères d'une politique culturelle

Sylvie Taschereau

L'article de Sylvie Taschereau s'inspire largement d'un texte qu'elle a publié, en août 1981, dans les Quaderni Culturali, *revue de l'Association de culture populaire italo-québécoise. L'auteur a bien voulu le mettre à jour avec une analyse des politiques récentes du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec.*

Le 3 mars 1981, le ministre d'État au développement culturel et scientifique, M. Jacques-Yvan Morin, lançait le nouveau plan d'action du gouvernement à l'intention de ce qu'on appellera désormais les « communautés culturelles ».

Ce projet vise à faciliter l'intégration de ces communautés dans la société québécoise, à la fois en sensibilisant les francophones à la présence des groupes ethniques et en offrant aux allophones différents programmes d'information et d'éducation.

Intitulé « Autant de façons d'être québécois », le document présente d'abord un long historique de la formation de notre société, analysant la place qu'y occupe chacune des communautés immigrantes. On y fait ensuite le bilan des difficultés que rencontrent ces populations — en particulier au niveau de l'accès à la langue française et à l'information en général — ainsi que des solutions envisagées.

Cette deuxième partie se concentre principalement sur le problème de la sous-représentation des minorités culturelles dans la fonction publique, sujet dont le gouvernement a fait sans contredit son nouveau cheval de bataille. Accompagné d'un déluge de compilations statistiques, ce rapport représente en fait à lui seul la moitié du « plan d'action » à proprement parler.

Certes, l'exposé est convainquant et les mesures prônées pour corriger cette distortion — l'assouplissement, entre autres, des conditions d'entrée des non-francophones dans ce secteur de l'emploi — paraissent sérieuses. Toutefois, sans vouloir minimiser l'importance du problème, on souhaiterait que des questions comme celles du « Travail », de la « condition féminine » et des « services et avantages sociaux » puissent recevoir autant d'attention.

Dans l'ensemble, témoignant d'une volonté d'ouverture envers les communautés ethniques, le texte est on ne peut plus conciliant, posé et sobre — au point d'en être parfois simpliste, malheureusement.

D'une part, dans son désir d'équité, le gouvernement péquiste n'hésite pas à reconnaître les torts passés des québécois francophones, entre autres « une certaine xénophobie qu'ils héritaient de leurs luttes anciennes ». Les vieux mythes de l'immigrant-voleur-de-job ou fardeau-social sont enfin discrédités eux aussi. (Cela n'empêche pas qu'on en fasse mousser d'autres, jugés sans doute plus profitables ; ainsi par exemple peut-on lire qu'« il n'est pas rare de trouver des immigrants qui, arrivés ici presque sans le sou, réussissent à atteindre en peu de temps un degré enviable de prospérité ».)

Rejettant à la fois les principes du multiculturalisme canadien et ceux de « Melting Pot » américain (il y a pourtant belle-lurette que ce mythe-là a été réfuté par les études du phénomène migratoire aux États-Unis), le gouvernement québécois propose non pas l'assimilation, mais la convergence des cultures en un projet collectif, sur la base d'une société de culture française, permettant aux autres groupes de préserver leurs traditions et leur génie propres. « Un peu comme une branche où des greffes profitent de l'enracinement et de la sève de l'arbre tout entier ». (p. 12).

C'est là une proposition sensée et généreuse — encore que bien loin de la réalité sociale actuelle.

À juger de la réaction des milieux allophones, généralement très favorable, il semble donc que le ministre Morin ait touché juste. On ne peut toutefois s'empêcher de remarquer, tant dans les mots que dans les faits, certains signes inquiétants.

Ainsi est-ce par hasard, ou par souci poussé à l'extrême de ménager la susceptibilité des groupes ethniques, qu'on a décidé d'employer désormais le terme de « communautés culturelles » ?

Les Inuit et les Amérindiens, lit-on dans l'introduction, « préfèrent ne pas être considérés comme des communautés cultu-

relles ». Auraient-ils compris quelque chose qui nous échappe ?

Chose certaine, l'élaboration d'une politique dite culturelle ne peut être prétexte à réduire la réalité immigrante et celle des communautés ethniques à cette seule dimension.

Et d'abord, l'immigration n'est jamais simplement un acte culturel. C'est pourtant ce qu'on paraît laisser entendre lorsqu'on nous dit que « les premiers arrivants au pays n'avaient même pas été informés, dans leur pays d'origine, du fait que le Québec est une terre française. Ils étaient donc devenus, pour la plupart, et presque par la force des choses, des anglophones » (p. 10).

C'est laisser bien peu d'espace il me semble aux besoins et à la stratégie de l'immigrant, pour qui la connaissance de l'anglais en milieu nord-américain est un atout difficile à ignorer. D'autant que ces « premiers arrivants » à Québec et à Montréal étaient, au moins jusqu'à la première guerre mondiale, massivement employés dans des secteurs demandant une main-d'oeuvre extrêmement mobile, à l'échelle du Canada tout entier. Plutôt, comme le soulignait l'historien R. Rudin, (*Le Devoir*, 30/03/81), « ils agissaient dans leur intérêt au sein d'un système économique dominé par les anglophones ».

Par ailleurs, une fois définies les communautés non francophones par leur soi-disant communauté de culture, le « plan d'action » aborde les problèmes auxquels elles se heurtent de façon tout à fait fonctionnelle. Problèmes d'information et de communication, qu'on cherche à résoudre essentiellement par un programme d'éducation, au sens large, de la majorité et des minorités.

Cette démarche est particulièrement visible dans les deux courts paragraphes où on traite de la condition des femmes immigrantes. (C'est peu, mais c'est déjà plus que le texte n'en consacre à la rubrique du « Travail » en général).

Les immigrantes, comme chacun le sait, sont employées comme serveuses, aides-domestiques, et dans le secteur faiblement syndiqué de l'industrie textile où, ignorantes de leurs droits et ne connaissant pas la langue, elles subissent une exploitation éhontée. Pour les aider à sortir de leur isolement et à lutter contre leur exploitation donc, le gouvernement entend prendre les mesures suivantes :

— embaucher comme inspecteurs-enquêteurs sur les lieux de travail des femmes issues des mêmes communautés que les ouvrières ;

— ordonner que soit affiché sur les lieux de travail, dans les langues d'origine pertinentes, tout ce qui concerne les normes minimales de travail ;

— aider les groupes de femmes de ces communautés ou les organismes qui oeuvrent auprès d'elles à promouvoir une meilleure information.

Dans une branche de l'industrie où le manque de contrôle des normes est généralisé et où les femmes sont souvent victimes de harcèlement sexuel, l'embauche d'inspectrices est une mesure qui s'impose. Il faut remarquer néanmoins que la communauté d'origine n'a jamais été une garantie de non exploitation puisque, comme on le soulignait plus tôt dans le texte, les exploiteurs viennent souvent du même pays que les immigrants qu'ils emploient. Bien entendu, on ne saurait mettre trop d'emphase sur les problèmes que pose la barrière linguistique, non seulement d'ailleurs dans les rapports des immigrantes avec leur employeur, mais aussi dans les relations entre travailleuses : chaque vague d'immigration a en effet apporté son quota d'ouvrières (italiennes, grecques, portugaises, haïtiennes et asiatiques) et cette division linguistique interne est un obstacle de plus à leur organisation.

Sans doute, l'information est-elle un élément important de l'intégration de ces ouvrières. Mais ne devrait-on pas d'abord s'assurer que les lois existantes protègent suffisamment les travailleurs immigrés, femmes *et* hommes ? (probablement trop absorbés par leur découverte de l'exploitation des femmes immigrantes, les auteurs de ce document semblent avoir oublié en effet qu'elle est le lot commun des immigrants des deux sexes). Or, comme le dénonçait il y a quelque temps le groupe « Au bas de l'échelle » (*Le Devoir*, 04/09/81), plus d'un an et demi après sa mise en vigueur, la loi 126, qui vise à assurer aux travailleurs non syndiqués des normes minimales de travail, n'atteint pas encore ses objectifs fondamentaux. D'abord parce que la campagne de publicité, prévue pour le mois de septembre, a été repoussée par le gouvernement à une date ultérieure, alors que cette législation est encore largement méconnue des principaux intéressés. Mais de plus, les montants des amendes qu'elle prévoit sont si minimes qu'ils encouragent plus d'un employeur à l'ignorer. À cela s'ajoute le problème de l'insuffisance du nombre d'inspecteurs d'usines, dont on déplore le manque de connaissance des langues étrangères et aussi, trop souvent, la complaisance à l'égard des patrons.

En somme, le travailleur immigrant a tôt fait de se rendre compte que l'accès à la langue et à la culture française ne suffit pas à améliorer son statut politique et économique et ne peut donc être la clef de son intégration à la société québécoise.

Qui, mieux que le gouvernement péquiste, connaît cette réalité — sinon les Autochtones, puisqu'ils sont les premiers à faire les frais des contradictions de ce gouvernement. Ne serait-ce pas une raison suffisante pour décliner l'invitation à devenir une communauté « culturelle » ?

Il y a un autre aspect troublant de la politique du gouvernement québécois envers les minorités ethniques. Lorsqu'elle fut annoncée, la création d'un ministère des Communautés culturelles, rattaché au ministère déjà existant de l'Immigration, ne sembla pas s'attirer de méfiance de la part des groupes concernés. Aujourd'hui néanmoins, après avoir reçu avec enthousiasme, dans un premier temps, le plan d'action gouvernemental, la Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec (C.A.L.C.Q.) s'inquiète de plus en plus de voir dans cette nouvelle structure ministérielle une menace de ghettoïsation forcée des membres des communautés ethniques : sont-ils donc condamnés à être « d'éternels immigrants » ? Dans cette région, pourtant, ils se considèrent fort bien intégrés à la société québécoise.

À cela, le ministre Godin rétorque qu'il s'agit d'un « faux problème ». « La création d'un ministère des Communautés culturelles est d'autant bienvenue qu'à son avis les autres ministères ne sont pas sensibilisés à la réalité culturelle mise en cause. » (*La Semaine internationale*, 19 au 25 sept. 81).

Ailleurs, il précise : « Si on essayait de sensibiliser les 26 ministères aux besoins des Québécois de souche nouvelle, on en aurait pour plusieurs années. » (*Le Soleil*, 06/10/81). Mais la sensibilisation de tous les ministères, et de l'ensemble de la société québécoise, n'est-elle pas précisément la meilleure garantie — et la seule voie véritable vers l'intégration des groupes ethniques ?

En une autre occasion, à nouveau confronté à la C.A.L.C.Q., le ministre — imprudent — laissa échapper que la création du nouveau ministère était « le fruit d'un 'raccourci politique'... » (*Le Soleil*, 22/10/81).

Il ne s'agit pas là d'une problématique régionale — le principe reste le même partout : on ne peut à la fois parler d'intégration des « communautés culturelles » et masquer dans une structure ambiguë la distinction entre immigrants et néo-Québécois.

Voilà plus de neuf mois que le plan

d'action pour les communautés culturelles a été lancé. Peut-être pouvons-nous en faire ici un premier bilan.

Il faut d'abord souligner, puisque c'est là un trait marquant de ce programme, l'incroyable battage publicitaire qui en accompagne le déroulement : pas un mois ne se passe sans que les médias de la presse écrite et électronique ne signalent un événement qui s'y rapporte, ou ne fassent part d'une déclaration du ministre Godin.

Au mois d'octobre dernier, celui-ci complétait la formation du C.I.P.A.C.C. (Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles), composé de cinq représentants de ces communautés et dont le mandat consiste à assurer la réalisation du plan, en particulier en ce qui a trait à la Fonction publique. Pour diriger cet organisme, M. Godin a choisi Egan Chambers, un homme d'affaires de Westmount, jusque là membre de l'exécutif national du parti conservateur. Si on en croit les articles parus dans *The Gazette*, cette nomination a été fort appréciée de la communauté anglophone, qui y voit un gage de sincérité de la part du gouvernement.

Les programmes annoncés sont variés : participation à la mise sur pied d'un centre pour les handicapés ethniques (10 000 $), aide financière aux médias des communautés culturelles (les 75 000 $ qui y sont affectés doivent cependant couvrir les besoins de *tous* les médias, ce qui représente une réduction extrêmement sévère par rapport aux subventions de 1980). On insiste également beaucoup sur l'aspect plus strictement 'culturel' et, dirait-on, 'folklorique' du projet. Ainsi compte-t-on plusieurs activités destinées à « aider les communautés ethniques à conserver et à développer leur héritage culturel ». Ces activités pourront culminer en une 'Fête des nationalités' où chaque groupe participera « in a display of everything from ethnic food to cultural activities to sports » (*The Gazette*, 28/08/81).

C'est au cours d'une soirée indienne que M. Godin a fait connaître la mise en vigueur d'un nouveau programme pour 1982. L'événement a d'ailleurs été marqué d'un spectacle de danseurs d'origines diverses qui formulaient, aux dires du journaliste, « une belle mosaïque multiculturelle » (*La Presse*, 17/08/81). Par ce programme, donc, on veut permettre aux communautés ethniques de se doter d'infrastructures. L'aide financière du gouvernement est ici proportionnelle à l'autofinancement des groupes intéressés. L'exemple récent est la création d'un centre culturel pour la communauté roumaine : cette dernière ayant versé 1 million $ pour financer le projet, le ministère des Communautés culturelles a pu annoncer fièrement une participation de 100 000 $ (*Le Devoir*, 07/12/81).

Le Plan d'action disposera ainsi d'un montant de 5 millions $ à 6 millions $, répartis sur une période de six ans. Ce n'est pas énorme, si on considère qu'il s'adresse à quelques 800 000 personnes, appartenant à près de 380 groupes distincts vivant dans la province de Québec.

Dans la vague actuelle où les budgets sont allègrement amputés d'une bonne partie de leurs programmes sociaux, notre gouvernement social-démocrate ne fait pas exception à la règle. Si le ministère des Communautés culturelles a pu éviter, comme l'affirme M. Godin, les coupures monétaires du dernier budget, il n'en demeure pas moins que des restrictions se sont faites sentir à tous les niveaux, et ce depuis le début.

Déjà au mois de février dernier, avant même que ne soit lancé le plan d'action, le ministre de l'Éducation annonçait une réduction de moitié du budget consacré aux classes d'accueil, qui passait alors de 30 millions $ à 13 millions $ (*Le Devoir*, 21/10/81). Jusque là ouvertes, en principe, à tout enfant qui ne maîtrisait pas la langue française, l'entrée à ces classes d'immersion est maintenant limitée à ceux dont les parents résident au Québec depuis au moins trois ans et qui ne sont pas admissibles à l'enseignement en anglais. (Assez ironiquement, ce sont les anglophones, auxquels par ailleurs le ministère du développement culturel et scientifique réserve une « place bien à part », qui sont les plus affectés par ces mesures)

Deux mois après le lancement du projet le syndicat regroupant les enseignants des centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) dénonçait l'absence d'une politique d'intégration de ces derniers. Le gouvernement provincial venait alors d'annoncer la fermeture de deux des dix COFI ouverts jusqu'à présent, parallèlement à la suppression des allocations aux étudiants des centres et à la mise à pied de près de 60 professeurs. Le budget alloué à l'ensemble de ces organismes était de 17 millions $ en 1980, de 10 millions $ en 81 et il devra être réduit à 7 millions $ l'an prochain.

Exposant récemment la nouvelle politique du gouvernement à cet égard, M. Godin a expliqué que le nombre des centres sera désormais fonction du type d'immigrants. Or, Québec n'exerçant, selon lui, « aucun contrôle sur les caractéristiques des nouveaux immigrants, (il se peut) que, d'une année à l'autre, le nombre de ceux ayant besoin de COFI varie »... (*Le Devoir*, 06/10/81).

Pendant ce temps, dans les régions affectées par ces disparitions, on tâche de suppléer aux besoins des immigrants en coordonnant les efforts de différents organismes, aux deux paliers de gouvernement. Mais il est de plus en plus évident, surtout lorsqu'on s'éloigne de la métropole, que le travail de bénévolat auquel on doit avoir recours ne suffit pas à la demande.

En fait, c'est tout le réseau d'enseignement qui subit les coupures les plus féroces, à commencer par les programmes de cours de langue seconde et d'éducation aux adultes, les seuls qui soient plus largement accessibles aux travailleurs allophones.

Quant à l'enseignement des langues d'origine, le ministère des Communautés culturelles a fait part de son intention d'augmenter l'aide déjà fournie (*Le Devoir*, 23/10/81). Et il faut espérer que cette aide se concrétise. En attendant, les milieux intéressés demeurent extrêmement inquiets face à l'avenir.

À l'occasion d'une table ronde sur l'enseignement de l'Italien au Québec, le 9 décembre 81, l'APIQ (Associazione dei professori d'Italiano del Quebec) déclarait avoir vu se réduire de moitié, au cours des deux dernières années, le nombre d'écoles secondaires offrant des cours d'Italien : « on en arrive à la situation absurde où on fait disparaître ces cours d'une école comme John F Kennedy, dont 95 % des élèves sont d'origine italienne ».

Que peut-on conclure de tout cela, si ce n'est que la logique du budget supplante toutes les autres : pas d'argent, pas de culture ! Sans vouloir mettre en doute l'enthousiasme et la sincérité du ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, on peut s'inquiéter de la réalisation de son plan d'action. Plus fondamentalement, il faut se demander si les solutions choisies pourront véritablement mener à l'intégration des minorités ethniques, et si, en cherchant à emprunter un raccourci politique, on n'est pas en train de retirer d'une main ce qu'on prétend donner de l'autre.

Sylvie Taschereau

Texte

• Boat People

Frantz Lofficial

Onè réspè pou bot pipè!

Yo sòti pou débatizé n'
Ayiti péyi Désalin
Ayiti péyi libèté
Ayiti Péyi nèg fen
péyi nèg savé
Tou sa fini

Yo sòti pou débatizé n'
Ayiti péyi nèg fèy
nèg nwè ti zòrèy anrajé
abitan gwo zòtèy
Bouki bouda boulé
Menm tou sa fini
Kounyé a Ayiti sé péyi bòt pipèl
Yo sòti pou fè n' wont a sa
Adyé dan

Nan tan Bimbo
nan péyi Ginen
nan péyi Kongo
nan péyi Rada
nou té nèg latè
nèg fèy
nèg savann

Nou té nèg gran bwa
Konpè lyon ak konpè tig
kouzen éléfan
tout bèt nan bwa
sé bonjou mèt bonjou métrès
Koulèv Danbala t' ap véyé sou nou

Zafè dlo lanmè pat pou nou
Lè n' té mouté nan bato
nan gwo piwòg bwa fouyé
sé té pou apanté
flèv Sinigal ak larivyè Kongo
tout gwo dlo
k' ap kouri nan venn latè Lafrik
Lè n' té mouté nan bato
sé té fèt ak plézi
ay monfi si ou té wè sa
Simidò voyé chanton
jenn gason byen manbré ap gandoyé
Lè n' té mouté nan bato
sé té pou sèvi Simbi ak mèt Agwé
sété pou chèché tèt sous lakansyèl

Nan tan Bimbo
nan péyi Ginen
nou té nèg gran bwa
nou té nèg gran dlo
nou pat bot pipèl

Enpi mouché blan rivé
sòt lòt bò lamnè
Li poté wanga nouvo
batiman a vwal
fizi kanno fwèt kach
kòripsyon lajan ak tafya
Mouché blan té bézwen bwa
pou fè chòdyè lakoloni bouyi
Li di wi fout
ala bèl gason
ala gwo nèg yo gwo nèg
Sa sé bon bwa
bwa gayak
bwa débèn
Sa va boulé byen anba chòdyè lakoloni
Mouché blan fè zansèt nou tounen bot pipèl

Adyé dan
Ti gason si ou té wè
Gran moun kou ti moun anba kòd
chenn nan kou
chenn nan pyé
ap trennen boulèt
anba kout fwèt kach
Mouché blan paké zansèt nou
pi mal pasé bèt nan sout bato
Nèg Lafrik mouri kou mouch
anba chagren kout baton maladi ak grangou
Nèg Lafrik tounen bwa nouvo
anba chòdyè lakoloni
Nèg Lafrik tounen bot pipel

Men gadé non ti gason
fòk ou pa kwè
zansèt nou pa goumen
Yo jouké
Yo ranni
Yo voyé pyé
Tanbou bat anba péristil nan fon bwa
Gangan Boukmann simen wanga
nan tout kalfou
mové pwen fè mikalaw
Yo lagé koukouwouy dèyè Boukmann
Yo kenbé Boukmann
Boukmann tounen yon gwo malfini
volé tounen nan péyi Ginen
Li fè sèt an anba dlo
Li tounen sou non Désalin
Désalin di sétasé
manman pitit maré ren ou
pou antré nan batay
Désalin di sétasé
koupé tèt boulé kay
lalibèté ou lanmò
Vlé pa vlé
blan fransé bijé mét ba lèzam
Nèg d'Ayiti Toma pat bot pipel ankò

Men zansèt nou pa bliyé
tout tray yo té pasé
anba chòdyè lakoloni
Yo sèmanté twa fwa
dévan Dyé dévan lèzòm
fok zafè bwa débèn saa fini
tout koté sou latè béni
Onè réspè nan pèyi d'Ayiti
pou tout bot pipèl
k'ap kouri pou leskavay
Miranda tandé
Boliva tandé
Yo kouri rivé sou latè béni péyi d'Ayiti
Nou résévwa yo nan larèg dwatèt
Onè réspè pou bot pipèl
Nèg Plantasyon
anba fwèt kach blan mériken tandé
Yo kouri pran souf sou latè béni péyi d'Ayiti
Onè réspè pou bot pipèl
Blan siryen jwif éran tandé
Yo chapé bwat nan do
kouri pran souf sou latè d'Ayiti
Onè réspè pou bot pipèl

Men rékonésans sé chay
Grangou manjé
vant plen bliyé
Nèg d'Ayiti gen bon kè
nou ba yo plim
yo volé kité n'
yo fè konplo sou do n'
yo achté n' krédi
yo vann nou kontan
Avoka mawon mennen n' kay notè
san fwa ni lwa
Jij dépè vann éritay Désalin kité pou nou
Nou babyé nou plenyen
Soukèt larouzé simen baton
jouké n' anba Ròd
Jodi a nan pwen lavi pou nou
n'ap boukannen dlo nan chòdyè pèsé
n'ap bwoté wòch pou konblé lanmè
Yo pousé do n' mét déyò
Nou tounen bot pipel

Kouzen kouzin zanmi kanmarad
sové an chat pent
chajé koulé ba
sou kannòt po pistach
Difé solèy kankannen po tèt
dlo lanmè salé filangé lang pak an pak
grangou maré trip
nòdè siklòn résif réken
sa pa di t'aryen

nan mal nan mal nèt
nou pral chaché lavi yon lòt koté
Nou sé bot pipèl

Podyab
konnen nou pa konnen
Pi ta pi tris...

Blan mériken di mantò
Blan Naso di mantò
Blan fransé di mantò
Nou pa moun
nou pa mérité lavi
nou pa mérité travay
nou pa mérité lapè
Nou sé bot pipèl
bot pipèl pa gen viza
bot pipèl sé nan pak yo mét sa
bot pipèl sé voyé tounen lakay

Nou rélé gras
gras lamizérikôd
wi nou sé bot pipèl
bot pipèl sé malérèz
bot pipèl sé pitit bondyé
Gras
gras lamizérikôd pou bot pipèl ayisyen
Péyi Lamérik sé péyi travay
sé péyi démokrasi
Péyi Lafrans sé péyi libèté
sé péyi égalité

Nou pran moun Kanbòdj
nou pran moun Viètnam
nou pran moun Larisi
Pouki
pouki nou pa vlé pran Ayisyen

Blan di sa pa gadé n'
péyi yo sé pou yo
yo fè sa yo pito
démokrasi sé pou yo
libèté sé pou yo
égalité sé pou yo
yo bay sa yo pito
Gen bot pipèl ak bot pipèl
gen bot pipèl yo ka kité rantré
pou fè travay kou bèf chenn
pou fè travay blan pa vlé fè
gen bot pipèl
yo pa ka esplwaté lakay yo
sa yo mèt vini
yo sé bon bot pipèl
Men Ayisyen
sé nan péyi d'Ayiti yo esplwaté sa
nou sé movè bot pipèl
Fout tounen lakay nou

Sé bon
Sé bon mouché blan
voyé m' tounen
bot pipèl mwen
travay pa pou mwen
démokrasi pa pou mwen
libèté pa pou mwen
m'ap tounen kalay mwen

Kouzen kouzin zanmi kanmarad
Kenbé
Kenbé fèm
maré ren nou
Nan kolé zèpòl ak zèpòl
n' a bati yon lòt Ayiti

yon Ayiti travay
yon Ayiti libèté
yon Ayiti san bot pipèl

jodi 20 nam mwa daout 1981

Plaidoyer pour un écrivain

• Frank Étienne : *Les Affres d'un défi*

Raphaël Faustin

Collectif Paroles *a reçu un texte de Raphaël Faustin qui est un véritable plaidoyer pour Frank Étienne. Faustin a rencontré l'écrivain au cours d'un séjour en Haïti et nous expose ses points de vue, ses gageures, ... les affres de son défit.*

Pendant mon séjour à Port-au-Prince, je suis allé me balader dans les environs de Delmas juste question de regarder les maisons multiformes qui poussent comme des champignons. Certains disent que c'est un signe de développement, d'autres au contraire pensent que c'est un trompe-l'oeil, une illusion, une erreur grossière.

Poursuivant ma balade dans le coeur de Delmas, quelque chose a retenu mon attention : presque toutes les maisons situées dans la partie Nord de Delmas, achevées ou pas, sont construites sur des terrains plus ou moins plats, et gardent la couleur grisâtre du béton ; je me trouvais en présence d'une maison perchée sur une colline, d'une forme bizarre et de couleur pourpre. J'ai demandé à un passant squelettique, qui habitait cette spirale étirée ? Il m'a répondu, avec un beau sourire famélique, « c'est le professeur FRANK ÉTIENNE ».

Je suis allé frappé à la haute barrière. Je me suis permis une telle démarche parce que Frank Étienne a été mon professeur d'histoire a été au Lycée de Pétion-Ville, et je pensais qu'il serait toujours ravi de revoir, de renouer connaissance avec ceux à qui il avait indiqué le chemin épineux, chaotique parsemé d'embûches, mais qui mène à la pleine réalisation de soi-même, à la fierté. Son accueil a été on ne peut plus chaleureux ; nous avons passé plus de trois heures ensemble ou plutôt j'ai passé plus de trois heures à le voir gesticuler, vociférer, lancer des diatribes contre les « ZOFER », les « SAINTIL » ? (deux personnages tyranniques et écoeurants de son roman : LES AFFRES D'UN DÉFI). FRANK ÉTIENNE est en période de production. Un ami lui avait demandé s'il n'était pas en contradiction avec lui-même quand on se référait à la vie de certains hommes politiques plus près de nous FIDEL CASTRO et plus loin FRÉDÉRIQUE ENGELS. Pour Frank Étienne, c'est un coup de massue, en plein milieu d'une création littéraire qui, justement décrit la misère endémique, dans laquelle patauge le peuple haïtien, contrastant avec l'opulence, la richesse mal amassée de la classe dirigeante. POÈTE-ÉCRIVAIN-ARTISTE, il vit dans un décor artistique ; il a conçu et réalisé une piscine en accord avec son image et c'est là son drame, car cet ami, en voyant sa piscine, eut l'idée de lui demander caustiquement si vraiment il écrit pour les masses haïtiennes ; s' il est sensibilisé à sa misère, sa vie de paria, de clochard ? comment lui serait-il possible de décrire, dans toute sa nudité,

les conditions de vie inhumaine des masses haïtiennes ?

Rappeler cette réflexion met FRANK ÉTIENNE en transe. Je l'ai vue s'enfonçer les doigts dans sa boîte crânienne, se demandant s'il ne rêve pas, ou s'il n'est pas fou ? Je lui ai rappelé qu'il est un poète, un poète engagé , qu'il avait déjà fait un bon travail et qu'il devrait le continuer dans le même sens, c'est-à-dire, éduquer les masses haïtiennes, enrichir la littérature haïtienne et orienter la jeunesse haïtienne dans la voie du spiralisme [1].

La situation des Boat-people comme tout haïtien responsable et soucieux du devenir d'Haïti lui tient à coeur. Il dit dans son langage poétique :

> « C'est la structure du pays qui s'en va.
> C'est la base qui nous quitte.
> C'est le paysan qui nous dit adieu. »

Si on ne fait rien pour encourager le paysan à rester sur sa terre, à l'aimer et à la cultiver, Haïti, dans quelques années ne sera qu'une République d'importation.

Lorsqu'on regarde FRANK ÉTIENNE, on dirait que cet homme est heureux ; c'est un homme heureux si l'on considère le côté matériel, le côté financier de sa vie. Avec le collège qu'il dirige depuis plus de vingt et un ans, il est évident qu'il n'a aucune difficulté pour faire vivre décemment sa famille ; sur ce point, il est fier, arrogant même parce que selon lui, son gagne-pain, il le réalise honnêtement sans détournement de fonds, ni combine, ni assassinat. Mais en fait, il n'est pas du tout heureux, il est déprimé. Il doit combattre sur plusieurs fronts, d'abord contre les « ZOFER », les « SAINTIL », contre certains éléments qui se proclament ses amis, mais qui le traitent, dans certaines circonstances bien particulières, d'irréductible, d'intransigeant, l'accuse de manquer de lucidité quand il s'élève contre une politique d'ouverture, apparente, une démocratie hypocrite et mensongère mais aussi contre une certaine partie de la « DIASPORA » qui véhicule des idées pernicieuses, malhonnêtes sur son intégrité de poète politiquement engagé.

FRANK ÉTIENNE est plutôt un stratège, il nous dit dans les AFFRES D'UN DÉFI : « Jusque là nous avons su éviter les pièges grossiers et déjouer toutes les machinations. Depuis longtemps, nous apprenons à dénouer les lianes et les cordages qui nous immobilisent dans un lieu de fange et de pestilence la tête à contreface, les yeux révulsés par les terreurs d'un jeu sans conditions où il n'est jamais possible de reprendre souffle ».

En ce qui concerne la situation présente et vu la vitesse des événements qui convergent positivement vers un changement de structure en Haïti, je tenterais de demander aux responsables actifs de la diaspora d'essayer plutôt de démasquer les éléments négatifs et catalyseurs qui se trouvent dans son sein et qui nuisent volontairement aux journalistes indépendants, aux écrivains-poètes, dramaturges, aux progressistes, aux fonctionnaires d'État ou privés qui luttent pour l'émancipation du peuple haïtien. FRANK ÉTIENNE n'a jamais rien tramé que je sache contre la classe des opprimés, il est un homme ouvert, il veut rester lui-même, il n'a jamais eu peur et ne pense pas non plus que les masses haïtiennes ont peur, dans son DEZAFI, il nous dit :

> Une miette de maïs sous les ongles, un grain de sel sous la langue, nous n'avons peur de rien, ni d'Ève ni d'Adam, ni du serpent. Vingt siècles de lutte ne nous effraient nullement. La patience, l'endurance, la résistance enracinées dans nos tripes imprègnent toute notre vie de peuple bafoué. Nés dans la crasse et la pouillerie, pétris par la misère, colletés à l'expérience quotidienne de la douleur, que pourrions-nous craindre de plus ?

L'opposition haïtienne, à l'intérieur comme à l'extérieur, devrait pouvoir mieux cerner, mieux appréhender la réalité haïtienne après tous ces échecs répétés et essayer d'identifier sur qui elle doit compter dans le cadre d'un chambardement général. Si dès maintenant elle n'arrive pas à pénétrer l'oeuvre d'un artiste, d'un poète, faire siennes les idées maîtresse qu'ils véhiculent, capter leurs messages, comprendre pourquoi tantôt ils veulent parler, tantôt ils veulent garder le mutisme ; si dès maintenant vous faites semblant de ne pas comprendre, de ne pas discerner, alors sur qui vous allez compter pour faire fonctionner la machine ? La machine elle-même ne peut rien faire si elle n'a pas les atouts nécessaires, elle restera toujours un zombi, si vous essayez de stigmatiser ceux-là justement qui se sacrifient pour lui apporter un grain de sel, précisément on reproche à FRANK ÉTIENNE d'avoir comparé le peuple haïtien à un zombi, certes, je viens de prendre connaissance de son pathétique roman « LES AFFRES D'UN DÉFI ». C'est une oeuvre colossale, impensable, même pour un esprit tourmenté, il n'y a pas de chapitre qui sépare une séquence d'une autre, c'est comme une rivière qui suit son courant, un rocher qui déboule la pente d'une montagne, déviant de sa trajectoire à chaque fois qu'il rencontre un obstacle, mais reprend son chemin avec plus d'allure, car il veut atteindre la campagne. Dans ce roman comme dans « MUR À CREVER », il conserve le même style, la même personnalité, il est resté spiraliste, toujours contre le formalisme. Cependant, ce roman n'est pas une simple création littéraire ou une mosaïque d'images et de pensées se croisant et se superposant où l'auteur fait seulement des acrobaties intellectuelles. Bien au contraire, il fait vivre, revivre les différentes facettes de la vie quotidienne des masses haïtiennes, il fait appel à notre vie de peuple, à notre culture, à nos croyances, à nos souffrances ; les tableaux qu'il nous présente, les scénarios qu'il montre ne sont pas des choses imaginaires, ce sont des vécus du peuple haïtien. Cet ouvrage n'est pas seulement un roman, c'est un manifeste, un cri d'alarme ; là-dedans se dégage une pensée, se transmet un message. Il est vrai qu'il a comparé le peuple haïtien à un zombi, mais lui-même il reconnaît qu'il ne restera pas toujours ainsi ; il y aura quand même une SULTANA, un facteur endogène qui seront présents à la première occasion pour lui apporter un grain de sel, et c'est justement à ce carrefour que LES AFFRES D'UN DÉFI ou DEZAFI prend toute son ampleur ; le message est parti. À ce tournant du roman, la femme haïtienne occupe une place prépondérante, c'est elle qui offre sa vie en holocauste, c'est elle qui brave le danger pour participer à la dézombification des masses haïtiennes, c'est elle qui assène le coup mortel à ce Goliath pour la libération des zombis pour la transformation de ces morts vivants en des combattants impitoyables et infatigables. « Revivifiés par le sel, les anciens zombis devenus des bois-nouveaux emportés par la rage vengeresse, s'agitent, détruisent, fouillent, bouleversent de fond en comble l'habitation de Saintil. Bousculades. Renversement des murs de l'enfer. Le feu se propage à travers les champs... Tous les instruments de torture, mis en pièces, gisent éparpillés dans la cour de l'habitation. Renversement des palissades, des panneaux et des clôtures. Progression des flammes de l'incendie dévorant les traverses, les poteaux et les planches pourries. Toute la maison s'écroule dans un bruit infernal ».

FRANK ÉTIENNE dans DEZAFI a décrit la seconde révolution haïtienne, il a su trouver des mots justes pour expliquer l'agonie des Saintil, la lâcheté des ZOFER, montrer comment un peuple libéré de ses chaînes, de ses illusions, peut anéantir ses anciens bourreaux. Il invite ces derniers à la méditation, à faire leur mea culpa avant qu'il ne soit trop

tard, car la fureur populaire est un rouleau compresseur, elle écrase tout sur son passage, elle déchiquète ses tyrans. « Spectacle de pièces démantibulées, jetées ça et là dans la poussière du grand chemin : des pans de mâchoires, quelques dents, des bouts de bras, des fragments de cuisses, un crâne béant, des tronçons d'intestins en bouillie, des phalanges, des retailles d'oreilles et des lèvres ».

Le poète, je veux dire le prophète, ne fait que prédire les événements qui mûrissent dans son être, sa mission est d'annoncer la venue du messie, alors malheur à ceux là qui n'avaient pas cru.

N.B. Je suggère à tous ceux qui désirent avoir une idée plus claire, plus nette sur la vie fracassante, misérable des masses haïtiennes, sur leur espoir, leur détermination, d'écraser la tête du Serpent pour qu'elles puissent vivre humainement, de lire, de relire les AFFRES D'UN DÉFI ou DEZAFI.

RAPHAËL FAUSTIN
Étudiant en Sciences économiques
Université du Québec à Montréal

• *Négriers d'eux-mêmes*

Anthony Phelps

. . . .

Hommes sans connivence
ils quittent la rive polyglotte
rive où les crabes blonds de leur démarche bègue
trouvent leur gîte et leur pitance
Hommes grammaticaux
mais en celluloïd et cheveux dévêtus
ils quittent la rive sans adieux
et dans leur tête analphabète
la promesse aux dents carriées
des lendemains qui chantent toujours en da capo

Ô nuits rêveuses de matins-haricots
Cruelle démarche longue démence sur les eaux
midi châtré en paroles gercées
langue de sel et peau de cartographe
Hommes grammaticaux objets de ma diction
à quatre siècles de distance
le cauchemar marin de la route salée
ourlée d'embûches et de pièges
La mort les guette Certains l'esquivent
précis de sucre et de café

Hommes sans connivence dans l'aube caraïbe
sur leurs bateaux d'espoir ils jouent à qui perd gagne
et négriers d'eux-mêmes
passant d'un esclavage à l'autre
ils abordent les terres plates de l'arrogance

Je vous salue gouverneurs du maïs
joués à contre-canne misés à contre-tout
par ceux assis à l'angle des terrasses
l'aisselle au frais toute conscience parfumée
flambeurs invertébrés de l'immense héritage
singeurs de l'autre inélégants imitateurs
Hommes grammaticaux farine que je boulange
dans la clarté de l'amitié pétrie
tant de maïs brûlé de tant de sang vodou
Hommes sans asile loin de la boue sacrée des Fêtes
cavaliers de mer morte sur vos barques d'offrande
je vous salue
et vous conjugue pour mon honneur et ma légende
En toute humilité

. . . .

Extrait de « Même le Soleil !... »
Anthony Phelps

À NOS ABONNÉS ET LECTEURS

Avec ce numéro 16, la revue Collectif Paroles *continue une troisième série. C'est donc le moment du renouvellement des abonnements, pour lequel nous poussons nos amis de nous accorder encore une fois leur confiance.*

Le Collectif Paroles, pour éditer des livres et la revue, ne bénéficie d'aucune subvention. Il ne peut non plus miser sur la publicité. Son tirage est limité. Sans la générosité de ses membres et de quelques amis il n'aurait pu survivre à ses difficultés financières. Nos obligations augmentent avec nos responsabilités et avec les coûts de production. Nous sommes ainsi obligés d'augmenter les tarifs d'abonnement qui passent de 15 $ à 18 $ ou de 18 $ à 24 $ et à 30 $ suivant le pays de résidence de l'abonné ou sa situation (particulier ou institution).

Nous souhaitons voir nos abonnés actuels faire diligence pour renouveler, acquitter et nous amener de nouveaux abonnés.

Une promte réponse de leur part nous sera précieuse, certes. Elle ne nous permettra cependant pas de faire face à nos obligations. Aussi nous comptons entreprendre bientôt une campagne de financement à plusieurs facettes à l'occasion de laquelle nous ferons appel à la générosité de tous.

C'est en comptant sur leur bienveillance que Collectif Paroles aborde avec confiance sa troisième année de publication.

Montréal
le 10 novembre 1981

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je souscris un abonnement à COLLECTIF PAROLES,
à partir du n° ______

6 numéros :	Canada	18 $	☐
	États-Unis/Haïti	18 $US	☐
	Autres pays	24 $US	☐
	Institutions	30 $	☐

Ci-joint, mandat ☐ ou chèque bancaire ☐

Nom ______________ Prénom ______________

Adresse ______________________________

____

CIDIHCA Prix : 43.00